



Les officiers d'état-major
de
la grande armée (1804-1814)

Eric GOHIER
7 Rue Boïeldieu
93500 PANTIN
Tél : 48.43.12.75

LES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

DE

LA GRANDE ARMEE (1804-1814)

MEMOIRE DE MAITRISE D'HISTOIRE
SORBONNE PARIS IV
ANNEE UNIVERSITAIRE 1991-1992

Eric GOHIER
7 Rue Boïeldieu
93500 PANTIN
Tél : 48.43.12.75

LES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

DE

LA GRANDE ARMEE (1804-1814)

MEMOIRE DE MAITRISE D'HISTOIRE
SORBONNE PARIS IV
ANNEE UNIVERSITAIRE 1991-1992

Eric GOHIER
7 Rue Boïeldieu
93500 PANTIN
Tél : 48.43.12.75

LES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

DE

LA GRANDE ARMEE (1804-1814)

MEMOIRE DE MAITRISE D'HISTOIRE
SORBONNE PARIS IV
ANNEE UNIVERSITAIRE 1991-1992

Eric GOHIER
7 Rue Boïeldieu
93500 PANTIN
Tél : 48.43.12.75

LES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

DE

LA GRANDE ARMEE (1804-1814)

MEMOIRE DE MAITRISE D'HISTOIRE
SORBONNE PARIS IV
ANNEE UNIVERSITAIRE 1991-1992

AVANT - PROPOS

Malgré des quantités d'ouvrages sur l'Empire et sur la grande armée, on connaît mal les officiers d'état-major. On sait, toutefois, que ce sont des officiers chargés d'assister le général en chef dans l'exercice de son commandement (définition de l'état-major du dictionnaire Petit Larousse). On sait aussi, et cela par les mémoires qu'ils ont laissés, qu'ils étaient toujours sur le pied de guerre, risquant leur vie à tout moment pour porter les messages de leurs chefs. C'est en fait peu au regard du rôle capital qu'ils tenaient dans la transmission des ordres et dans la bonne marche de l'armée. De même, on ne connaît presque rien sur les tâches du chef d'état-major hormis tout ce qui a été dit sur le maréchal Berthier, major-général de la Grande Armée ou dans les mémoires du Général Thiébault. Enfin, on ignore souvent la composition exacte d'un état-major. On y place seulement le général en chef, son chef d'état-major et quelquefois les commandants de l'artillerie et du génie, sans toutefois préciser leurs attributions et évoquer les hommes qu'ils commandent.

Cet ouvrage est fait pour combler ces lacunes. On verra alors la composition d'un ou plutôt des états-majors impériaux à travers leur évolution sous l'Ancien Régime et sous la Révolution, puis sous l'Empire, avant d'évoquer l'état-major impérial comme un véritable vivier de généraux.

Après avoir donné le cadre où ils travaillaient on étudiera ensuite les différentes fonctions des officiers d'état-major: d'abord, celles du chef d'état-major et de ses adjoints; puis celles des autres officiers, comme notamment les aides de camp, les commandants de l'artillerie et du génie, le vaguemestre etc...; et enfin, celles des officiers de l'administration gérant l'armée avec entre autres les commissaires des guerres, les inspecteurs aux revues, le payeur général, le service de santé etc...

Enfin, après avoir pris connaissance de la composition d'un état-major et des attributions des hommes qui le formaient, on étudiera plus particulièrement deux officiers irremplaçables : le chef d'état-major, véritable alter égo du commandant en chef et, l'aide de camp, témoin et mémoire vivante de son époque.

I^{ere} PARTIE

LA COMPOSITION D'UN ETAT-MAJOR

EVOLUTION HISTORIQUE

Un état-major est un groupe d'officiers chargés d'assister un chef militaire dans l'exercice de son commandement; c'est aussi le lieu où ces officiers sont rassemblés (1). On peut définir aussi un état-major comme étant un corps d'officiers généraux spécialisés mis à la disposition d'un général pour transmettre ses ordres et en assurer l'exécution (2). A travers ces différentes définitions, on s'aperçoit qu'un état-major est un groupe d'officiers chargés d'aider un officier supérieur dans son commandement, sans savoir quels grades ils ont, à quoi ils servent très exactement, c'est à dire quelles sont leurs attributions et enfin comment s'est formé cet état-major.

Ils nous sera utile de voir comment se sont donc constitués les états-majors aux travers des siècles et plus particulièrement sous l'Ancien Régime et sous la Révolution avant d'en voir sa composition sous l'Empire. Enfin, nous étudierons ce groupe d'officiers supérieurs ou généraux comme un vivier de bons généraux qui servirent l'Empire et la Restauration.

LES ANTECEDENTS DE L'ANCIEN REGIME ET DE LA REVOLUTION FRANCAISE

De Louis XIII à la Révolution

On voit apparaître au XVI^e siècle, sous le règne du roi Louis XIII, des maréchaux de camp ainsi que des sergents de bataille, chargés d'organiser les campements, d'organiser les reconnaissances et enfin de s'occuper de la direction des marches et des combats.

(1) Définition d'Etat-Major : dictionnaire Petit Larousse

(2) Définition d'un Etat-Major : l'Etat-Major de la Grande Armée. Quelques aspects par Georges Merlier in Revue internationale d'histoire militaire n°30 année 1970, p197-213

A l'échelon supérieur, on trouvait un maréchal de camp général, sorte de chef d'état-major général ou encore de major-général, qui communiquait les ordres du général en chef. Pour l'infanterie, il les transmettait aux sergents majors ou aux majors de brigade qui les transmettaient à leur tour aux chefs de corps. Pour la cavalerie, il les donnait au commissaire général qui avait le même rôle que les sergents de brigade pour l'infanterie. Enfin, pour l'artillerie, il les remettait au maréchal des logis de cette arme.

Il faut noter aussi que ces charges de transmission des ordres, de mise en bataille et d'organisation des campements étaient, à l'époque romaine, déjà attribuées aux tribuns et aux préfets.

En 1672, Louis XIV remplaça les maréchaux de camp généraux et les sergents de bataille par des majors généraux pris parmi les lieutenants généraux. Ils avaient pour fonctions de transmettre les ordres aux majors de brigade et de veiller à leur exécution, de surveiller les distributions et de préparer les campements et surtout de savoir utiliser au maximum le terrain. Ces majors-généraux devaient être aidés par plusieurs adjoints dont deux aides majors-généraux.

En 1678, Louvois conseilla de réorganiser cet état-major afin de former un corps d'officiers de mérite, susceptible de devenir une véritable pépinière de généraux. La même année, on créa les maréchaux-généraux-des-logis afin d'aider les majors-généraux. Comme à cette époque les armées étaient relativement petites, du moins par rapport à celles de la Révolution et de l'Empire, il n'y avait que quatre maréchaux-généraux-des-logis par armée. Ils étaient répartis dans chaque corps: c'est à dire un pour l'infanterie, un pour la cavalerie, un pour l'artillerie et un pour l'état-major chapeautant le tout. Il n'y eu pas de changements sous le règne de Louis XV. Ainsi, en 1747, on put voir dans l'armée qui opérait dans le comté de Nice sous les ordres du maréchal de Belle Isle que l'état major de l'armée se composait d'un maréchal-général-des-logis ou chef

d'état-major, et de quatorze aides maréchaux généraux des logis; que l'état-major de l'infanterie comprenait un major-général d'infanterie et douze aides-majors; enfin que celui de la cavalerie était constitué d'un major général de la cavalerie aidé par huit aides maréchaux-généraux-des-logis (1).

Comme à cette époque les armées étaient peu nombreuses, le travail de bureau était facile à accomplir et ne nécessitait pas un grand nombre d'adjoints. L'état-major conservait alors un caractère provisoire sous l'autorité exclusive des généraux, qui licenciaient les officiers d'état-major en fin de campagne. Toutefois les officiers d'état-major furent en nombre insuffisant sous le règne de Louis XVI.

Pour pallier cette lacune, le Maréchal de Ségur, alors ministre de la guerre, créa en 1783 le Corps Permanent de l'Etat-Major de l'Armée.. Les officiers supérieurs qui étaient des maréchaux-généraux-des-logis y avaient le grade de colonel à capitaine. Ce corps d'état-major comprenait alors : dix neuf colonels, vingt quatre lieutenants-colonels ou majors et vingt cinq capitaines. Enfin, il faut noter que le Maréchal de Ségur tint à choisir ces officiers parmi l'élite pour former un excellent corps d'officiers supérieurs.

Sous l'Ancien Régime, l'état-major fournit des hommes remarquables par leurs talents militaires et leurs travaux comme Chanlay, Chef d'état-major du maréchal de Turenne, ou encore Catinat, chef d'état-major de l'armée des Flandres commandé par Louis XIV. On peut citer, toujours sous Louis XIV, Puységur, qui fut le chef d'état-major des maréchaux de Luxembourg et Berwick. Sous Louis XV, on peut noter Bourcet(2), de Maillebois et le lieutenant-général De Vault. Enfin, sous Louis XVI, on peut citer un certain Jean-Baptiste Berthier Ingénieur Ordinaire des Camps et Armées du Roi, et son fils Alexandre qui sera sous l'Empire, le major-général de la Grande Armée.

(1) Lieutenant Colonel Philip (Etude sur le service d'Etat major pendant les guerres du premier empire)

(2)Ce sera lui qui provoquera la mutation du système en s'inspirant des méthodes de Frédéric II.

Les réformes de la Révolution et du Consulat

La Révolution trouva donc un corps d'état-major bien organisé reposant sur le règlement du 12 août 1788, promulgué par le conseil de la guerre, et, qui donnait à l'armée trois états-majors : un pour l'infanterie, un pour la cavalerie et enfin, un pour l'artillerie. Ces trois états-majors seront réunis le 5 octobre 1790 pour n'en former qu'un seul.

Le 29 octobre 1790, l'Assemblée Nationale fit passer un décret sur l'organisation de l'état-major. Dorénavant, il y aurait quatre-vingt-quatorze officiers-généraux employés hors de l'état-major de l'armée, composé de trente adjudants-généraux, ainsi que sur les adjudants-commandants à partir de 1798-99, ce qui correspond au titre et à la fonction de colonel d'état-major. Ces officiers anciennement maréchaux-généraux-des-logis, avaient les rangs de colonels ou de lieutenants-colonels, à raison de dix sept colonels et de treize lieutenants-colonels (1).

De même, cent trente six aides de camp seraient attachés aux quatre-vingt quatorze officiers généraux, à raison de quatre pour les quatre généraux d'armée, deux pour chacun des trente lieutenants-généraux et d'un pour chaque maréchal de camp au nombre de soixante. Les premiers aides de camp seraient colonels, les seconds, lieutenants-colonels et enfin ceux des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp auraient le grade de capitaine (2). Les dix sept adjudants-généraux et les quatre aides de camp des généraux d'armée auraient alors six mille livres de traitements. Les treize adjudants-généraux et les quatre aides de camp ayant le grade de lieutenant-colonel recevraient quatre mille livres et enfin les cent vingt huit aides de camp-capitaines auraient mille huit cent livres (3).

Le 21 février 1793, la convention organisa par un décret les états-majors des armées et des divisions militaires de

(1) documents généraux - instruction et organisation loi du 29 octobre 1790. Archives administratives série C, section C subdivision 1, article 1 (S.H.A.T-Vincennes XEM1)

(2) même sources article 2 de la loi du 29 octobre 1790.

(3) même sources article 3

l'intérieur. Voici le titre VIII qui concerne exclusivement la constitution des Etats-majors :

titre VIII Etats-Majors

- art. 1** Pour chaque armée, l'état-major se composera d'un général en chef, d'un général de division (anciennement lieutenant-général) et de brigadiers généraux d'avant garde; d'un général de division et de deux généraux de brigade de réserve; d'un brigadier général chef d'état-major, de quatre adjudants généraux; de huit adjoints pour le bureau, d'un commissaire - général et deux commissaires ordinaires, enfin d'un quartier général.
- art. 2** Chaque division composée de quatre demi-brigades sera composée par un général de division avec deux brigadiers généraux, un adjudant-général, deux adjoints et un commissaire des guerres.
- art. 3** Le tiers des adjudants-généraux auront le grade de chef de brigade, les deux autres tiers celui de chef de bataillon.
- art. 4** Les adjudants-généraux, chef de bataillon, seront choisis par le ministre parmi les capitaines ayant deux ans de service.
- art. 5** La promotion des adjudants-généraux se fera par ancienneté et aussi par choix du ministre [...]
- art. 7** Les commissaires des guerres sont toujours nommés par le ministre.
- art. 8** Les adjoints à l'état-major ont un rôle temporaire et seront toujours pris dans tous les grades de l'armée.
- art. 9** Les aides de camp resteront au nombre fixé sauf pour les généraux en chef qui pourront avoir six aides de camp au lieu de quatre comme l'indiquait le décret du 29 octobre 1790 [...]
- art. 11** Les généraux ne pourront choisir leurs aides de camp que parmi les officiers de l'armée...
- art. 12** On ne choisira jamais plus de deux sujets par bataillon, et jamais plus d'un par escadron pour être dépêché à l'état-major (1)

(1) documents généraux instructions et organisations, décret du 21 février 1793 archives administratives. série C. Section C subdivision 1 (SHAT - Vincennes carton X EM 1)

On voit donc, par le décret de la Convention Nationale du 21 février 1793, que l'appartenance à l'état-major évitait de faire partie de la troupe (articles 11 et 12). Beaucoup d'officiers essayèrent d'y rester le plus longtemps possible et parfois même illégalement. Cette loi donna à chaque division active un adjudant-général et deux adjoints (article 2).

Bien que le nombre d'aide de camp fut déterminé dès la loi du 29 octobre 1790, on nota tout au long de la révolution de nombreuses entorses au règlement, à tel point que le gouvernement devait revenir constamment sur le nombre maximum des aides de camp à employer auprès des généraux. Le décret du 24 floréal an V (13 mai 1797), arrêté par le Directoire face à l'emploi excessif d'aides de camp et d'adjoints aux officiers généraux à l'intérieur de la République, c'est à dire pour les différentes divisions militaires, en est la preuve flagrante.

Décret du 24 floréal an V

- art. 1 Les officiers généraux ne pourront plus conserver d'aide de camp sauf s'ils commandent une division militaire [...]*
- art. 4 Pour remplacer les aides de camp, les officiers pourront se faire accompagner d'un officier des corps respectifs à l'artillerie et au génie. Ces officiers auront une solde supplémentaire de 100 francs par mois.*
- art. 5 Les officiers dans l'armée active conserveront leurs aides de camp et leurs adjoints (1).*

Le danger essentiel d'employer trop d'adjoints n'était pas pour la transmission des ordres puisque le surplus d'officiers la facilitait, mais pour l'administration. En effet, beaucoup de généraux ne prévenaient pas le ministre de la guerre des nouveaux emplois d'aides de camp qu'ils créaient. L'administration avait dès lors des problèmes pour gérer le corps ou la division concernée. Enfin, cela entraînait un surcoût financier non négligeable.

(1). documents généraux, organisation et instructions, décret du 24 floréal an V, (13 mai 1797) archives administratives, série C, section C, subdivision 1 (SHAT-Vincennes carton XEM 1)

Hormis les problèmes du nombre d'aides de camp et d'adjoints employés, il n'y eut pas de grandes modifications dans la composition d'un état-major jusqu'à l'an VIII (1799-1800). La réorganisation de l'an VIII apportée par le Premier Consul, partagea l'armée en trois parties bien distinctes : l'aile droite, le centre et l'aile gauche. Chaque aile était composée de trois divisions avec des états-majors indépendants des divisions et de celui de l'armée. De plus, cette réorganisation statuait sur le nombre d'aides de camp attribués aux généraux.

Ainsi, les généraux en chef pouvaient prendre six aides de camp (les quatre obligatoires plus deux supplémentaires) parmi les chefs de brigade, pour le premier aide de camp; un parmi les chefs de bataillon, deux parmi les capitaines; et les deux supplémentaires parmi les lieutenants. Les généraux de division avaient le droit à deux aides de camp, à savoir un capitaine et un lieutenant ou un sous-lieutenant. Enfin le général de brigade prenait son aide de camp parmi les lieutenants et les sous-lieutenants. (1)

Cette réorganisation permettait aussi aux officiers-généraux et aux adjudants-généraux d'avoir des aides de camp et des adjoints ayant déjà servi et qui se trouvaient sans emploi, suite à la mort du général auquel ils étaient attachés. Enfin, par le décret du 27 messidor an VIII, (15 juillet 1800), les adjudants-généraux prirent le nom d'adjudants-commandants.

Les décrets du 16 vendémiaire et du 14 brumaire an IX permirent d'organiser une fois pour tout l'état-major. En voici les principaux articles.

Décret du 16 vendémiaire an IX (8 octobre 1800) relatif à l'état-major général de l'armée

Titre premier : Composition de l'état-major

Art. 1 *L'état-major de l'armée en temps de paix comme en temps de guerre comptera 120 généraux de division, 240 généraux de brigades et 120 adjudants-commandants.*

(1) mêmes sources, décret du 5 floréal an VIII (25 avril 1800) (SHAT-Vincennes carton XEM 1)

art. 2 Chaque général de division aura trois aides de camp dont un chef d'escadron et les autres du rang de capitaine ou celui de lieutenant. Les généraux de brigade auront deux aides de camp, du grade de capitaine ou celui de lieutenant avec place dans leurs corps respectifs lorsqu'ils ne seront pas employés comme aides de camp. Les aides de camp ne pourront plus être pris en dessous du grade de lieutenant.

art. 3 Les adjoints qui ne sont plus adjoints aux adjudants-commandants mais à l'état-major général de l'armée ainsi que les adjoints en fonction seront attachés aux corps à pied et à cheval, à raison d'un par corps. [...]

Titre 2 : division des officiers-généraux en activité et en non-activité

art. 5 Les généraux employés à la formation, dans les états-majors généraux des armées à l'inspection des troupes, pour le commandement des divisions militaires, pour le service de l'artillerie et du génie, pour la garde des consuls, pour l'inspection des Invalides et de la gendarmerie sont considérés comme en activité et jouissent de la totalité de leurs traitements.

art. 6 Les généraux et aides de camp en non activité ne jouissent que d'une partie de leurs traitements.

Titre 3 : des appointements

art. 7 Appointements des généraux et adjudants-commandants en non activité

généraux de division	7.500 francs
généraux de brigade	5.000 francs
adjudants-commandants	3.000 francs

Les aides de camp des officiers généraux en non activité jouissent de la moitié des appointements de leurs grades respectifs.

art. 8 Appointements des généraux et adjudants-commandants en service.

généraux de division	15.000 francs
généraux de brigade	10.000 francs
adjudants-commandants	6.000 francs

Les aides de camps jouissent de leurs grades respectifs.

art. 9 Les généraux et adjudant-commandants employés dans les armées d'actives auront un supplément du quart de leurs appointements, à savoir :

généraux de division	3.750 francs
généraux de brigade	2.500 francs
adjudants-commandants	1.500 francs

- art. 10** Les généraux et officiers d'état-major en non activité jouiront d'un nombre de rations précis, à savoir :
- | | |
|-----------------------|---|
| généraux de division | 4 |
| généraux de brigade | 3 |
| adjudants-commandants | 2 |
| aides de camp | 1 |
- art. 11** Les généraux en non activité n'ont ni droit au logement en nature ni à l'indemnité qui le représente. [...].⁽¹⁾

Le décret du 14 brumaire an IX est relatif au mode de nomination des aides de camp et adjoints, en voici les principaux articles :

- art. 1** Les aides de camp ne pourront être pris que parmi ceux qui ont fait deux ans de campagne en tant qu'aide de camp ou adjoint. Après cette première nomination, les aides de camp ne pourront être choisis que parmi les militaires qui auraient deux ans de service en qualité d'officier titulaire dans un corps de troupes de ligne.
- art. 2** Les aides de camp ne pourront s'élever hiérarchiquement qu'après deux ans de service dans le grade inférieur à celui qu'ils demandent.
- art. 3** Les adjoints à l'état-major général de l'armée seront nommés par le ministre de la guerre, ils doivent être tous capitaines avec deux ans de campagnes comme adjoint ou aide de camp.
- art. 4** Les adjoints progressent hiérarchiquement qu'après deux ans de service dans le grade inférieur.
- art. 5** Le nombre des adjoints à l'état-major est porté à 300 ⁽²⁾ et sont répartis ainsi, à savoir :
- | | | | |
|--------------------|----|----------------------|----|
| Armée du Rhin : | 80 | Armée de l'ouest : | 10 |
| Armée d'Italie : | 80 | Armée Gallo-batave : | 30 |
| Armée de réserve : | 30 | Camp sous Amiens : | 10 |
- art. 6** Le choix des adjoints est dévolu au général en chef ainsi que leur affectation, la nomination définitive est donnée par le ministre de la guerre.

(1) documents généraux, organisation et instructions, décret du 16 vendémiaire an IX, (8 octobre 1800) série C, section C, subdivision I N°2. (SHAT-Vincennes carton XEM 1)

(2) Le nombre des adjoints à l'état-major était auparavant de 200.

art. 7 Le ministre de la guerre assignera les soixante adjoints de l'intérieur et leur donnera leur affectation.

art. 8 Les autres adjoints auront leurs traitements de réforme et conserveront le droit d'être nommés aux emplois vacants. (1)

La nomination de seize maréchaux d'empire, le 19 mai 1804, apportera quelques petites modifications en ce qui concerne l'emploi des aides de camp et des adjudants-commandants. Voici le texte du décret du 27 pluviôse an XIII qui apporte justement ces modifications :

Napoléon, Empereur des Français

art. 1 Les maréchaux d'empire pourront avoir quatre aides de camp, l'un deux sera pris parmi les adjudants-commandants en activité sans que le nombre actuel des adjudants-commandants en soit augmenté ni qu'ils soient remplacés.

art. 2 Les adjudants-commandants qui seront employés au près des maréchaux d'empire continueront à percevoir un traitement d'activité de leur grade. (2)

Après avoir vu les principales lois qui organisèrent les états-majors sous l'Ancien Régime et la Révolution il nous reste à dire quelques mots sur l'évolution des uniformes portés par les officiers d'état-major durant la même période. Ainsi en 1744, le comte d'Argenson, ministre de Louis XV, régla l'uniforme des officiers généraux. Un peu plus tard, en 1756, le même ministre fit une loi pour réglementer les uniformes des officiers de l'état-major des armées et celui des aides de camp. Le 27 avril 1767, le grand règlement sur l'habillement demandait aux officiers de l'état-major des armées de porter un uniforme en drap bleu de roi avec boutonnière en broderie. De même, les officiers de l'état-major qui sont chef d'état-major

(1) documents généraux, organisation et instructions, décret du 14 brumaire an XI, (5 novembre 1800) série C, section C, subdivision I n°2 (SHAT-Vincennes, carton XEM 1)

(2) Maréchaux d'empire, documents généraux, création - honneurs - aides de camp et uniforme, extrait des minutes de secrétairerie d'Etat au Palais des Tuileries le 27 pluviôse an XIII (16 février 1805) (SHAT-Vincennes carton XEM 2)

porteront sur leur habit un bordé en broderie. Les aides de camp des généraux auront un habit bleu de roi avec bouton de cuivre doré, mais sans aucune boutonnière ni broderie de fil d'or. Les ingénieurs-géographes auront un uniforme spécial : habit bleu de roi, travers et parements aurore, veste et culotte blanches. (1). Le règlement sur l'habillement de 1786 conservera aux officiers d'état-major et aux aides de camp l'habit bleu roi. Les officiers d'état-major eurent la veste et la culotte écarlates, les aides de camp chamois. Enfin, l'arrêté de 1794, promulgué par le comité de Salut Public détermine l'uniforme des officiers généraux et des officiers d'état-major comme devant être bleu roi et celui des aides de camp : bleu foncé. En 1796, afin de les reconnaître plus facilement, les aides de camp durent porter au bras gauche une petite écharpe.

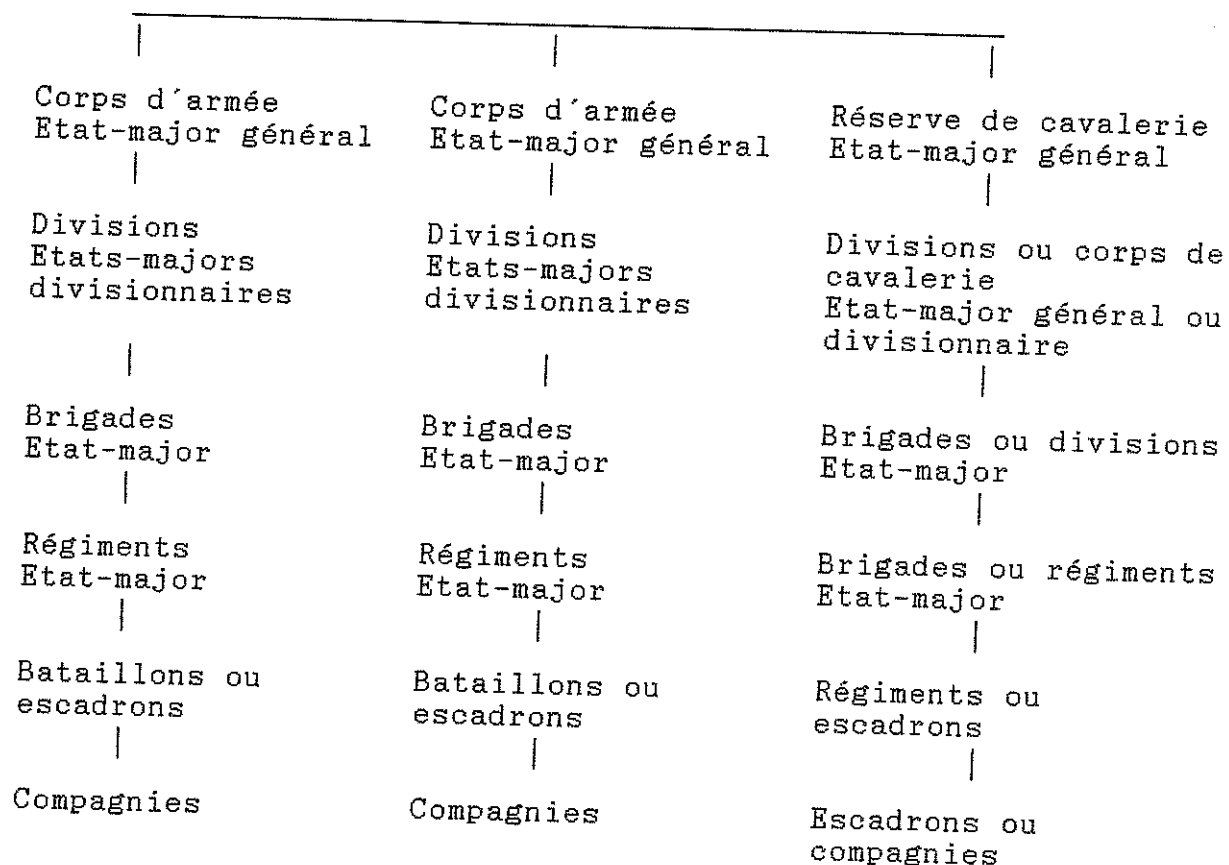
En conclusion, nous pouvons dire que les différents rois de France s'attachèrent à former un corps d'élite d'officiers généraux et d'officiers supérieurs chargés de s'occuper de la transmission des ordres, de la mise en bataille et de la logistique des armées. Puis à partir de la Révolution, le gouvernement mit la main plus directement sur l'état-major des armées par l'intermédiaire du Ministre de la Guerre et des nombreux décrets qu'il arrêta sur l'organisation de l'état-major. On voit apparaître alors, le poids de l'administration et de la centralisation jacobine. Tout devait être réglementé et supervisé par le ministre de la guerre. Cet état de fait s'amplifia avec l'arrivée au pouvoir de Bonaparte, voulant avoir son armée bien en main, il nomma au ministère de la guerre, le général de division Alexandre Berthier, auteur en 1796 d'un règlement sur le service de l'état-major général à l'armée d'Italie. La gestion et l'organisation de l'armée française en furent automatiquement facilitées. L'état-major ne put échapper à la main mise de Berthier et, bien structuré, il allait, pendant les dix années qui allaient suivre, être un facteur de la réussite de Napoléon 1^{er}.

(1) Lt colonel de Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du premier empire page 15

LA COMPOSITION DES ETATS-MAJORS SOUS L'EMPIRE

Dans une armée, il n'y pas un état-major, mais des états-majors. Il y a d'abord l'état-major général ou grand quartier général, où est le général en chef et son chef d'état-major; puis l'état-major général des corps d'armée ou des ailes de l'armée, pour reprendre le vocable de la réorganisation de l'an VIII; l'état-major de la division, élément de base du corps d'armée; enfin celui de la brigade. Mais afin de mieux comprendre l'organisation de l'armée et le rôle des différents états-majors, il est bon de présenter l'organigramme suivant :

Grand quartier général



A noter aussi que sous l'Empire une armée peut-être composée d'un ou de plusieurs corps d'armée, ou bien d'une ou de plusieurs divisions. Un corps d'armée est constitué de plusieurs divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie légère et d'un parc d'artillerie de réserve. Le corps de cavalerie a la même organisation que le corps d'armée, mais n'est composé que de divisions de cavalerie lourde ou légère,

selon le cas. Enfin, une division est formée d'une à trois brigades composées elles-mêmes d'un ou plusieurs régiments, le plus souvent au nombre de deux. A chaque échelon, c'est à dire du régiment au grand quartier général, chaque corps a son propre état-major.

L'état-major d'une armée : le grand quartier général

L'état-major d'une armée se composait sous l'Empire de la manière suivante :

- a. d'un commandant en chef, l'Empereur en personne ou un Maréchal d'empire , un général de division.
- b. du personnel des officiers d'état-major avec :
 - le chef d'état-major général avec le grade de général de division ou de général de brigade selon le rang du commandant en chef.
 - le sous chef d'état-major général du grade de général de brigade ou d'adjudant-commandant.
 - les adjudants-commandants employés à l'état-major général au nombre de quatre maximum.
 - les officiers adjoints à l'état-major général, devant tous être du grade de capitaine et deux fois plus nombreux que les adjudants-commandants.
 - les officiers à la suite de l'état-major qui peuvent être des officiers adjoints mais aussi des officiers pris dans divers corps d'armée.
 - les ingénieurs, géographes au nombre de cinq, sous les ordres d'un chef de bataillon.

c. Des officiers généraux, supérieurs ou subalternes constituant un état-major général par leurs fonctions :

- le général commandant l'artillerie de l'armée, secondé par un chef d'état-major et de plusieurs adjoints.
- le général ou colonel commandant le génie avec lui aussi un chef d'état-major et des adjoints.
- les officiers généraux à la suite de l'état-major général.

d. Des militaires de différents grades de détachements de troupes et civils appartenant par leurs fonctions à l'état-major général.

- le commandant de la place du quartier général.
- le commandant de la gendarmerie.
- le commandant de l'escorte.
- des guides.
- des officiers d'ordonnance.
- du vagemestre général.
- de l'ordonnateur en chef, des officiers de l'administration.
- du personnel de santé.

Afin d'illustrer la composition d'un état-major général d'une armée, on citera celui de la Grande Armée au 1er août 1812. (1)

(1) carton C2 523 Garde impériale - Etat-Major Général - Administration troupes en 1812 (SHAT-Vincennes). on retrouve aussi cette composition dans l'ouvrage de G.Fabry Campagne de Russie 1812. Paris librairie militaire R. Chapelot et Cie 1900-1903.Tome IV. Pages 225 - 256 annexes.

Sa Majesté l'Empereur et Roi Commandant en personne

S.A.S le Prince de Wagram et de Neuchâtel Major général

<i>Aides de camps de S.A.S</i>	<i>Le baron Lejeune</i>	<i>Colonel du génie</i>
	<i>le baron Flahaut</i>	<i>Colonel</i>
	<i>le baron Pernet</i>	<i>adjudant-commandant</i>
	<i>le baron Fezensac</i>	
	<i>d'Astorg</i>	<i>chefs d'escadron</i>
	<i>Bongars</i>	
	<i>le baron Anatole de Montesquiou</i>	
<i>employés près du major-général</i>	<i>le baron Noailles</i>	<i>capitaines</i>
	<i>le baron le Couteux</i>	
	<i>le Comte Girardin</i>	<i>Général de brigade</i>
	<i>Denniée, fils</i>	<i>sous-inspecteur aux revues</i>
	<i>Leduc</i>	<i>commissaire ordonnateur</i>
		<i>de S.A.S</i>
	<i>Guillabert</i>	<i>commissaire des guerres</i>
<i>Vaguemestre du major-général</i>	<i>Ravenel</i>	<i>id.</i>
	<i>Salomon</i>	<i>capitaine adjoint</i>
	<i>Sion</i>	<i>ingénieur géographe</i>
	<i>Philippe Rieggert</i>	<i>Capitaine</i>

Etat-Major Général de la Grande Armée

<i>Généraux de division</i>	<i>Comte Sanson</i>	<i>Chargé de la topographie</i>
	<i>Caulaincourt (1)</i>	
<i>Généraux de brigade</i>	<i>le Comte Bailly de Monthion</i>	<i>commandant le grand quartier général</i>
	<i>le Baron Guilleminot</i>	<i>chef de l'état major de S.A.S</i>
	<i>le Baron Tomini</i>	<i>commandant le petit quartier général</i>
		<i>chargé de l'historique</i>
<i>Adjudants-commandants</i>	<i>Futhon, Simonin, Aubert, Michel</i>	
	<i>Prince de Hohenzollern,</i>	
	<i>Falkowski, Pinthon, de Fernig,</i>	
	<i>Théry, Dupuy, Meynadier, Hulot,</i>	
	<i>Loriné</i>	
<i>Colonel</i>	<i>Gourry</i>	
<i>Chefs d'escadron ou de bataillon</i>	<i>Galbois, Bedos, Stoffel,</i>	
	<i>Fontenilles, Laczinski, Malewski</i>	
	<i>Blackwell, Saint Rémi, Vermaesen</i>	
	<i>Allouis, Saint Simon, Marquessac</i>	
	<i>Latte, Dufouard, Dubourg,</i>	
	<i>Gauthier, Pariset, Zadera,</i>	
	<i>Laroche, Saint Dorat</i>	
<i>Capitaines</i>	<i>Morot, Fréval, Mathey, Deschamps</i>	
	<i>Bonamy, Villemereil, Ginnet</i>	
	<i>Bellanger, Meckenem, Prysié,</i>	
	<i>Meresse, Deyragues</i>	
	<i>Guillot de la Poterie,</i>	
	<i>Sainte Croix, Levasseur, Thenbet</i>	
	<i>Motte, Roucy, Garnier, Blouin,</i>	
	<i>Descharmes de Mondreville,</i>	
	<i>Ledoux, de Courbon, de Soucy,</i>	
	<i>de la Moussaye, Brunier,</i>	
	<i>Delaplace</i>	

(1) Auguste Jean Gabriel, comte de Caulaincourt, frère du Duc de Vicence

Ingénieurs - Géographes

chef de bataillon Boclet

Capitaines de 1ere classe Delahaye, Boguetti père,
Desnoyers

Capitaines de 2eme classe Pierrepont, Regnault, Simondi
Chandellier

Lieutenants Berlier, Aymard

Dessinateurs Beuvelot, Bernard, Soinard
Guillard,

Gendarmerie impériale

Commandant la gendarmerie Lauer *Général de brigade*

Commandant la force publique Weber *Chef d'escadron*

Vaguemestre du quartier général Coutant *Lieutenant*

Officiers généraux, supérieurs et autres à la suite de l'état-major général

Généraux de division Le Comte Rapp(1), le Comte Milhaud
Le comte Baraguey d'huilliers

Généraux de brigade Lanchantin, Heyligers,
Franceschi, Bertrand, Barthiez
de St Hilaire, Lambert, Jalnes
Corsin, Normand, Godard, Fabre
Evers, Margaron

Adjutants-commandants Amira, Thomasset

Chef de bataillon Basse

*Officiers généraux, supérieurs et autres commandant dans l'arrondissement de l'armée
(11 août 1812)*

<i>Généraux de division</i>	Le Comte Hogendorp (2) le Baron Durutte le Comte Dutailly le Comte Charpentier Gones freyre le Marquis d'Alorna Baillet de la Tour	<i>Gouverneur de Lituanie</i> à Berlin à Varsovie à Vitebsk à Glouboské à Mohilev à Elbing
<i>Généraux de brigade</i>	Castella Corsin Jomini Plauzonne Ferrière Tarayre Voyezinski Wedel Brun Bronikowski	<i>à Koenigsberg</i> <i>Fort de Pillau</i> <i>à Vilna</i> <i>à Plock</i> <i>à Bialystock</i> <i>à Kowna</i> <i>à Thorn</i> <i>à Wilkowsinski</i> <i>à Grodno</i> <i>à Minsk</i>

(1) le Comte Rapp (jean) aide de camp de S.M l'Empereur
et Roi appartient directement à la maison de l'Empereur.

(2) Le Comte Hogendorp est aussi aide de camp de l'Empereur

<i>Adjudants-commandants</i>	Barrin Rippert Kossakowski	à Erfurt à Posen à Polotsk
<i>Major</i>	Cothias	à Glouboské

Administration du quartier général

<i>Ordonnateur en chef</i>	Joinville	
<i>Sous-inspecteur aux revues</i>	Vilain	Chargé de l'habillement
<i>Service de santé</i>	Chardel Saulnier Demarbais Ruchet	Médecin Chirurgiens-majors
<i>Directeur principal des services</i>	Duloir Accoyer Thévenard	Vivres, pains Vivres, viandes Fourrages

Administration

<i>Général de division</i>	Le Comte Dumas	Intendant général
<i>Commissaires ordonnateurs à la disposition de l'intendant général</i>	Chambon, le Borgne de Boigne, Troussot, Dumast, Robinet, Barthoneuf, Jacqueminot, Blin Nutrel, Sartelon, Dervillé	
<i>Commissaires des guerres (1ere classe)</i>	Lajard, Genet, Dandy, Renoud, Rolland (henri), Dorigny, Alisse	
<i>Commissaires des guerres (2eme classe)</i>	Quernest, Bellot, D'hervey, Broquère, Faissolle, Bonneville Villebranche, Pinet, Toubin Bischoff, Tranchant, Tardieu Genissieu, Guillon, Dubois, Dusargues	
<i>Adjoint aux commissaires des guerres</i>	Darnaud, Goujet des landres, Mortier, Deblair, Duverger, Dehau, de Montfort, Pichault jeune, Lair	

Inspection aux revues

<i>Inspecteur en chef</i>	Vienot Vaublanc
<i>sous inspecteur aux revues</i>	Drolenvaux
<i>Inspecteur des réserves de cavalerie</i>	Laner

Services administratifs

<i>Service de santé</i>	Desgenettes Larrey	Médecin chef: 8 médecins Chirurgien chef : 4 majors 4 aides 16 sous-aides
-------------------------	-----------------------	--

	Lambert		Pharmacien chef : 3 majors 3 aides 6 sous aides
	Bourdin Courtin		régisseurs généraux des hopitaux
Substances	Bagieu Teubell Valette Levrault	vivres pain vivres viande imprimerie	Régisseurs généraux Régisseur Directeur

Etat-major général de l'artillerie (15 juin)

Commandant en chef l'artillerie	Lariboisière	Général de division
Chef de l'état-major	Charbonnel	Général de brigade
Sous chef de l'état-major	Marion	Colonel
Adjoints	Poirel, Saint Cyr	Chefs de bataillon
	Leboul, Paixhans, Saint Michel Henroque, Boutellier, Caraman Buvée, Le Breton de Vanoise, Larminat	Capitaines

Parc général d'artillerie

Directeur général du Grand Parc	Neigre	Colonel
Sous directeurs	Leroy, Pano, Pyll, Jacqueau	Chefs de bataillons
Employés au grand parc	Sechehay, Montgenet, Nultz Despineda, Brenne, Reboulh, Falter, Hinnard	

Equipages des ponts

Commandant en chef des équipages	Eblé	Général de division
Chef de l'état-major	Chapelle	Colonel
Directeur du parc	Zabern	Chef de bataillon
Commandant le 1 ^{er} équipage	Peyerinhoff	Chef de bataillon
Commandant le 2 ^{ème} équipage	Chapuis	Chef de bataillon
Commandant le 3 ^{ème} équipage	Larue	Chef de bataillon
Adjoints aux trois équipages	Delagarde, Drieux, Kobold, Preuthin, Pourtois, Jagot Michel	Capitaines

*Equipages des sièges**équipage de Dantzig*

<i>Commandant l'équipage</i>	<i>Darencey</i>	<i>Général de brigade</i>
<i>Directeur de l'équipage</i>	<i>Gargant</i>	<i>Major</i>
<i>Sous-directeur</i>	<i>Noël</i>	<i>Chef de bataillon</i>
<i>Adjoints à l'équipage</i>	<i>Regter, Perrot</i>	<i>Capitaines</i>

équipage de Magdebourg

<i>Commandant de l'équipage</i>	<i>Taviel</i>	<i>Général de division</i>
<i>Directeur de l'équipage</i>	<i>Cachardy</i>	<i>Major</i>
<i>Sous-directeur</i>	<i>Paravicini</i>	<i>Chef de bataillon</i>
<i>Adjoints à l'équipage</i>	<i>Lasaussaye, Richois</i>	<i>Capitaines</i>

Etat-major général du Génie

<i>Commandant en chef le génie</i>	<i>Chasseloup-Laubat</i>	<i>Général de division</i>
<i>Chef de l'état-major</i>	<i>Liedot</i>	<i>Colonel</i>
<i>Adjoints</i>	<i>Bouvier Blanc, Eron Picot, Parnajon Soelhat, Vandermerwerde Massillon, Bergère</i>	<i>Colonel Chefs de bataillon Capitaines Lieutenants</i>

Parc général du Génie

<i>Directeur</i>	<i>Montfort</i>	<i>Colonel</i>
<i>Sous directeur</i>	<i>Nempde</i>	<i>Chef de bataillon</i>
<i>Adjoints</i>	<i>Deluret, Vaillant</i>	<i>Capitaines</i>

Comme on peut le voir à travers ce long inventaire de l'état-major général de la Grande Armée en 1812, qui comprend entre autres dix sept généraux de division, vingt huit généraux de brigade, sept colonels; un état-major d'armée se composait de très nombreux officiers et sous-officiers. De plus, on peut remarquer que la partie administrative de l'état-major est très importante.

L'Etat-major du corps d'armée

L'état-major d'un corps d'armée est constitué de la même manière, à quelques exceptions près dues essentiellement aux grades des officiers d'état-major et au nombre d'officiers compris dans l'état-major. Enfin, on peut dire à propos des états-majors généraux des corps d'armée que le commandant en chef du corps avait à son service quatre aides de camp, à savoir : un adjudant-commandant ou colonel, un chef de bataillon ou d'escadron et deux capitaines. De plus, il était de règle d'affecter à chaque corps d'armée un escadron ou au moins un demi escadron de gendarmerie.

A titre d'exemples pour la composition d'un état-major général de corps d'armée, nous citerons celui du 1^{er} corps d'observation de la Gironde en 1807 (1) et celui du 1^{er} corps d'armée en 1812 (2)

Etat-Major Général du 1er corps d'observation de la Gironde (1807-1808)

S.Exc Général de division Junot duc d'Abrantès Commandant en chef

MM. de Grandsaigne, colonel; Hersant, chef de bataillon, de la Grave et Thomassin, capitaines, aides de camp du duc.

MM. de Cambis, adjudant-commandant; Le Prince de Salm-Salm et, Carrion de Nisas, chefs d'escadron; de Tascher, Auguste de Forbin, Prévost et Laval, capitaines, officiers adjoints à l'état-major du duc.

M. Girod de Novillers, chef de bataillon du génie, employé auprès du duc.

(1) Relation de l'expédition du Portugal, faite en 1807 et 1808 par le 1er corps d'observation de la Gironde par le Général Baron Thiébault. Documents annexes.

(2) Carton C2 525 1er corps d'armée. Davout 1812 (SHAT de Vincennes)

M. le baron Thiébault, général de brigade, Chef de l'état-major général;

M. de Trentignant, lieutenant, aide de camp du général Thiébault.

m. le chevalier de Bagneris, adjudant-commandant, sous chef d'état-major général.

mm. le Prince de Salm, chef d'escadron; Palamède de Forbin, Mattat, Vidal de Va la brèque, Quentin, Longchamp, capitaines; et Vallier, lieutenant, officiers d'état-major, employés auprès du chef d'état-major général.

m. Mescure, capitaine du génie, employé à l'état-major général
m. le général de division Quesnel, m. le général de brigade, baron de Solignac et m. le général de brigade René, officiers généraux venus à l'armée après son arrivée à Lisbonne.

MM. Bardinet et Thérondel, capitaines aides de camp de mm. les généraux Quesnel et Solignac.

Gendarmerie : m. THomas, chef d'escadron, commandant.

Artillerie : m. le général de brigade Taviel, commandant.

mm. Brun et Hennet, capitaines-aides de camp.

m. le colonel Prost, chef d'état-major, m. le chef de bataillon Chatenet, sous-chef de l'état-major.

mm. Lasnou, capitaine et Boilleau, lieutenant, adjoints à l'état-major.

m. le colonel Douence, directeur des parcs.

mm. les colonels Foy, D'Aboville et Piccoteau, employés au 1^{er} corps d'observation.

Génie : m. le colonel Vincent, commandant.

m. le chef de bataillon Bruley, commandant en second.

m. le chef de bataillon Girod de Novillars.

mm. les capitaines Mescure, Boucherat, Calmet, Andrès, Mainet, Dérouet, Laguette, Boulanger, Pedemonte, Charles Plazanet, J. Plazanet; et les lieutenants Spinola et Saint Léger.

Marine : Commandant le capitaine de vaisseau Magendi

Administration de l'armée

Inspection : mm. Viennot Vaublanc et Defoy inspecteurs aux revues.

mm. Cros, Evrard et Parrain, sous-inspecteurs.

Services : m. Troussset, ordonnateur en chef.

mm. les commissaires des guerres Audirat, Blanchard, Flandin, Débossé, Serre, l'Allemand, Barchou, Herpin, Haudin et mm. Ballet, Deblair, Priston et Théry, commissaires adjoints.

m. Thonnellier, payeur général.

m. Berthelot, receveur général.

m. Maillard, médecin chef.

m. Beaunarchef, chirurgien-chef.

m. Paulet, pharmacien-chef.

m. Blève, directeur des postes.

m. Fray, directeur des services réunis.

Bataillon du train des équipages militaires m. François, Commandant.

Composition de l'état-major général du 1er corps d'armée au mois de juin 1812

Maréchal d'empire le Prince d'Eckmühl (1) commandant en chef.

mm. Kobulenski, colonel; Brosset, major; de Castres, chef d'escadron; de Beaumont, Hervo, Fayet, capitaines; de Castries, lieutenant, aides de camp du prince d'Eckmühl.

Général de brigade le baron Romeuf, chef de l'état-major général

mm. Laloy, capitaine et Despréaux, lieutenant, aides de camp du chef d'état-major général, général de brigade le baron Beaupré (à la suite); Roussel d'Hurbal détaché à la division de cavalerie légère du 1er corps de réserve de cavalerie; Pamplona (à la suite).

Adjudant-commandant Briatte, sous chef de l'état-major-général, mm. Malherbe, Petelot, Lachelin, Szinanowski, Simand, Renaud, Tartaret et Moller, capitaines adjoints à l'état-major-général. Chef de bataillon Gautherot, commandant le quartier-général. Chef de bataillon à la suite mm. Pariset, Laroche, Zadera Capitaine Malherbe (aide-major au quartier général) en mission à Koenigsberg.

Général de division, le baron Pernety, commandant l'artillerie mm. Bereauville et Moret, capitaines-aides de camp.

Général de brigade Baltus.

mm. Dauty, capitaine et Gey, lieutenant, aides de camp du général Baltus.

(1) le maréchal Louis Nicolas DAVOUT, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt, Maréchal de France, le 19 mai 1804.

Général de brigade le baron Jouffroy.

M. Brussel Brulart, capitaine-aide de camp du général, baron Jouffroy.

Colonel Gerdy, chef de l'état-major de l'artillerie.

mm. Mazerat, Brussel Saucy, Prévost, capitaines-adjoints à l'artillerie.

Général de brigade Haxo Commandant le génie

m. Revol, capitaine-aide de camp du général Haxo.

Chef de bataillon Prévost Vernois chef de l'état-major du génie.

mm. Evers, capitaine en 1^{er} et Coconelli, capitaine en 2nd, adjoints.

Chef de bataillon Emy.

Chef de bataillon Speelveldt

mm. Kool, capitaine en 2nd, Mariani, capitaine et Cassières, lieutenant.

Inspecteur aux revues Delecourt

Adjoint m. Vuilleret

Ordonnateur en chef Boeris

Adjoint m. Guerrier

Commissaires des guerres Thomas (de 1^{ere} classe); Blondin (2^e classe) et Guiter (2^e classe).

Adjoints aux commissaires mm. Demanche, Michaux, Sergent.

Général de brigade Saunier Commandant la gendarmerie.

Vaguemestre général

Servan, capitaine.

Service de santé

Gilbert, médecin principal

Paulet, chirurgien principal

Bruloy, pharmacien principal

Ducrost, directeur des hôpitaux

Etats-majors des réserves et des corps de cavalerie

Les réserves de cavalerie étaient l'équivalent des corps d'armée au début de l'empire avant de regrouper plusieurs corps de cavalerie, comme ce fut le cas en 1812 (quatre corps de réserve de cavalerie); en 1813, où il y eut cinq corps de cavalerie, sous les ordres respectifs des généraux Latour-Maubourg, Sébastiani, Arrighi, Kellermann *et* Pajol; en 1814; et enfin, au cours de la campagne de Belgique, en 1815, où il y en eut quatre.

La composition de l'état-major général d'une réserve de cavalerie ou d'un corps de cavalerie est la même que celle d'un corps d'armée ou d'une armée.

A titre d'exemple, nous citerons l'état-major du 1er corps de cavalerie en 1813, commandé par le général de division Latour-Maubourg⁽¹⁾.

Etat-Major Général du 1er corps de cavalerie

Général de division Latour-Maubourg Commandant en chef
mm. Nathard, chef d'escadron, Debonnaire, capitaine, et
Puységur, capitaine, aides de camp du commandant en chef.

Adjudant-commandant Mathieu Chef de l'état-major général
mm. Mathieu, d'Hulot, Thérond, Romanski, chefs d'escadron-
adjoints à l'état-major général.

Colonel Lavoy Commandant l'artillerie
m. Lafforgue, capitaine-adjoint à l'artillerie

Inspecteur aux revues m. L'inspecteur aux revues Sicard
Sous-inspecteur aux revues Faure

Commissaire des guerres l'ordonnateur en chef Dulido
m. Odossaint, adjoint.

(1) carton C2 543 1er corps de cavalerie - 1813 - (SHAT-Vincennes)

A la lecture de l'exemple, on peut cependant noter une différence importante avec la composition de l'état-major général d'un corps d'armée : c'est le nombre des aides de camp attribués au commandant en chef et surtout l'absence de sous-chef d'état-major général.

Etat-major d'une division

La composition de l'état-major d'une division est identique à celle d'une armée ou à celle d'un corps d'armée à deux exceptions près: le nombre des aides de camp et d'adjoints attribués aux officiers généraux ou supérieurs et enfin les grades des différents officiers ou administrateurs de la division. L'état-major se compose donc ainsi :

- a- Le commandant en chef : général de division ou général de brigade avec deux ou trois aides de camp.
- b- Le personnel des officiers d'état-major avec le chef d'état-major ayant le grade d'adjudant-commandant; un officier d'ordonnance et un officier ingénieur-géographe et deux adjoints.
- c- Les officiers subalternes et supérieurs avec un officier supérieur commandant l'artillerie détachée à la division; deux officiers du génie.
- d- Les différents militaires suivant l'état-major comme le commandant de la place du quartier général, avec le grade de chef de bataillon ou celui de capitaine; le commandant du détachement de la gendarmerie; les guides, souvent deux à cheval et trois à pieds gardés par deux gendarmes; les ordonnances dont deux à pied et six à cheval chez le général de division, quatre à cheval et un de chaque brigade d'infanterie chez le chef d'état-major divisionnaire; enfin trois officiers du service de santé.

A titre d'exemple, nous citerons celui de la 10^{eme} division, 3^{eme} corps d'armée en 1812 (1)

10^{eme} division au 25 juin 1812

Général de division Ledru Commandant
mm. Murphy, chef de bataillon et Hayaert, capitaine aides de camp.

Adjudant-commandant Delaage Chef d'état-major
mm. Bouton et Décamps, capitaines-adjoints à l'état-major

Général de brigade Gengoult commandant la 1^{ere} brigade
mm. Clert et Bessert capitaines aides de camp.

Général de brigade Marion commandant la 2^{eme} brigade
m. Magnier, lieutenant aide de camp.

Général de brigade Bruny commandant la 3^{eme} brigade
m. Descombes, capitaine aide de camp

Commandant l'artillerie chef d'escadron Ragney
capitaine Ardoin, adjoint.

Commandant le génie St Hillier, capitaine

Sous-inspecteur aux revues Cathelan

Commissaire des guerres Chuffart

Etat-Major d'une brigade

Enfin, en ce qui concerne l'état-major d'une brigade il se compose d'un commandant général de brigade ou parfois colonel; d'un ou deux aides de camp, capitaine ou lieutenant et enfin d'ordonnances à raison d'un par régiment appartenant à la brigade.

(1) carton C2 526 2eme corps Oudinot, Saint-Cyr - 3eme corps Ney 1812 (SHAT - Vincennes)

L'ÉTAT-MAJOR, UN VIVIER DE GÉNÉRAUX

Nous avons pu remarquer, en déclinant les différents types d'état-major, qu'il fallait un très grand nombre d'adjoint, d'aides de camp, mais surtout d'adjudant-commandant et d'officiers-généraux (généraux de brigade et de division). Il est bon maintenant de voir comment ces différents officiers se retrouvaient dans l'état-major, en voyant d'abord les différents textes de loi qui règlent l'ascension hiérarchique et l'emploi dans un état-major. Puis on verra quelques nominations au cours de l'Empire en expliquant leurs causes; ce qui nous amènera à parler du clientélisme au sein de la Grande Armée. Enfin on citera quelques généraux ou maréchaux de la Restauration et de la Monarchie de juillet qui furent sous la Révolution et l'Empire des officiers d'état-major.

Le système de promotion

Le 14 germinal an III, (3 avril 1795), la Convention promulguait une loi sur l'avancement militaire, tant dans la ligne que dans le corps d'état-major. Pour la ligne, l'avancement se faisait par ancienneté de grade, à raison d'un tiers; un tiers par élection et de dernier tiers par nomination du Corps Législatif sur présentation du comité de Salut Public ou du Conseil Exécutif.⁽¹⁾ Dans l'infanterie, la notion d'ancienneté s'étendait sur toute la demi-brigade; l'élection se faisait par bataillon et la nomination sur toute la demi-brigade. Pour la cavalerie, les 3 modes valaient pour le régiment ⁽²⁾. L'avancement se faisant enfin à l'ancienneté en cas de concurrence à l'âge. ⁽³⁾

Après avoir vu en quelques mots le mode d'avancement dans la ligne, citons les principaux articles de cette loi qui intéressent plus directement le mode d'avancement dans les états-majors.

(1) carton XEM2 Maréchaux officiers généraux, série C section b subdivision II. Organisations fonctions d'avancement ou de nomination - rang. Loi sur le nouveau mode d'avancement militaire 14 germinal an III, article 1 (SHAT-Vincennes)

(2) mêmes sources, article 2

(3) id. article 3

- art.LIII Les places d'adjudants-généraux, chef de brigade seront à la nomination du Comité du Salut Public ou du Conseil Exécutif parmi tous les généraux de brigade et chefs de brigade qui éliront trois citoyens ayant au moins six mois de service dans ce grade; le général de division donnera son avis et enverra la liste des élus au Comité du Salut Public.
- art.LVII Les chefs d'état-major généraux seront pris parmi tous les généraux de brigade des armées de la République, parmi tous les adjudants-généraux et sont à la nomination du Comité de Salut Public.
- art.LVIII Les adjoints aux adjudants-généraux devant leur être subordonnés seront choisis parmi les adjudants-généraux, chef de brigade. Les adjudants-généraux, chefs de brigade les proposeront aux chefs d'état-major général.
- art.LXIII Avancement par le choix. L'adjoint sous-lieutenant sera élevé au grade de lieutenant après un an de service. L'adjoint-lieutenant après 18 mois de service sera élevé au grade de capitaine. L'adjoint-capitaine sera élevé au grade de chef de bataillon après 2 ans de service et à la nomination du corps législatif sur la présentation du Comité du Salut Public ou du Conseil Exécutif.
- art.LXVI A la paix, les adjoints aux adjudants-généraux serviront pareillement à la suite du corps dont ils sont issus.
- art.LXIX Les aides de camp seront au choix des généraux près desquels ils devront servir et seront pris immédiatement dans toutes les armes. Chaque général d'armée aura 4 aides de camp de droit et deux supplémentaires si nécessaire, un pris parmi les chefs de brigade, un parmi les chefs de bataillons ou d'escadron, deux parmi les capitaines et les deux supplémentaires parmi les lieutenants. Chaque général de division aura deux aides de camp, le premier parmi les capitaines et le second parmi les lieutenants ou sous-lieutenants. Chaque général de brigade prendra son aide de camp parmi les lieutenants ou les sous-lieutenants.

- art.LXXII Les aides de camp-chef de bataillon ou d'escadron monteront droits à la place d'aide de camp - chef de brigade dès qu'il viendra à vaquer.
Les aides de camp - chef de brigade pourront devenir général de brigade comme tous les autres chefs de brigade.
- art.LXXIV L'officier général qui remplacera un autre officier général devra conserver les aides de camp de son prédécesseur.
- art.LXXV Les emplois de général de brigade seront conférés aux chefs de brigade en activité de service à la nomination du corps législatif sur la présentation du Comité du Salut Public ou du Conseil Exécutif.
- art.LXXVI Le rang des généraux se fera à l'ancienneté s'il n'y a pas plus d'un mois d'interruption; sinon l'ancienneté sera comptabilisée au jour de la reprise du poste.
- art.LXXVII Les généraux de division seront nommés de la même manière que les généraux de brigade.
- art.LXXVIII Les généraux en chef n'auront qu'une commission temporaire et seront choisis parmi les généraux de division par le Comité du Salut Public ou par le Conseil exécutif et présentés au corps législatif qui les nommera.
- art.LXXX Si un militaire de tout grade fait une action d'éclat, il pourra être élevé au grade supérieur sur rapport du général de division au général en chef (1).

Sous l'Empire, le principe du mode d'avancement resta le même à quelques détails près. Le système d'élection disparut totalement et le système d'avancement par nomination devint la règle générale. Chaque nomination se faisait par décret impérial sur une proposition d'un général de division ou d'un général en chef, transmise au ministre de la guerre qui l'envoyait à l'Empereur.

(1) carton XEM 2 Maréchaux et officiers généraux série C section b subdivision II. Organisation, fonctions, conditions d'avancement ou de nomination étrangère, loi du 14 germinal an III, articles LIII à LXXX (SHAT — Vincennes)

Les propositions du ministre de la guerre devaient être accompagnées de notes explicatives justifiant l'avancement de ou des officiers en question. En voici d'ailleurs un exemple, datant du 28 mai 1811 (2).

"Exposés des motifs qui ont déterminé le ministre de la guerre à proposer l'avancement des colonels de cavalerie.

***Le Prince Aldobrandini
Colonel du 4e cuirassiers***

"Il me paraît avoir acquis le droit à cet avancement par son zèle pour le service et l'intrépidité qu'il a montré à la tête de son régiment. Cette marque de la bienveillance de l'Empereur produira d'ailleurs une impression favorable sur les habitants des départements du Tibre et de Trasimène."

***Beurmann
Colonel du 17e dragons***

Il a été considérablement affaibli par des blessures dont il mérite d'obtenir la récompense. Il pourrait être utilement employé dans une division de l'intérieur en attendant que ses forces se rétablissent.

***S.A.S le duc d'Arenberg
Colonel du 27e chasseur***

Monsieur le duc d'Arenberg a été cité plusieurs fois dans les rapports qui sont venus de l'armée d'Espagne. C'est aujourd'hui un des plus anciens colonels.

(2) carton XEM 2 Maréchaux et officiers généraux - Série C section b subdivision II, cadre de l'état-major général constitution, augmentations proposées - Rapports réguliers donnés à l'Empereur par le bureau du Ministre de la Guerre pour donner l'état des différents généraux, adjudants-commandants sans destination, en place, d'artillerie, et du génie, 28 mai 1811.

L'Empereur demandait régulièrement tous les rapports que les chefs d'états-majors généraux transmettaient au Ministre de la Guerre pour savoir le nombre d'officiers d'état-major employés et le nombre de ceux qui étaient sans destination afin de combler par ces derniers les places vacantes et nommer d'autres officiers en remplacement. Il demandait aussi l'état de tous les officiers généraux disponibles ainsi que celui des adjudants-commandants afin de les compléter s'il y avait de nombreuses vacances. Les rapports du 4 août 1812 en sont un bon exemple (1).

4 août 1812 2^{ème} bureau des Etats-Majors

"Le nombre des adjudants-commandants en ce moment employés est en dessous des besoins du service.

On pense qu'il conviendrait de présenter à sa Majesté douze ou quinze officiers supérieurs pour être promu. On joint ici l'état de 20 officiers qui paraissent susceptibles d'être désignés par l'Empereur pour le grade d'adjudant-commandant.

Duclos Jean Bernard

Chef d'escadron, attaché à l'état-major du 2^{ème} corps de la Grande Armée. 48 ans. 20 ans de service, 4 ans dans le grade actuel, 10 campagnes, pas de blessures, recommandé par le maréchal duc de Reggio.

Leroy Duverger François

Chef d'escadron, aide de camp du maréchal Duc de Bellune, 32 ans, 12 ans de service, 3 ans dans le grade, 12 campagnes.

(1) carton XEM 4 adjudants-généraux; adjudants-commandants et adjoints décret du 4 août 1812 (SHAT - Vincennes)

Jacquemard Nicolas

Major 24^e de ligne au dépôt de Lyon
41 ans, 21 ans de service, 4 ans dans
le grade, 11 campagnes, 1 blessure,
bon officier supérieur connaissant la
manoeuvre de bonne heure.

etc...

L'Empereur veillait donc à ce que chaque poste, chaque fonction soit bien pourvue en officier afin de faciliter le service d'état-major. Pour combler les vacances il faisait des nominations collectives. En voici quelques exemples :

25 juin 1807 au camp d'Osterode (1)

Napoléon Empereur des Français et roi d'Italie

Sont nommés général de brigade

Fournier, adjudant-commandant
Bordesoulle, colonel du 22^e chasseurs
Davenay, colonel du 6^e cuirassiers
Offenstein, colonel de 7^e cuirassiers
Morin, colonel du 24^e chasseurs
Lagrange, colonel du 7^e chasseurs

Adjudant- commandant

Picton, chef d'escadron, aide de camp du Grand Duc,
colonel du 22^e chasseurs.

Ou encore celui du 6 août 1811, où il y eut soixante et une nominations au grade de général de brigade. On pourra citer entre autres des noms comme Bourgeois (Charles-François); Berthezene (Pierre); Chouard (Louis); Corbineau (Jean-baptiste) qui devinrent général de brigade (2).

(1) carton XEM 4 adjudants généraux, adjudants commandants et adjoints, extrait des minutes de la secrétairerie d'état. Au camp d'Osterode 25 juin 1807. (SHAT-Vincennes).

(2) Registre XEM 126 généraux de brigade 1810-1814 (SHAT-Vincennes)

L'état-major : un vivier de généraux

Ces nominations collectives ainsi que les nombreuses "promotions isolées" que promulgua Napoléon firent que l'état-major devint rapidement un vivier de généraux. Ainsi, on put voir de nombreux officiers supérieurs (colonels ou adjudants-généraux, puis adjudants-commandants) de la Révolution devenir général de brigade puis général de division avant la fin de l'Empire. A titre d'exemple, nous nous bornerons à citer les principaux ⁽¹⁾.

	<i>Général de brigade</i>	<i>Général de division</i>
<i>Lautour-Maubourg</i>	<i>le 3 nivose an XIV</i>	<i>le 14 mai 1807</i>
<i>Lahoussaye</i>	<i>le 11 pluviose an XIV</i>	<i>le 14 mai 1807</i>
<i>Bertrand</i>	<i>le 19 fructidor an VIII</i>	<i>le 30 mai 1807</i>
<i>Mouton</i>	<i>le 12 pluviose an XIII</i>	<i>le 5 oct. 1807</i>
<i>Lefebvre Desnouette</i>	<i>le 19 septembre 1806</i>	<i>le 28 août 1808</i>
<i>Thiébault</i>	<i>le 10 fructidor VIII</i>	<i>le 17 nov. 1808</i>
<i>Montbrun</i>	<i>le 3 nivose an XIV</i>	<i>le 9 mars 1809</i>
<i>Girard</i>	<i>le 13 novembre 1806</i>	<i>le 20 sept 1809</i>
<i>Senarmont (fils)</i>	<i>le 10 juillet 1806</i>	<i>le 7 sept. 1808</i>
<i>Curial</i>	<i>le 25 juin 1807</i>	<i>le 5 juin 1809</i>
<i>etc...</i>		

En tout, le carton XEM 120, d'où est tirée cette liste, contient 161 noms de généraux de division qui furent promus sous l'Empire dans un premier temps, général de brigade, avant de devenir général de division. On pourra citer aussi Bruyères et Fournier-Sarlovèze qui furent des cavaliers émérites issus tous deux de l'état-major du général de division comte de Lasalle ⁽²⁾.

Toutefois sur ces 161 noms tous ne remplirent pas des tâches d'officiers d'état-major. Certains restèrent constamment dans la ligne, d'autres furent adjudants-commandants ou aides de camp avant de devenir général.

(1) registre XEM 120 généraux de division 1807-1814 (SHAT-Vincennes).

(2) Fournier Sarlovèze était l'adjudant-commandant, chef d'état-major du général Comte Lasalle en 1807. Quant à Bruyère il commandait une brigade de la division de cavalerie de Lasalle (le 1^{er} hussards et le 13^e chasseurs).

Ce fut le cas pour le général Girard (Jean-Baptiste) qui était en 1806 adjudant-commandant attaché à la réserve de cavalerie du Grand Duc de Berg (Murat) (1) ou le général Donop qui fut adjudant-commandant en Espagne et qui fut tué, général de brigade, à Waterloo.

L'état-major de la Révolution et de l'Empire fut aussi un vivier de généraux d'un bon niveau d'instruction pour la Restauration et la Monarchie de juillet. En effet, beaucoup d'entre eux avaient fait soit l'école militaire de Metz, soit celle de Pont-à-Mousson ou encore celle de la Fère. Les maréchaux Ney, Soult, Augereau, Gouvion St Cyr et bien d'autres furent des officiers d'état-major avant de devenir ce que l'on sait. Ainsi, le maréchal Ney fut deux fois aide de camp pendant la période 1792-1793; le général Rapp fut l'aide de camp du général Desaix. Gouvion St Cyr fut chef d'état-major divisionnaire dès 1793. Enfin, Augereau fut le chef d'état-major du général Marbot en 1793-1794 (2).

On peut entre autres citer aussi les généraux Maison, Gérard, Mouton, Exelmans, Grouchy, Bourmont, Bugeaud, Reille qui devinrent Maréchal de France sous la Restauration ou pendant la Monarchie de juillet. Ainsi, le général Maison qui s'illustra pendant la campagne de 1813 devint Maréchal de France et Ministre des Affaires Etrangères en 1830; puis ministre de la guerre, en 1835. Le général Gérard fut fait Maréchal par Louis Philippe ainsi que le Général Mouton, dont Napoléon avait dit en 1809 "*Mon Mouton est un lion*"; Grouchy, lui, perdit son bâton de maréchal sous la Restauration mais Louis Philippe le lui rendit en 1847. Le général de Bourmont devint Maréchal sous la Restauration, Ministre de la Guerre en 1829 et commanda l'expédition d'Algérie en 1830. Le général Reille qui s'était illustré comme aide de camp de l'Empereur à Wagram, puis comme chef de corps d'armée à Vitoria (21 juin 1813), et aux batailles des quatre bras et de Waterloo, devint

(1) Lt Colonel de Philip Etude sur le service d'Etat Major pendant les guerres du premier empire

(2) Général baron de Marbot Mémoires du général baron de Marbot tome 1. Paris. Plon 1891 in 16 390 p. Le général Marbot est le père de l'auteur de ces mémoires

Maréchal de France en 1847. Quant à Bugeaud, il n'était que simple colonel sous l'empire avant de devenir Maréchal de France, mais surtout l'organisateur de la conquête de l'Algérie. Enfin, il ne faut pas oublier les maréchaux Soult, Gouvion St Cyr, Mortier et Marmont qui obtinrent des ministères ou des postes très importants après l'Empire. Ainsi, Gouvion St Cyr fut Ministre de la Guerre sous Louis XVIII, en 1815 et 1817; Le maréchal Mortier fut lui aussi Ministre de la Guerre en 1834, avant de périr dans l'attentat de Fieschi (1835). Quant au maréchal Soult, il fut sous Louis-Philippe, Ministre de la Guerre (1830 - 1832) puis, plusieurs fois Président du Conseil.

On peut donc voir à travers tous ces exemples de généraux qui finirent brillamment leur vie que l'état-major sous l'Empire était un vivier de généraux, et de maréchaux pour les régimes qui suivirent. Mais on peut voir aussi qu'il existait une notion constante : le service du pays, de la patrie. De plus, en 1816 fut créé le corps d'état-major, véritable structure qui rassemblait tous les officiers d'état-major qui avaient servi sous l'Empire.

Les promotions : ou le rôle du clientélisme et des actes de bravoure...

Nous avons vu que les promotions dépendaient de propositions des généraux et du Ministre de la Guerre envoyées à Napoléon pour qu'il les ratifie. Nous avons vu aussi que le choix des aides de camp dépendait des généraux. Dès lors, on peut dire que les promotions dépendaient en fait autant du clientélisme, ou favoritisme que du mérite.

Au cours de la Révolution et de l'Empire, de nombreux généraux nommèrent aides de camp ou officiers d'état-major certains de leurs proches. on voit ainsi le Général de Marbot prendre son fils Marcellin ⁽¹⁾ comme aide de camp en 1799, et surtout pendant le siège de gènes, en 1800. De même, le chef de

(1) Marcellin Marbot, général de division, baron et auteur des mémoires du Général baron de Marbot.

bataillon Gueheneuc, aide de camp du maréchal Lannes, se trouve être un membre de la belle famille du maréchal. On peut aussi citer le général Huguet-Chataux, chef de l'état-major et divisionnaire du maréchal Victor, en 1814. Ce général était en fait le gendre du maréchal. Le lieutenant Benoit Franceschi, aide de camp du général Franceschi ou encore un certain Reynaud, aide de camp du général Reynaud; et enfin, le citoyen Joubert, aide de camp du général de brigade Joubert, son frère, sont autant d'exemples où les liens de famille servent pour la nomination d'aides de camp (1).

Les liens d'amitié, ou tout simplement le clientélisme, jouèrent aussi un rôle très important dans les nominations d'officiers d'état-major. Le général baron de Marbot fut l'aide de camp des maréchaux Bernadotte, Augereau, Lannes et Massena, qui furent tous des proches du père du général. Ainsi le maréchal Bernadotte était-il un ami de la famille et un membre du conseil de tutelle qui fut chargé de s'occuper de la fortune de la famille lors de la mort du père en 1800. Le maréchal Augereau fut l'adjudant-général, chef d'état-major du général Marbot mais aussi un ami qui, en compagnie d'un jeune lieutenant de grenadiers, du nom de Jean Lannes, avait pour habitude de venir déjeuner à l'hôtel de Rességuier, quartier général du général Marbot à Toulouse (2). Le général Marbot raconte même qu'à cette époque Lannes avait pour habitude de jouer avec ses frères et surtout avec lui. Enfin, le Maréchal Massena qui était le supérieur hiérarchique du général Marbot employa le fils de ce dernier dans son état-major, à la mort du général Marbot. Par la suite tous les maréchaux prendront dans leur état-major le jeune Marbot en souvenir du passé.

Les liens de parenté et d'amitié jouait un rôle aussi dans l'avancement. Ainsi on vit tout au long de l'Empire, des officiers monter en grade grâce au prestige de leur nom ou de

(1) carton XEM 1 Documents collectifs concernant les différentes classes d'officiers d'état-major, Série C Section C Subdivision I n°5 avancement, Décisions nominatives et collectives aux trois classes (SHAT de Vincennes).

(2) Général baron de Marbot Mémoires du général baron de Marbot Tome 1, chap III, p17.

leurs parents et amis. Le général Soult, Pierre Benoit de son prénom, profita du fait qu'il était le frère du Maréchal Soult pour monter en grade et devenir général de division. De même, le général comte Flahaut de la Billarderie devint général de division et aide de camp de l'Empereur, plus parce qu'il était le fils naturel de Talleyrand que par ses actions d'éclats sur les champs de bataille. On peut aussi citer le général César Berthier, jeune frère du Prince de Neuchâtel, qui profita du renom des Berthier pour devenir général, ou enfin Alexandre Edmond de Talleyrand Périgord, autre fils du "diable boiteux" mais légitime celui-là, qui fut nommé le 26 avril 1814 général de brigade par la volonté du Roi Louis XVIII.

Cependant il faut se méfier de ce dernier point, car bon nombre d'officiers purent profiter de l'avantage d'un "piston", mais purent aussi obtenir leurs promotions par leurs actions d'éclats. Il est dès lors très risqué de donner des exemples bien déterminés au risque de ternir la mémoire de certains qui méritaient véritablement leurs promotions et d'oublier d'autres officiers qui bénéficièrent injustement de cette manne.

A contrario, la jalousie et les inimitiés pouvaient empêcher une promotion ou une nomination à un poste d'aide de camp. On citera pour cela deux exemples qui illustreront très bien cet état de chose. On verra d'abord le cas de la rivalité entre le Prince de Neuchâtel, le Maréchal Berthier, et les généraux Thiébault et Jomini. Dans leurs mémoires, ces deux généraux avancent que leurs promotions furent ralenties par le Major Général de la Grande Armée, jaloux d'eux. En 1796, Berthier avait rédigé le règlement sur le service de l'Etat-Major à l'armée d'Italie, afin de donner les grandes lignes générales du travail de chef d'état-major. Un peu plus tard, en 1798, THIébault fit publier le manuel des Adjudants généraux et des Adjointes employés dans les états-majors divisionnaires des armées. Cet ouvrage avait aussi pour but de codifier le travail des officiers d'état-major. Le livre utilisé par les états-majors fut le second à tel point que Thiébault dut en faire une seconde mouture en 1810 sous le titre de Manuel Général du service des Etats-majors généraux et divisionnaires dans les

armées. Dès lors, il est possible d'imaginer que Berthier fut jaloux du succès de l'ouvrage d'un simple adjudant-général alors que lui, Berthier, était le major général de Bonaparte, puis celui de l'Empereur. De même, Berthier fut jaloux de Jomini, qui fut l'un des seuls sous l'Empire à comprendre et même à prévoir les plans de Napoléon. Berthier était un chef d'état-major excellent, mais purement administratif. Jomini lui, était un chef d'état-major administratif, mais surtout stratège, qualité que n'avait absolument pas Berthier. Ce dernier, recevant tous les rapports et toutes les propositions d'avancement écarta toutes celles intéressant Jomini. Il fallut à chaque fois que le Maréchal Ney, supérieur hiérarchique de Jomini intervienne auprès de l'Empereur pour que le Suisse (1) monte en grade (2).

Sur le même plan, le général Marbot note dans ses mémoires qu'il faillit ne pas être nommé lieutenant par l'Empereur qui se souvenait qu'un Marbot avait été mêlé à la conspiration de Rennes emmené, selon Marbot, par Bernadotte contre le Premier Consul en 1802. En fait, il s'agissait du frère aîné du narrateur, qui fut, bien malgré lui, impliqué dans la conspiration et arrêté par la police du premier Consul déclenchant ainsi une profonde antipathie vis à vis du frère aîné (3).

On voit donc à travers tous ces exemples, que les relations humaines jouaient un grand rôle dans le choix des aides de camp, mais aussi dans les possibilités d'avancement. Bien entendu, les actions d'éclats furent aussi une source importante de promotions mais elles sont inhérentes au métier des armes et il m'a donc paru inutile de les rappeler comme facteur de promotions ou de nominations.

(1) Henri baron de Jomini était suisse, né à Payerne (1779) et mort à Paris (1869), il a laissé plusieurs ouvrages dont un précis de l'art de la guerre (1813).

(2) Xavier de Courville, Jomini ou le devin de Napoléon Paris. Plon 1935 434 pages

(3) Général baron de Marbot, Mémoires du général Baron de Marbot T1 page 204, chapitre XXII.

Nous avons donc vu dans cette première partie comment se composaient les états-majors sous l'Empire, en rappelant tout d'abord leur historique, sous l'Ancien Régime et sous la Révolution. Grâce à de nombreux textes de loi relatifs à la formation des états-majors, on a pu voir qu'il y avait après la loi du 5 octobre 1790, 94 officiers généraux, dont quatre généraux d'armée, trente lieutenants-généraux et soixante maréchaux de camp, aidés par trente adjudants-généraux avec leurs 200 adjoints et leurs 136 aides de camp. On put voir aussi que la loi du 16 vendémiaire an IX reforma l'état-major portant le nombre des généraux de division de 30 à 120, celui des généraux de brigade de 60 à 240 et enfin celui des adjudants-commandants de 30 à 120.

Puis nous avons montré les différents types d'état-major dans la Grande Armée, en les étayant d'exemple afin de bien mettre en valeur les différents types d'officiers qui les composent, c'est à dire : le commandant en chef et les différents officiers généraux ou supérieurs; les militaires dépendant de l'état-major et les chefs de l'administration.

Enfin, nous expliquâmes comment ces états-majors, si gourmands d'hommes, furent des viviers de généraux, tant sous l'empire que pendant toute la première moitié du XIXème siècle, en rappelant le mode d'avancement sous la Révolution et l'Empire, ainsi que les principales caractéristique de ce mode, basé autant sur le clientélisme que sur le mérite.

II^{ème} PARTIE

LES FONCTIONS DES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

Avant de définir les différentes fonctions des officiers d'état-major, il faut revenir un peu sur ces derniers, en voyant comment ils se placent dans l'organigramme d'un état-major. Il y a, d'abord, le général en chef, dépositaire de l'autorité et seul maître de l'armée .

Il y a aussi le général ou l'officier supérieur, chef d'état-major, ainsi que tous les adjoints qui en dépendent. Ils doivent être capable de juger et d'interpréter les ordres en fonction des situations, les transmettre; mais aussi s'occuper de la préparation de l'armée.

Il y a ensuite le sous-chef d'état-major général, nommé par le chef d'état-major, qui devra s'occuper essentiellement de la police et de la bonne tenue des troupes.

L'état-major général se compose aussi d'un corps de 200 adjoints-capitaines chargés d'aider le chef d'état-major dans ses fonctions.

Les officiers d'ordonnance et les ingénieurs-géographes sont les derniers officiers de l'état-major-général.

Enfin, les commandants de l'artillerie, du génie et de la gendarmerie complètent cet état-major, suivi par une foule d'officiers ou de civils chargés de l'administration de l'armée.

Pour simplifier, nous regrouperons les attributions de tous ces officiers en trois grands points : les fonctions du chef d'état-major et de ses adjoints, en voyant le service de bureau, la partie active et les fonctions liées à la notion de combat.

Dans un second temps, on étudiera les fonctions des autres officiers d'état-major, c'est à dire les aides de camp et les

officiers d'ordonnance; les divers commandants attachés à l'état-major (artillerie, génie et gendarmerie), et pour finir le vagemestre général.

En dernier lieu, nous verrons la partie purement administrative de l'état-major avec l'intendant et les inspecteurs aux revues; les ordonnateurs en chef et les commissaires des guerres; les payeurs et les receveurs généraux; le service des postes militaires et enfin le service de santé.

LES CHEFS D'ETATS-MAJORS ET LEURS ADJOINTS

Dans une division, et à fortiori dans une armée, le personnage le plus important après le général en chef se trouve être son chef d'état-major. Il doit remplir trois grandes fonctions : le travail de bureau, c'est à dire tout ce qui concerne la rédaction des ordres; la gestion des différents services de l'armée (les hôpitaux, la police, etc...); la logistique de l'armée avec les subsistances, le ravitaillement; les états de situation et enfin de la cartographie de la région où se trouve l'armée. Il doit aussi s'occuper de la partie active, c'est à dire : du service journalier; de la surveillance et des inspections; des missions de reconnaissances etc... Enfin, il doit préparer les troupes au combat, préparer la défense des places qui sont sous ses ordres ou organiser le siège des villes qui résistent à l'armée.

Le travail de bureau

Mais revenons tout d'abord au travail de bureau qui regroupe tout ce qui se fait par écrit. Ce travail est considérable, le chef d'état-major le divise en cinq parties ou bureaux. A la tête de chaque bureau, il place un officier supérieur et quelques adjoints afin d'accomplir le travail demandé. La division du bureau de l'état-major est la suivante :

- 1° le bureau général;
- 2° le bureau de l'administration;
- 3° le bureau des situations et des finances;

- 4° le bureau de la police et de la partie secrète;
 5° le bureau de la topographie ou des ingénieurs-
 géographes. (1)

Le bureau général s'occupe de l'organisation de l'armée, du placement des officiers dans le corps, de la composition des postes, des communications. Il rédige tous les ordres de mouvement, les opérations de combat et s'assure de l'envoi et du bon fonctionnement de ces ordres. C'est lui qui correspond régulièrement avec les autres chefs d'état-major, avec le ministre de la guerre. Il gère les différents dépôts à la suite de l'armée et enfin rédige l'historique de l'armée.

En ce qui concerne plus particulièrement la correspondance, l'Empereur souhaitait qu'elle fût régulière, abondante et la plus précise possible. La lettre qu'il envoya au Maréchal Soult, le 5 octobre 1806, en est la preuve.

L'Empereur au Maréchal Soult

Wurzburg le 5 octobre 1806, 11 heures du matin

"Je ne saurais trop vous recommander de correspondre très fréquemment avec moi et de m'instruire de tout ce que vous apprendrez sur la chaussée de Dresde. Dans les rapports, les noms des villes, villages, cours d'eau sont soulignés ainsi que les noms des généraux ennemis et régiments engagés dans les combats ou reconnaissances. Datés et signés (2).

De même, il souhaitait que ses chefs de corps d'armée communiquent entre eux afin de mieux coordonner les mouvements de la grande armée. Pour la rédaction des ordres, ils devaient être écrits le plus lisiblement possible, d'une façon simple,

(1) Général Thiébault Manuel général des Etats-Majors Généraux et Divisionnaires page 38 et 39

(2) Lt Colonel Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du Premier Empire. Page 61

mais indiquant toutefois tous les renseignements susceptibles de favoriser l'exécution de l'ordre comme par exemple l'itinéraire à suivre, les cantonnements à occuper, l'heure de départ etc... L'ordre du Maréchal Ney du 16 octobre 1806 nous servira d'exemple en ce qui concerne un ordre de mouvement ⁽¹⁾

6^e corps

Nordhausen, 16 octobre 1806

" Les deux divisions d'infanterie partiront de Nordhausen le 19. La 2^e partira à 6 heures précises et marchera à Hassefeld; le 20, à Halberstadt, où elle recevra de nouveaux ordres.

La 3^e division partira à 8 heures du matin et marchera à Beneckenstein. Le 20, à Halberstadt, où elle recevra de nouveaux ordres.

Le 10^e chasseurs prendra la même route que la 2^e division et éclairera la marche. Le quartier général prendra également la même route.

(suivent quelques recommandations sur la discipline de marche) ⁽²⁾.

Signé le Maréchal Ney "

Enfin, en ce qui concerne l'historique des armées, chaque chef d'état-major général devait joindre à ses états de situations de quinzaine un historique. A la fin de chaque campagne le chef d'état-major général devait rédiger l'historique de la campagne avec un maximum de renseignements. Pour illustrer ces propos, nous citerons en exemple l'historique du 6^e corps d'armée au 15 mai 1811, quelques jours après le combat de Fuentes de Onoro ⁽³⁾. La bataille de Fuentes de Onoro (5 mai 1811) vient de s'achever, le chef d'état-major du 6^e corps le rapporte dans son historique ainsi que les différents faits d'armes qui suivirent.

" [...] Le 5, l'armée fait un mouvement à l'effet de tourner la position de l'ennemi par la droite et se dirige par la lisière du bois de Nava de Avel, faisant un grand circuit pour éviter le bois et le village de Torro Bello que l'ennemi occupait. La 3^{ème} division du 6^e corps reste dans ses positions pour tenir l'ennemi en échec devant Fuentes de Onoro. A la pointe du jour toute la cavalerie commandée par le général Montbrun se dirige,

(1) Lt Colonel Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du Premier Empire, page 80

(2) Le 6^e corps n'a, en 1806, que deux divisions : la 2^e et la 3^e; la 1^{ère} est détachée

(3) Carton C8 361 6^eme corps d'armée d'Espagne, rapport du 1^{er} au 15 mai 1811 (SHAT-Vincennes)

appuyée du 9e corps sur les hauteurs à droite de Nava de Avel, le 6e corps, sur le bois et le village de Torro Bello que le général Maucune avec la 1ere brigade de la 1ere division enlève à la baïonnette de front à droite et avançait sur la crête repoussant l'ennemi par des charges successives . [...] (suivent les descriptions de la bataille et le remplacement du Maréchal Masséna par le Maréchal Marmont à la tête de l'armée du Portugal, le 7 mai 1811)

*L'adjudant-commandant, chef d'état-major-général du 6e corps,
Baron de l'Empire*

Bechet de Léocourt"

Le bureau de l'administration s'occupe de la correspondance avec le Ministre Directeur de l'Administration ainsi qu'avec les différents services de l'administration. Il est aussi chargé de superviser l'approvisionnement et les magasins. Il veille enfin à ce que les hommes hors d'état de servir soient bien conduits à l'arrière et que les convois soient bien organisés.

Le bureau des situations et des finances assure la correspondance avec l'inspecteur aux revues. Il établit les états de situation, rédigés toutes les quinzaines (le 15 et le dernier jour du mois, parfois le 1^{er} et le 16^{eme} jour du mois), donnant les divers déplacements des corps de l'armée, les variations de ses effectifs, l'état de son approvisionnement. Il s'occupe de toute la partie financière de l'armée (contribution, emprunts, dépenses secrètes, solde etc...). Enfin il correspond avec les familles des militaires et avec les autorités civiles et militaires de la région où l'armée est établie.

En ce qui concerne les états de situation, le Major Général et bien sûr l'Empereur étaient très attachés à les recevoir régulièrement car ils permettaient de donner une photo de l'armée à un moment donné. Le général Marbot note à ce propos qu'il arrivait que certains officiers d'état-major amplifient les chiffres des présents sous les armes afin de cacher le nombre réel des hommes dans les hôpitaux, à la traîne mais surtout celui des maraudeurs et des déserteurs.

La circulaire du Major-Général aux chefs d'état-major des corps d'armée est la preuve parfaite de l'attachement qu'avait Napoléon à recevoir les états de situation les plus détaillés possible, et le plus fréquemment possible (1)

"Wurzburg, 29 septembre 1806"

En ce moment où les opérations militaires prennent une nouvelle activité, il est essentiel que vous mettiez la plus grande exactitude à faire dresser et à m'envoyer vos états de situations, savoir :

1° le grand état de situation au 1er et au 15 de chaque mois en double exemplaires afin que je puisse en envoyer un à Paris.

2° Un état de situation sommaire tous les 5 jours, conformément au modèle ci-joint.

Vous devez mettre tous vos soins à la rédaction de ces états et porter dans la colonne "observations" l'indication de tous les mouvements dans l'intervalle d'un état à l'autre. Je vous recommande aussi de me faire parvenir toujours sans aucun délai, l'état de vos cantonnements lorsqu'ils éprouvent quelques changements, sa Majesté, m'ayant expressément ordonné de lui présenter chaque jour l'état détaillé de l'emplacement de la Grande Armée.

"ci-joint un modèle d'état de situation sommaire à fournir tous les 5 jours."

Berthier

date	emplacement	désignation	marches	notes topo-
	du	des	et	graphiques
	quartier général	régiments	cantonnements	et militaires
				ressources du
				pays

(1) Lt Colonel Philip Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier Empire, page 67

A noter enfin que les grands états de situation, envoyés toutes les quinzaines au major général se présentaient sous l'aspect d'un cahier avec une page pour le grand état-major-général; autant de pages d'états de situation qu'il y avait de divisions dans le corps d'armée; une page double pour le personnel d'artillerie, une pour le matériel de l'artillerie, une autre pour les subsistances, une pour la récapitulation générale et une page enfin pour le rapport des activités. On verra dans les pages suivantes, les feuilles concernant l'organisation du grand quartier général des divisions, du personnel de l'artillerie enfin des subsistances et du matériel.

Le bureau de police doit s'occuper de la surveillance et de la gestion de la partie secrète, c'est à dire de l'espionnage, des renseignements obtenus pendant les reconnaissances; de l'état des prisonniers de guerre, des déserteurs, des suspects, de tous les chevaux pris à l'ennemi; des relations avec les autorités du pays ainsi qu'avec les forces de gendarmerie de l'armée. Il s'occupe enfin de la surveillance des convois, de leur organisation et doit statuer sur tous les jugements et plaintes qu'on lui dépose, venant aussi bien des civils que des militaires de l'armée.

Enfin, le bureau topographique est chargé de la triple expédition des cartes de marche et de cantonnements, des positions de l'armée, des diverses batailles combats ou sièges que l'armée serait appelée à faire.

Ce bureau topographique était en général composé de cinq ingénieurs-géographes dans l'état-major d'une armée, sous les ordres d'un chef de bataillon. Dans les divisions ainsi que dans les avant-gardes on pouvait détacher un ingénieur-géographe pour décrire et cartographier le terrain.

Le corps des ingénieurs--géographes fut crée en 1696 par le Maréchal de Vauban, sous le titre d'ingénieurs des camps et armées. Trente ans après ils recevaient le titre d'ingénieurs-géographes.

En 1744, leur résidence fut fixée à Versailles et, en 1760, ils furent attachés au Dépôt de la Guerre.

En 1769, ils obtinrent par des grades militaires, un rang dans l'armée.

En 1776, ils furent attachés aux différentes divisions du génie; en 1777, ils reprirent le titre d'ingénieurs-géographes militaires et furent partagés entre la Direction du Génie et le Dépôt de la Guerre. En 1791, ils furent supprimés. Cependant leur utilité les fit utiliser par les chefs d'états-majors à partir de 1792, utilisation rendue officielle par un décret de 1793. Le 30 janvier 1809, l'Empereur redonnait à ce corps ses épaulettes et constituait le Corps Impérial des Ingénieurs-Géographes faisant partie de l'état-major.

Voici d'ailleurs les principaux articles du décret du 30 janvier 1809 redonnant vie au corps des ingénieurs-géographes. (1)

"Extrait des minutes de la secrétairerie d'état.

Au palais des Tuileries le 30 janvier 1809

*Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin.*

*Sur le rapport de notre ministre de la guerre
Notre conseil d'Etat entendu*

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

- art.I Les ingénieurs-géographes sont organisés en corps militaire qui portera le nom de corps impérial des ingénieurs-géographes.*
- art.II Il sera dans les attributions du Ministère de la Guerre et aura pour chef l'officier général directeur du dépôt de la guerre.*
- art.III Le nombre des ingénieurs-géographes sera de quatre-vingt dix.*

(1) carton XEM 174 Situations des ingénieurs-géographes (SHAT Vincennes) Ministère de la guerre, extrait des minutes de la secrétairerie d'état. 30 janvier 1809

Savoir :

4	colonels
8	chefs d'escadron
24	capitaines de 1 ^{ère} classe
24	capitaines de 2 ^{nde} classe
24	lieutenants
6	élèves, sous-lieutenants, au moins
<u>90</u>	

art.IV Les ingénieurs-géographes jouiront dans leurs grades respectifs de la solde accordée par la loi accordées aux officiers du génie [...]

Enfin, il faut ajouter que l'Empereur avait son propre cabinet topographique commandé par le colonel Barcler d'Albe⁽¹⁾.

Pour conclure la partie relative au travail de bureau des chefs d'états-majors et de leurs adjoints, il faut dire quelques mots sur la façon qu'employait ces officiers pour rédiger les différents ordres concernant l'armée.

Les principaux ordres qu'avaient à rédiger les chefs d'états-majors étaient les ordres du jour, les ordres de ralliement, les ordres de marche et enfin les ordres de combat.

Les ordres du jour consistaient à donner les différents postes à tenir par les officiers et soldats de service, les différentes opérations à accomplir. Les mots d'ordres et de ralliements sont composés par l'état-major général et servent aux troupes pour se reconnaître entre elles, en fait ces mots d'ordres et de ralliement étaient une sorte de mot de passe. Ils se composaient d'un nom d'homme mort, un nom de ville et le mot de ralliement, tous trois commençant par la même lettre. L'un des mots d'ordre de l'armée d'Italie fut : "Mireur, Memphis, Malheur ⁽²⁾

Quant aux ordres de mouvements et de combats, ils étaient en général assez simples afin de faciliter l'exécution et de permettre aux généraux de prendre l'initiative si l'occasion leur en était donnée. Les officiers-généraux avaient donc toute latitude pour positionner leurs troupes sur le champ de

(1) Barcler d'Albe (Louis Albert Ghislain) Général de Brigade le 24 octobre 1813

(2) Général Thiébault Manuel Général des Etats-Majors généraux et divisionnaires page 60.

bataille et pour exécuter les ordres de l'Empereur comme le montre la lettre du Major général au Maréchal Soult, pendant la campagne de Pologne 1806-1807 (1).

"... l'Empereur, Monsieur le Maréchal, vous laisse parfaitement le maître de combiner tels mouvements d'infanterie et de cavalerie que vous jugerez convenables pour les opérations d'arrière-garde dont vous parlez. Ces affaires sont tellement subordonnées aux circonstances qu'elles ne peuvent être commandées ou dirigées par l'Empereur, qui s'en rapporte en cela aux maréchaux qui sont dans la position de les donner..."

La partie active du service du chef d'état-major et de ses adjoints

La deuxième grande fonction du chef d'état-major et de ses adjoints après le travail de bureau, c'est de s'occuper de la partie active, autrement dit le service auprès du général en chef, et l'organisation des diverses missions de surveillance, d'inspection, le choix des positions etc...

Le service journalier du chef d'état-major est selon Thiébault le suivant :

- 1°- Ce qui concerne le chef d'état-major lorsqu'il se rend auprès de son général.
- 2°- Le service personnel du chef d'état-major auprès de son général.
- 3°- Les devoirs de l'agent de service de l'état-major.
- 4°- La surveillance de tout ce qui tient de la haute police, du service de la discipline.
- 5°- L'inspection des gardes et des piquets.
- 6°- La visite des magasins, prisons et dépôts.

Le chef d'état-major doit, au cours de son rapport à son

(1) Lt colonel Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du premier Empire p 87.

supérieur, rapporter le relevé du travail des dernières vingt-quatre heures; lui communiquer les rapports des différents officiers de l'armée, ou de la division; prendre ses ordres; lui soumettre deux ou trois projets pour chacune des opérations à faire; lui rapporter les états des situations des troupes, du matériel et des subsistances.

Enfin le service, proprement dit, que doit accomplir le chef d'état-major auprès du général en chef, c'est de se tenir près de lui lorsqu'il sort pour le service, dans les visites, dans les combats afin de recevoir ses ordres et de pouvoir les expédier sur le champ.⁽¹⁾

Le chef d'état-major doit aussi superviser le travail du commandant de la gendarmerie en surveillant tout ce qui tient à la haute police, à la discipline et au service. Il doit de même inspecter les gardes de postes, les piquets et les détachements.

Avec les commissaires des guerres, il doit visiter les magasins de vivres, les quartiers des troupes, les prisons et les hôpitaux avant de veiller à la bonne distribution des subsistances, du matériel et de veiller à la bonne tenue des magasins ainsi qu'à la bonne qualité des vivres et fourrages.

La partie active du chef d'état-major consiste aussi, après avoir fait son rapport et superviser les troupes, le matériel et les divers services de l'armée, à organiser les missions, les cantonnements des troupes, les reconnaissances, la formation des détachements, enfin d'organiser les différentes revues de l'armée.

On appelle mission l'objet de tout ordre à la fois important et relatif au service ou à la guerre, et de l'exécution duquel on charge particulièrement un officier d'état-major. Le rôle du chef d'état-major sera alors de découvrir dans l'armée des personnes les plus capables à

(1) Général Thiébault Manuel Général des Etats-Majors généraux et divisionnaires. page 125

accomplir telle ou telle mission. Les principales missions sont le choix des positions, l'organisation des camps et des cantonnements, les reconnaissances, les fourrages, les convois et les revues exceptionnelles.(1)

Le choix de la position des troupes est selon le général Thiébault très important, car il faut choisir le terrain en fonction des troupes dont l'on dispose, de la géographie et de la présence de l'ennemi. Il faut en tout cas que la position choisie soit la plus sûre et qu'elle permette aux troupes de s'approvisionner facilement (près d'une ville ou village et non loin d'une rivière par exemple). Après avoir choisi la position de l'armée, le chef d'état-major doit établir le camp en organisant les divers postes de garde, les quartiers des troupes et bien sûr le quartier général. Si l'armée stationne au même endroit pendant une longue période, parce qu'elle a pris ses quartiers d'hiver par exemple, le chef d'état-major devra aussi veiller à ce que la troupe s'entraîne régulièrement et que la discipline soit toujours très bien respectée.

Un chef d'état-major doit accomplir des visites et des tournées dans les divers quartiers de l'armée, les magasins, la prison, les dépôts de cavalerie, les hôpitaux etc... afin d'acquérir une connaissance détaillée de ces services et de leur bon fonctionnement. Les tournées sont faites par le général en chef et son chef d'état-major quand ceux-ci parcourent la ligne des troupes. Ils inspectent alors les positions tenues par leurs troupes, les points d'appui, les moyens de combats, de ravitaillement et bien sûr tout ce qui a rapport à la tenue des troupes ainsi qu'au fonctionnement des divers services de l'armée (magasins, hôpitaux, arsenaux etc...) (2)

Les reconnaissances qui sont du ressort du chef d'état-major et des officiers d'état-major, ont pour but d'éclairer

(1) Général Thiébault Manuel Général des Etats-majors généraux et divisionnaires, page 152

(2) même source page 182-193

l'armée sur la géographie du terrain, (hydrographie, relief, urbanisme, route, ponts etc...) mais aussi sur la position de l'armée ennemie et sur ses déplacements. Les reconnaissances étaient en général faites par l'avant-garde, commandée par un officier d'état-major et suivie d'un ou de plusieurs ingénieurs géographes ou officiers du génie pour cartographier la région.

L'Empereur attachait une grande importance à ces reconnaissances. Au début de chaque campagne, il envoyait les aides de camp et l'état-major de Berthier repérer le futur théâtre des opérations. Il voulait que ces reconnaissances soient les plus précises possible et ne contiennent pas de jugements sur les mouvements des troupes, mais que des faits et seulement des faits, comme le prouve cette lettre écrite en 1809. (1)

"Quand je demande une reconnaissance, je ne veux pas qu'on me donne de plan de campagne. Le mot -ennemi- ne doit pas être écrit par l'officier. Il doit reconnaître les chemins, leur nature, les hauteurs, les gorges, les obstacles, vérifier si les voitures peuvent y passer et s'abstenir absolument de tout plan de campagne"

L'Empereur n'emploie pas seulement à ces reconnaissances des officiers de l'Etat-major général, il y fait participer des officiers d'état-major des corps d'armée comme il le fera avec ceux du corps d'armée du maréchal Augereau en 1806. Enfin, en ce qui concerne les reconnaissances, elles sont aussi organisées par les chefs de corps comme le prouve cette lettre du maréchal Lefebvre au major général Berthier. (2)

Schweinfürth, 3 octobre 1806

"... j'ai placé les adjudants-commandants Rewbel et Gauthrin à Newstadt et Königshoffen pour éclairer toute cette partie de la Saxe et du pays de Fülde. Je leur ai adjoint à chacun un officier du génie pour faire une reconnaissance exacte des débouchés et routes qui conduisent à l'ennemi, ainsi que le terrain."

(1) Lt colonel Philip, Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du premier Empire page 227

(2) mêmes sources, page 231

On appelle détachement, un corps de troupe peu considérable, pris dans la troupe afin de remplir une mission particulière. Le commandement peut-être attribué à un officier de la ligne ou à un officier d'état-major en fonction de ses capacités.

Un détachement peut, selon Thiébault, former une avant-garde, servir d'arrière-garde, s'emparer d'un poste important, accompagner un convoi, ou encore chasser l'ennemi d'un point stratégique ou seulement le repousser.

Le lieutenant-colonel de Philip note dans son ouvrage Etude sur le service d'Etat-Major pendant les guerres du premier Empire qu'il est nécessaire d'avoir à l'avant-garde, un officier d'état-major expérimenté qui puisse découvrir la vérité d'après les comptes rendus des reconnaissances et des interrogatoires des prisonniers, mais aussi pour emmener les troupes d'avant-garde au combat.

Enfin, le chef d'état-major doit organiser toutes les revues de l'armée, à savoir les revues particulières, celles d'arrivée, celles de vérification enfin les revues de fin de campagne.

Au moment où un corps ou un bataillon arrive au quartier général d'une armée et avant son embrigadement ou placement dans une division, une revue d'arrivée doit être passée par le général en chef et par son chef d'état-major afin de s'assurer si l'effectif est complet, si les soldats sont pourvus de tous leurs vêtements et armes et de voir si le corps est en état de combattre ou non; enfin, pour la cavalerie, de s'assurer l'état des chevaux et pour l'artillerie de l'état des bouches à feu, des affûts et bien sûr des munitions.⁽¹⁾

Après les revues d'arrivée, le chef d'état-major est chargé d'organiser et de faire des revues de vérification au cas où il douterait de l'exactitude des états de situation des troupes ou pour répondre positivement à une réclamation relative aux besoins du corps (habillement, armement, subsistance etc...).

(1) général THIÉBAULT, Manuel général des états-majors généraux et divisionnaires, page 224-246.

Enfin au terme de chaque campagne, les officiers généraux et leurs chefs d'état-major ou tout autre officier d'état-major les remplaçant doivent organiser une revue de fin de campagne. Ces revues ont pour but de constater les pertes subies par le corps, les effectifs en état de servir, la discipline et la tenue des troupes, enfin tout le matériel qui leurs manquerait et qu'on aurait besoin de remplacer. Enfin pour la cavalerie, ces revues ont pour but de constater l'état des chevaux et pour l'artillerie celui des canons.

Les combats

Enfin, la troisième grande fonction du chef d'état-major et de ses adjoints est de gérer, et parfois même de commander, les troupes pendant les opérations de guerre.

Tout d'abord ils doivent organiser les marches que l'armée doit accomplir, et transmettre aux troupes les ordres émanants du général en chef. Le chef d'état-major ne doit ici que rédiger les ordres et les transmettre. Son rôle est donc secondaire.

Dans les combats proprement dit, le rôle du chef d'état-major est plus important car il doit s'impliquer dans le rassemblement des troupes, dans leur préparation matérielle et morale et, bien sûr, dans la manière de les faire combattre.⁽¹⁾

Le rassemblement des troupes se fera sur ordres du chef d'état-major, et de telle façon, qu'au cours d'un combat ou d'une bataille, les corps ou les divisions se prêtent secours et se soutiennent mutuellement; que les charges soient vigoureuses et qu'en cas d'échec, les troupes puissent se reformer rapidement.

Quant au chef d'état-major il se tiendra avec tous ses officiers et avec ceux du génie près du général en chef, et cela pendant toute l'action, afin de recevoir ses ordres et de

(1) Général Thiébault, Manuel général des Etats-majors généraux et divisionnaires, page 286

les transmettre le plus rapidement possible, mais aussi afin de remplir des missions comme remplacer un général tué ou blessé, de mener des troupes à la charge. Sur le champ de bataille, les chefs ou les sous-chefs d'état-major sont parfois envoyés aux corps d'armée voisins pour s'assurer de la situation; ils viennent rendre compte à leur général, mais ils se mettent aussi à la tête de détachements comme le général Lejeune en 1813 lorsqu'il vint au secours de son chef Oudinot avec deux bataillons et une brigade de cavalerie hessoise. On pourra citer aussi le général Daultanne, chef d'état-major du Maréchal Davout, prendre temporairement le commandement de la division Guadin, en l'absence de son chef, pour participer à la bataille de Pultusk (26 décembre 1806); ou encore en 1809, au sanglant combat d'Ebersberg, où le général de brigade Coehorn, officier d'une intrépidité exceptionnelle, entraîna, au passage des ponts, l'avant-garde sous un feu terrible.(1) (2)

Enfin, en ce qui concerne les combats, l'Empereur envoyait aux ailes, à l'extrémité la plus éloignée, ses aides de camp ou les officiers d'état-major du Major Général, afin d'observer les mouvements de l'ennemi et de lui adresser fréquemment des rapports sur ce qui se passe.

L'Empereur employait souvent dans les pays de plaines comme observateurs, des officiers placés dans les clochers.

Le 15 octobre 1813, il écrit à Marmont (3)

"...Il est indispensable que vous ayez un officier d'état-major à la tour de Lindenau et que vous envoyez un autre à la tour de Leipzig pour logner à la pointe du jour"

LES AUTRES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR

En dehors du chef d'état-major et de ses adjoints, l'état-major d'une division, et à fortiori d'une armée, se compose d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, d'un commandant de

(1) Coehorn (Louis Jacques) (1771-1813) nommé général de brigade le 21 mars 1807, tué à Leipzig le 19 octobre 1813.

(2) Lt colonel de Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du premier Empire.

(3) mêmes sources, page 264

l'artillerie, d'un commandant du génie, de celui de la gendarmerie et, enfin d'un vaguesmestre divisionnaire ou général pour une armée.

Les aides de camp

Le général Thiébault définit dans son manuel les aides de camp comme des officiers que la loi attache aux généraux employés activement, pour les seconder en ce qui tient du service.

Le général Thiébault ajoute que rien ne précise les fonctions des aides de camp si ce n'est sous le rapport de la transmission des ordres verbaux, pour lesquels ils ont un aspect officiel. On doit ajouter cependant que toutes les missions compatibles avec leurs grades, et qui sont de nature à être remplies par des officiers d'état-major, peuvent également l'être par des aides de camp, d'après les ordres de leurs généraux.

Le nombre et les grades des aides de camp varient suivant les grades des chefs auprès desquels ils servent.

Les maréchaux d'Empire en ont quatre, à savoir : un adjudant-commandant ou colonel comme premier aide de camp, un chef de bataillon ou d'escadron et deux capitaines. Mais quand ils commandent l'armée ils peuvent en avoir deux supplémentaires, pris parmi les lieutenants. Ces chiffres ne furent en fait que théoriques car beaucoup de généraux employaient de nombreux aides de camp tant en pied, c'est à dire appartenant à leur état-major proprement dit, qu'à leur suite, c'est à dire à titre exceptionnel. On pourra citer l'exemple du général Marbot qui fut attaché comme aide de camp à l'état-major du maréchal Murat, lorsque celui-ci fut nommé lieutenant-général de l'Empereur en Espagne. De même, Marbot énumère tous les aides de camp du maréchal Lannes au début de la campagne d'Autriche, en 1809. Ils sont au nombre de huit : le colonel O'meara, le chef d'escadron Guéheneuc (le beau-frère du maréchal), le chef d'escadron Saint Mars, le capitaine Marbot, le Marquis d'Albuquerque, le capitaine Watteville, le

capitaine La Bédoyère (1) et le capitaine de Viry. L'état-major du duc de Montebello comprenait aussi deux officiers auxiliaires : le capitaine Daguéan et le sous-lieutenant Le Couteux de Canteleu. Comme on peut le voir par cet exemple, le nombre des aides de camp attribués aux maréchaux n'était guère respecté du moment que le Major-général et donc l'Empereur étaient d'accord.

Les colonels-généraux ont le droit à quatre aides de camp : un colonel, un chef de bataillon ou d'escadron et deux capitaines. En temps de guerre, ils reçoivent, comme les maréchaux d'empire deux aides de camp supplémentaires.

Les généraux de division, commandant des corps d'armée ou des armées en ont six comme les maréchaux et les colonels-généraux.

Les généraux de division en ont trois dont un chef de bataillon, deux capitaines ou lieutenants. Il faut noter que dans les divisions de cavalerie les chefs de bataillon sont remplacés par des chefs d'escadron.

Les généraux de brigade, deux, du grade de capitaine ou de lieutenant. Les sous-lieutenants sont théoriquement exclus de toutes fonctions d'aide de camp et d'état-major.

On peut s'étonner que l'empereur accepte des états-majors pléthoriques, mais comme le travail d'état-major était très fatigant, les généraux avaient un besoin incessant d'aides de camp afin d'assurer les diverses missions qu'ils leurs donnaient. Il leur arrivait parfois d'en manquer comme le témoigne ces deux lettres du maréchal Lannes et du Grand Duc de Berg en 1806. (2)

Le maréchal Lannes à l'Empereur Prenzlau 29 octobre 1806

"...Je recommande à votre majesté mes aides de camp, je n'en ai que trois. Il faut toute leur activité pour résister à toutes les courses que je leur fais faire."

(1) La Bédoyère (Charles Angélique François Huchet de) (1786-1815) colonel du 7^e de ligne, au moment du retour de l'île d'Elbe, il sera le premier officier supérieur à se rallier à l'Empereur. La Bédoyère sera arrêté le 2 août 1815, condamné à mort 13 jours après et fusillé le 19 août.

(2) Lt colonel de Philip Etude sur le service d'Etat-Major pendant les guerres du premier Empire, page 56

Le Grand Duc de Berg à l'Empereur Malchin, 3 novembre 1806

"...Je vous prie, sire, de me renvoyer mes aides de camp, je suis maintenant sans officiers."

Lannes et Murat avaient envoyé leurs officiers à l'Empereur pour lui porter des rapports; L'Empereur et Berthier les conservèrent en attendant que les ordres qu'ils doivent rapporter aux maréchaux soient prêts. Mais Lannes et Murat s'impatientèrent car ils n'avaient plus personne auprès d'eux.

Les pertes en officier d'état-major, dans certaines batailles furent énormes. A la bataille de Leipzig, le maréchal Marmont eut dans son état-major, le chef d'état-major et le sous-chef d'état-major tués, quatre aides de camp blessés ou tués; sept officiers d'état-major tués ou blessés; lui-même eut un coup de fusil à la main, une contusion au bras gauche, une balle dans son chapeau, une balle dans ses habits, quatre chevaux tués ou blessés. Il eut dans son corps d'armée, huit généraux tués ou blessés. Sur le même plan, le général Marbot signale que le service des aides de camp des maréchaux fut terrible en Espagne et qu'il compta plus de deux cents officiers d'état-major qui furent tués ou pris pendant la guerre de la Péninsule de 1808 à 1814.(1)

Le nombre excessif d'aides de camp n'était que pour pallier les pertes d'officiers d'état-major durant les campagnes militaires.

Les aides de camp étaient de deux sortes, ceux de l'Empereur et ceux employés auprès des autres officiers généraux ou maréchaux. Les aides de camp de l'Empereur, les aides de camp généraux, comme on les appelait, sont des officiers d'un grade élevé et de beaucoup d'expérience, ayant donné dans de nombreuses campagnes et sur les champs de bataille, des preuves de leur capacité, de leur bravoure et de leur instruction. Ce sont les hommes de confiance de l'Empereur. Ils agissaient au nom de l'Empereur, lorsqu'il les

(1) Général baron de Marbot Mémoires du général baron de Marbot T2. Madrid.Essling. Torrès Vedras pages 66 et 67

chargeait de porter ses instructions aux commandants d'armée opérant sur des théâtres d'opérations éloignés. Les aides de camp vont au loin, dans toutes les directions, vérifier l'état des troupes; ils conduisent les colonnes dans les directions indiquées par l'Empereur, sur le champ de bataille, lorsqu'il y a un coup décisif à porter. C'est ainsi qu'on verra le général Rapp, aide de camp de l'Empereur charger, à la tête de la cavalerie de la garde, les chevaliers-gardes, à la bataille d'Austerlitz, pour dégager le 4^{ème} de ligne. De même, les généraux Rapp et Mouton, emmèneront les bataillons de la Jeune Garde reprendre le village d'Essling à la bataille du même nom, le 22 mai 1809. Ce sont des généraux de division, de brigade ou tout au moins des colonels; c'est à dire des officiers d'une haute expérience, de beaucoup de jugement et d'une grande énergie.

Pour l'infanterie ce sont les généraux Mouton, Reille; pour la cavalerie, Rapp, Durosnel, Savary; pour l'artillerie, Lauriston, Drouot, Gourgaud et pour le génie, les généraux Bertrand, Lacoste, Haxo et le colonel Bernard.

Les envoyés de l'Empereur sont reçus avec les plus grands égards par les chefs d'un grade élevé. On compte sur eux, dans les armées éloignées de l'Empereur, comme celle d'Espagne, par exemple, pour faire connaître au souverain l'exacte vérité.

En 1811, le colonel Lejeune, aide de camp de Berthier, est chargé par l'Empereur d'aller vérifier l'état de l'armée du maréchal Soult et les travaux du siège de Cadix.⁽¹⁾

"... Monsieur le maréchal Soult me reçut avec distinction; après m'avoir longtemps entretenu en particulier de sa position et m'avoir fait accepter chez lui la plus honorable hospitalité, il me fit accompagner par ses aides de camp dans la visite que j'avais à faire de tous les services de son armée. Je passai ainsi trois jours à Seville, occupé à voir les troupes, les arsenaux, la fonderie, les hôpitaux et tous les établissements militaires et civils fonctionnant pour l'armée".

L'Empereur voulait tout savoir et envoyait constamment ses aides de camp superviser les opérations ou se renseigner des positions de l'ennemi. Pendant les combats on l'a vu,

(1)Mémoire du général baron Lejeune, cités dans l'ouvrage du Lt colonel de Philip, Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier empire, page 145

l'Empereur envoyait ses aides de camp renverser la situation comme à Austerlitz ou à Essling, mais il les envoyait aussi auprès des commandants de corps pour leur faire connaître ses instructions. Le 16 juin 1815, le général Comte Flahaut, aide de camp de l'Empereur, sera envoyé auprès du maréchal Ney, Prince de la Moskowa, pour qu'il dirige le 1^{er} corps d'armée (Drouet d'Erlon) vers Ligny afin de tomber sur les arrières des Prussiens et les écraser.

Les aides de camp généraux de l'Empereur sont pour lui une réserve de chefs énergiques qu'il emploie souvent sur le champ de bataille pour remplacer les généraux tués ou blessés.

Indépendamment de leur emploi sur le champ de bataille ou pendant les opérations, l'Empereur confie à ses aides de camp le commandement des places fortes ou le gouvernement des provinces conquises par la Grande Armée. De telles fonctions exigent un esprit délié, habile en ressources, c'est une armée en petit qu'il s'agit alors de commander. Le passage par le cabinet de l'Empereur constituait un apprentissage excellent pour les gouverneurs. Relevant directement de Napoléon, ils avaient les pouvoirs nécessaires pour trancher les difficultés entre les différents services.

En 1813, on trouve Rapp, gouverneur de Dantzig, Le Marois à Magdebourg, le général de Narbonne à Wittenberg. Il nomme ambassadeurs en Russie, Savary, Caulaincourt et Lauriston.

Enfin Napoléon détache ses aides de camp, officiers du génie, aux grandes opérations de siège, de réparations de ponts etc... comme ce fut le cas avec le général Bertrand lorsque celui-ci fut chargé de commander la réparation des ponts sur le Danube après la bataille d'Essling.

Les aides de camp des maréchaux et des autres officiers généraux avaient les mêmes attributions que les aides de camp de l'Empereur, ils devaient transmettre les ordres de leur général; inspecter les troupes, participer aux reconnaissances, mener les troupes au combat et parfois même remplacer un général hors de combat.

Les premiers aides de camp des maréchaux sont des officiers d'un grade élevé, des colonels ou des adjudants-commandants, comme l'adjudant-commandant Jomini, premier aide

de camp du maréchal Ney en 1806. Ce sont les hommes de confiance des commandants de corps d'armée. Ce sont eux que les maréchaux envoient auprès de l'Empereur ou du Major-général lorsqu'il y a lieu de rendre compte d'événements importants ou des explications.

Le maréchal Augereau écrit au Major Général ⁽¹⁾

Francfort, 2 octobre 1806

"... j'envoie vers votre Altesse, m. le colonel Sicard, mon premier aide de camp, il est chargé par moi de prendre ce que vous avez à me donner et de recevoir pour me les transmettre, les instructions qui doivent me diriger après mon arrivée à Würzburg.

L'objet essentiel est de savoir quelle position je dois faire occuper par mon corps d'armée. M. le colonel Sicard a toute ma confiance; elle lui est acquise par quinze années de bons services auprès de moi. Votre Altesse peut, sans réserve, lui dire ce qu'elle me dirait à moi-même. Cet officier vous fera connaître toutes les dispositions que j'ai faites d'après les ordres de l'Empereur et ceux de votre Altesse".

Les premiers aides de camp des maréchaux étaient tous des hommes remarquables, intelligents, braves et énergiques. Les maréchaux leurs confiaient les missions difficiles. En 1806, on trouve comme premier aide de camp de Bernadotte, Gérard, devenu sous la Monarchie de Juillet, maréchal de France; de Marmont, Desvaux de St Maurice, qui commandera l'artillerie de la Garde à Waterloo où il trouvera d'ailleurs la mort; de Davout, le colonel Burke; de Soult, le colonel Ricard, qui s'illustrera comme divisionnaire à la bataille de Montmirail en 1814.

Ces aides de camp sont tous des officiers jeunes, d'une résolution, d'une vigueur morale et physique à toutes épreuves.

Après la perte de la bataille des Arapiles ⁽²⁾, Marmont envoie son aide de camp, le colonel Fabvier, porter à

(1) Lt Colonel de Philip Etude sur le service d'Etat-major pendant les guerres du premier empire, page 180

(2) la bataille des Arapiles, ou pour les anglais, celle de Salamanque, opposa le 22 juillet 1812, les troupes de Marmont à celles d'Arthur Wellesley, futur duc de Wellington. Il fallut quarante six jours au colonel Fabvier pour parcourir la distance Salamanque à la Moskowa où il arriva le 6 septembre 1812.

l'Empereur le rapport de cette bataille. Fabvier ne rejoint l'Empereur que la veille de la bataille de la Moskowa; il a traversé toute l'Europe à franc étrier, voyageant de jour et de nuit.

Enfin, en ce qui concerne les aides de camp, ils portaient tous des uniformes bien distincts, comme celui des aides de camp de Berthier : Dolman blanc, tressé d'or, pantalon écarlate avec une bande noire; pelisse noire et shako écarlate. Les aides de camp généraux portaient l'uniforme de général de brigade, ou de division, avec les aiguilletes d'or à l'épaule droite. Le port du brassard était théorique. L'Empereur voulait à tout prix reconnaître dès le premier coup d'oeil les aides de camp qui venaient lui apporter des messages. Leur uniforme bien distinct leur donnait un caractère encore plus officiel.

Les officiers d'ordonnance

Pour transmettre les ordres aux différents corps d'une armée l'état-major se servait d'officiers et de soldats d'ordonnance. Le général Thiébault dans son Manuel général des états-majors généraux et divisionnaires définit ainsi les officiers d'ordonnance.

"des officiers d'ordonnance : l'extrait du règlement provisoire pour le service des troupes en campagne imprimé à Schoenbrunn, en 1809, autorise chaque chef d'état-major divisionnaire d'avoir un officier d'ordonnance pris dans le corps de la division. Ces officiers d'ordonnance qui doivent passer la nuit au bureau de l'état-major, sont chargés de porter aux généraux de division les ordres que leur chef d'état-major peuvent recevoir pour eux pendant la nuit, et aux généraux de brigade ou colonels les ordres importants que le chef d'état-major aurait à leur transmettre."

Les ordonnances sont des sous-officiers ou caporaux d'infanterie et des soldats de cavalerie qui, pendant vingt quatre heures et par tour de service, sont placé chez les

généraux en chef aux états-majors-généraux et divisionnaires, chez les généraux de division et de brigade, chez les intendants généraux, chez l'inspecteur en chef, les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, chez l'ordonnateur en chef, les commissaires des guerres, les commandants de place pour porter les lettres et paquets concernant le service et en rapporter des reçus motivés.

Les ordonnances à pied s'emploient pour les courses qui se font dans le camp ou dans la place que l'armée occupe; et les ordonnances à cheval pour les courses extérieures et pressées. Le chef de l'état-major surveillera ce service et le comprendra dans celui du quartier général.

Lorsqu'un corps doit se mettre en mouvement, tous les ordonnances qu'il a fourni doivent y rentrer. Quoique le service des ordonnances ne doit être que de vingt quatre heures, il arrive parfois que les ordonnances à cheval placés chez le général en chef ou à l'état-major général ne se relèvent que tous les huit ou quinze jours.

C'est le général en chef qui fixe le nombre des ordonnances que chacun doit avoir : ce nombre est ordinairement d'un ou deux sous-officiers ou caporaux chez les personnes de l'état-major tant militaires que civiles, excepté chez le chef d'état-major général où il doit y avoir quatre ordonnances à pied et douze à cheval; chez les généraux de division, deux à pied, six à cheval; chez les généraux de brigade, un de chacun de leurs régiments; et chez les chefs d'états-majors divisionnaires, quatre à cheval et un de chaque brigade d'infanterie afin que les ordres puissent toujours être portés aux généraux de brigade par un homme de leur brigade même (1).

L'Empereur possédait lui aussi ses propres officiers d'ordonnance. Monsieur Charles Otto Zieseniss donne 28 noms dans Napoléon et la cour impériale mais ils ne servirent pas tous en même temps. Napoléon limita, en effet, le nombre de ses officiers d'ordonnance à douze, comme il le fit pour ses aides de camp. Les fonctions de ces officiers se rapprochant de

(1) des officiers d'ordonnance, général Thiébault, Manuel Général des Etats-Majors-Généraux et divisionnaires, page 508

celles des aides de camp généraux quoiqu'elles soient ordinairement d'un caractère moins élevé. Toutefois, dans certains cas, ces officiers assument la plus grande responsabilité et peuvent, par leurs appréciations, exercer sur les projets de l'Empereur la plus grande influence. En voici un exemple (1)

"... Le 24 août 1813, au moment où la Grande Armée ennemie débouche sur Dresde, l'Empereur est en marche sur la Bohême pour opérer sur les derrières de cette armée. Mais il veut être bien certain que Dresde pourra tenir jusqu'au 28. Il fait appeler Gourgaud, son premier officier d'ordonnance (2) et son homme de confiance dans cette campagne, lui fait part de son projet et dit << je serai demain sur la route de Pirna, mais je m'arrêterais à Stopelm. Vous courez à Dresde, allez ventre à terre, soyez-y ce soir. Voyez dans la nuit Durssnel, le duc de Bassano, le maréchal Saint Cyr et le Roi de Naples; rassurez tout le monde. Voyez aussi le ministre saxon de Gersdorf : dites que lui que vous ne pouvez pas voir le Roi parce que vous partez tout de suite; mais que je peux demain faire entrer 40.000 hommes à Dresde et que je suis en mesure d'arriver avec toute l'armée. Au jour, vous irez chez le commandant du génie; vous y visiterez les redoutes et l'enceinte de la ville et quand vous aurez bien vu, vous reviendrez au plus vite me retrouver à Stopelm. Rapportez moi le véritable état de choses aussi bien que l'opinion du maréchal Saint Cyr et du duc de Bassano, allez>>

Le général Gourgaud rejoignit le 25, à 11 heures du soir, l'Empereur à Stopelm et lui fit son rapport. Il dépeignit la situation de Dresde comme des plus critiques:

<< Enfin, dit l'Empereur, quel est l'avis de Bassano ? Sire, m. de Bassano, ne pense pas qu'on tienne encore vingt quatre heures. Et vous ? Moi, Sire, d'après ce que j'ai vu, je suis convaincu que Dresde sera enlevée demain, si votre Majesté n'est pas là. Vous me faites changer encore mon plan; je compte entièrement sur ce que vous me dites. Sire, j'en répond sur ma tête.>>

Gourgaud est l'homme de confiance de Napoléon, c'est à lui que l'Empereur charge de conduire l'attaque de nuit qui doit précéder la bataille de Laon. L'Empereur envoyait aussi ses officiers d'ordonnance faire presser les marches des divisions comme ce fut le cas la veille de Iena où il envoya l'officier d'ordonnance Scherb prendre des renseignements sur la situation du corps d'armée du maréchal Lannes et à

(1) Lt colonel de Philip, Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier Empire, page 156

(2) Gourgaud s'attribua ce rang de "premier". Napoléon ne l'admettait pas plus que pour ses aides de camp. L'Empereur reprochait à Junot, l'emploi du titre de premier aide de camp.

l'officier d'ordonnance de La Marche faire presser les divisions de grosse cavalerie de Nansouty et d'Hautpoul.

En résumé, on peut dire que les aides de camp et les officiers d'ordonnance étaient chargés de la transmission des ordres et des lettres. Les aides de camp servirent aussi à conduire des détachements, commander des reconnaissances et même des troupes pendant les batailles. Etant toujours par monts et par vaux, leurs tâches étaient harassantes et très dangereuses, les généraux durent alors les remplacer souvent afin que la transmission des ordres n'en soit pas affectée.

Les officiers interprètes

Le lieutenant-colonel de Philip note dans son ouvrage Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier empire qu'il y avait souvent des officiers interprètes dans l'état-major général afin de traduire les documents pris à l'ennemi, ou pour interroger les prisonniers. Ces interprètes, existèrent dès la campagne d'Egypte, et la centaine d'"anglicistes" quitta les camps des côtes pour rejoindre la grande Armée en 1805. Rapp joua ce rôle en traduisant des lettres rédigées en allemand et en italien. Ce furent surtout des officiers polonais qui remplirent ces fonctions d'interprètes lors des campagnes de 1806, 1807, 1812, 1813, et 1814. On pouvait compter sur leur bravoure, sur leur loyauté, leur dévouement à toute épreuve et, de fait, ils ont rendu à l'Empereur et à ses maréchaux les services les plus considérables en pénétrant dans les lignes ennemies et en leur rapportant les renseignements les plus précieux.

Les officiers généraux ou supérieurs à la suite

Enfin il arrivait souvent qu'il y ait de nombreux officiers généraux ou supérieurs à la suite de l'état-major. On nomme officiers à la suite tous ceux qui dans un état-major-général ou dans un corps, dépassent le nombre de ceux qui peuvent y être titulairement employés.

Ils sont destinés à remplacer ceux qui, par des maladies ou blessures seraient obligés de quitter l'armée ou de s'en

éloigner, et ceux que l'armée pourrait perdre. Ils sont de même destinés à prendre, dans la ligne, des commandements qui peuvent devenir vacants.

En attendant leur destination, ils suivent le quartier général et jouissent de tout le traitement et des retraites attribués à leur grade sur le pied de guerre.

Les officiers généraux à la suite doivent exactement recevoir du chef d'état-major général le mot d'ordre. L'ordre du jour et l'ordre de mouvement du quartier général (1).

A la bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813) les généraux de division Lefol, Cassagne, Gomes, Freyre ainsi que les généraux de brigade Estève, Thomas, Dellard et Latour étaient à la suite du Grand Quartier général. Le général Lefol commanda durant cette bataille, une division d'infanterie, chargée de défendre le village de Connewitz, aux bord de la Pleiss, face aux troupes autrichiennes du général Merveldt.

Le commandant en chef de l'artillerie et son état-major

Au sujet de l'artillerie et son commandant le général Thiébault note que ce dernier a tout pouvoir sur son arme et que ses devoirs étant très étendus, il est aidé dans sa tâche par de nombreux officiers et adjoints, à savoir:

- un chef d'état-major, officier supérieur qui est chargé de la police, de l'artillerie et de tout le travail de bureau que l'on a vu précédemment avec le travail de bureau du chef d'état-major (transmission, rédaction des ordres, confection des états de situation de l'artillerie, du matériel etc...)
- d'un directeur général des parcs, qui a sous ses ordres plusieurs officiers adjoints, des gardes généraux et principaux, des artificiers et des ouvriers. Il est responsable de tout ce qui est matériel (entretien des outils, remplacement des mêmes outils, entretien des dépôts et entrepôts, des forges fonderies) Il doit enfin tenir les comptes, les inventaires du matériel qui dépend de lui.

(1) Général Thiébault, Manuel Général des Etats-Majors généraux et divisionnaires des officiers généraux et supérieurs à la suite, page 432

- d'un inspecteur général du train, chargé de surveiller spécialement le fourrage, la tenue des hommes, leur comptabilité et leur conduite.
- Enfin par des officiers supérieurs ou des capitaines chargés de commander l'artillerie dans les divisions actives, les places ou les provinces conquises.

Les attributions du commandant en chef de l'artillerie dépend de la situation où il se trouve, c'est à dire si l'armée est dans ses cantonnements, en marche ou au combat.

Dans les cantonnements, le commandant en chef doit constamment superviser ses troupes, tant du point de vue de la tenue que de la discipline, des distributions, du moral des troupes, du matériel, de la comptabilité. En un mot, il doit tout savoir des services et des hommes qui dépendent de lui. De là, il devra régulièrement en rendre compte au chef d'état-major-général ou au Major Général si c'est le chef de l'artillerie de la Grande Armée, par des rapports et des réclamations qui devront être les plus précis possibles.

Dans les marches, le commandant de l'artillerie surveillera tout ce qui tient à l'ordre et veillera à ce que le directeur des parcs, ou les commandants d'artillerie de division soient toujours en mesure de remplacer tout ce qui pourrait se briser. Le commandant en chef de l'artillerie marchera constamment avec le général en chef, son chef d'état-major ne le quittera jamais; mais le directeur des parcs restera avec la plus forte et la plus importante partie de son matériel, de même que les commandants divisionnaires ne quitteront pas le leur. Le commandant en chef, ajoute le général Thiébault, devra superviser la conduite des caissons et autres fourgons.

Dans les combats, le commandant en chef de l'artillerie doit se tenir auprès du général en chef, pour transmettre immédiatement tous les ordres relatifs à son arme, veiller à leur exécution prompte et entière, faire partout rectifier le tir, c'est à dire commander le tir et enfin signaler les officiers qui se seront distingués au cours des combats. Il arrivait parfois que le commandant en chef soit près de ses batteries plutôt que près du général en chef, ce sera le cas du général Sénarmont à Friedland, chargé par l'Empereur de faire un tir contre batterie puis d'écraser sous ses boulets les carrés russes. Le général Desvaux de St Maurice, commandant l'artillerie de la garde à Waterloo, fut tué par un boulet alors qu'il se trouvait au côté de l'Empereur.

Les commandants de l'artillerie divisionnaire doivent rester auprès de leurs batteries et le plus souvent à l'endroit où il y a le plus de batteries.

Quant aux rapports que le commandant d'artillerie doit faire et adresser au chef de l'état-major général et au gouvernement consistent en un état de situation de quinzaine concernant tout le personnel et tout le matériel de son arme, enfin en un historique sur tout ce qui tient à son arme (page 72-73).

Enfin, lors des sièges le commandant de l'artillerie doit rédiger avec le commandant du génie le plan directeur du siège de la ville ou de la forteresse puis le soumettre au général en chef qui décidera. Ensuite, il fera faire les travaux de terrassements nécessaires à l'établissement des batteries, il fera établir les plates-formes prévues pour le même usage; régler le tir des batteries et calculer le nombre de coups que l'artillerie pourra tirer par heure et par jour. Il devra dès lors, prévoir les munitions nécessaires au siège en tenant toujours au courant le général en chef. Bien qu'appartenant à l'état-major, le commandant de l'artillerie venait parfois en première ligne superviser les batteries ou le travail du génie. Ce sera au cours de telles reconnaissances que les généraux d'artillerie Lacoste et Sénarmont trouveront la mort, le premier au cours du siège de Saragosse, en 1809, et le second en 1811, au siège de Cadix.

Exemplaire type d'état de situation de quinzaine, concernant le matériel de l'artillerie que doivent remplir régulièrement les chefs d'états-majors de l'artillerie (1) (2)

<u>Matériel de l'artillerie</u>		
Nature et quantité des objets existants dans l'arrondissement de l'armée		
Calibre	Quantités	observations
Bouches à feu	de 8 de 4 de 3 obusiers de 6 pouces	! ! ! !
TOTAL des bouches à feu		!
Caissons	de 5 de 4 d'obusiers d'infanterie de parc	! ! ! ! !
Voitures affuts de réchange	de 8 de 4	! !
chariots forges		! !
TOTAL des voitures		!
cartouches	de 8 de 4 de 3 à boulets d'obusiers de 8 de 4 de 3 d'obusiers d'infanterie obusiers de 6 pouces pierres à feu	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !

(1) Séries C2, C7, C8 du service historique de l'armée de terre: états de situation - mouvements et correspondance (SHAT-Vincennes)

(2) les calibres des bouches à feu étaient sous l'empire: de 12,8,6,4 et 3 avec des obusiers de différents calibres aussi. Cet exemplaire est pris sur les états de situation du 2^{eme} corps d'armée de l'armée du Portugal du 1^{er} avril 1811.

En ce qui concerne la défense d'une ville, il devra veiller à ce que les munitions soient à l'abri puis déposera les batteries d'artillerie en fonction des remparts et des redoutes que la ville possède.

Le commandant en chef du génie et les hommes qui sont sous ordres.

Le général Thiébault rappelle dans son manuel que le génie est le corps des ingénieurs, c'est à dire des officiers chargés de concevoir, proposer et faire exécuter tous les travaux qui ont pour but l'attaque et la défense des forts et places de guerre. Il précise aussi que la création de ce corps est due au Maréchal Vauban.

Pour la direction général de ces travaux et le commandement des officiers qui en sont chargés, l'Empereur place, dans chaque armée, un général ou un colonel du génie, commandant en chef son arme; un colonel ou lieutenant-colonel comme chef d'état-major; un colonel ou lieutenant-colonel comme directeur des parcs et plus ou moins d'officiers du génie; ainsi que des compagnies de sapeurs, de mineurs et de pionniers.

Le grade des premiers de ces officiers est déterminé par l'importance des opérations auxquelles la campagne peut donner lieu et le nombre de ces derniers. En un mot, cela dépend si l'armée est imposante, réduite à un corps d'armée ou ne se compose que d'une division. De même, le grade du premier de ces officiers est proportionné à l'étendue et à la nature du pays que l'armée doit occuper et au genre de guerre qu'on doit y faire. Un commandant du génie note Thiébault, est responsable de tout ce qui se fait sous ses ordres. Il doit donc surveiller tous les travaux du génie avec la plus grande attention. Au surplus le commandant en second le génie n'ayant qu'à suppléer et à seconder le commandant en chef, et les adjoints à les aider, ils ont tous les mêmes attributions.

Pour illustrer les différents grades des officiers qui sont appelés à commander le génie, on peut citer comme exemple

l'état-major du génie de l'armée des Pyrénées au mois d'août 1813 et celui de l'aile gauche de cette même armée ⁽¹⁾.

Etat-major du génie de l'armée des Pyrénées, août 1813

Général de division Léry, ⁽²⁾ commandant le génie

et:

Etat -Major de l'aile gauche de l'armée des Pyrénées, août 1813.

Chef de bataillon Burel ⁽³⁾, commandant le génie

Quant au chef d'état-major du génie et au directeur des parcs, ils ont nécessairement des fonctions particulières à remplir. Le chef d'état-major du génie fait les états de situation du personnel et du matériel avant de l'envoyer au ministre de la Guerre et au chef d'état-major général. C'est lui qui dicte et fait enregistrer tous les ordres que le commandant du génie reçoit du général en chef lui-même; c'est lui qui expédie aussi les ordres aux officiers du génie et qui correspond avec eux pour tout ce qui est du service. Il doit, en outre, visiter tous les jours les travaux entrepris et rédige alors le rapport de ces derniers au chef d'état-major général. Enfin, il forme les états de paiements, les soldes de tous les ouvriers et officiers du génie.

Le directeur des parcs doit, quant à lui, selon Thiébault, rassembler les matériaux, de toute nature mis à la disposition du génie d'après les autorisations du général en chef; puis les emploie ou les répartit suivant les besoins du matériel, et d'après les demandes des officiers chargés d'exécuter les différents travaux ordonnés. Il doit, en outre, rassembler ou faire confectionner les outils nécessaires, les garder ou les distribuer. Le directeur des parcs surveille tout ce qui à rapport au train et doit enfin demander au chef d'état-major toutes les voitures et fourgons qui lui seront nécessaires pour

(1) carton C8 372, armée d'Espagne et des Pyrénées 1813-1814
Etats de situation de l'état-major général et de l'aile gauche, aux ordres du général Clauzel, au 10 août 1813. (SHAT-Vincennes)

(2) Gendre de Kellerman, il est sorti de l'école du génie de Mézière.

(3) Burel est un homme de grande valeur, formé dans l'armée de Louis XVI

le service de son arme.

Dans les séjours, le commandant du génie s'occupe de la reconnaissance des routes où l'on prévoit des travaux à exécuter, de tout ce qui touche aux moyens de communication (ponts, routes, chemins); des travaux de défense à exécuter si besoin est, comme les redoutes, la rupture des routes ou de ponts etc...; enfin de la rédaction des mémoires concernant le pays où se trouve l'armée ainsi que la confection des cartes d'itinéraires. A noter que dans cette dernière attribution, il remplit les mêmes fonctions que les ingénieurs-géographes de l'état-major général. Il enverra ces travaux (cartes, mémoires et relevés de terrain) au général en chef et au dépôt de la Guerre, à Paris.

Mais le commandant du génie et les officiers placés dans les divisions ont encore un autre travail à faire, qui consiste à rédiger le journal de toutes les opérations militaires des corps auxquels ils sont attachés.

Dans les marches et les haltes, note le général Thiébault dans son manuel général des Etats-Majors Généraux et Divisionnaires, le commandant du génie n'a à s'occuper que de l'examen du pays qu'il traverse et des sites à portée desquels il passe, du cours des rivières, des routes, plateaux etc...

Dans les affaires, le commandant du génie et les officiers désignés pour le suivre doivent se tenir près du général en chef; essentiellement pour lui donner des renseignements surtout ce que le général en chef pourrait demander de relatif au terrain, aux positions qu'il voudrait prendre et aux mouvements qu'il voudrait faire.

Enfin, en ce qui concerne les sièges et la défense des places fortes, le commandant en chef du génie doit se rendre devant la place que l'on veut assiéger et reconnaître dans les plus grands détails la situation de la ville, ses points forts, ses faiblesses. C'est d'après ce rapport que les opérations de siège se dérouleront. Le commandant du génie détermine alors le nombre et la direction des tranchées, l'établissement des

lignes , des redoutes et autres ouvrages de protection, le nombre des dépôts de matériaux et où il faut les former. Le commandant en chef arrêtera ensuite le service de tous ses officiers et plus particulièrement de son commandant en second qui sera chargé de visiter tous les jours les travaux , de faire les demandes des travailleurs et de dresser les états de paiement des troupes du génie.

Le directeur des parcs sera chargé de former les dépôts des matériaux et devra constamment veiller à leur contenu ainsi qu'à leur approvisionnement.

Le chef d'état-major du génie sera chargé de l'expédition des ordres et de la surveillance de leur exécution. Enfin tous ces officiers devront se rendre tous les matins au rapport afin d'informer le général en chef des progrès des travaux.

Pour la défense des villes et des places fortes, le commandant du génie doit faire tout d'abord le rapport sur les défenses de la ville, puis après l'avoir soumis au général en chef, renforcer toutes les défenses de la ville, aux moyens de redoutes, tranchées, lignes de défenses, points d'appuis etc... Sinon pour le reste ses attributions ressemblent à celles du commandant de l'artillerie lors de la défense d'une ville comme celles de ses subordonnés d'ailleurs.

Le commandant de place du quartier général

Un commandant de place est un officier de confiance, chargé de commander et au besoin de défendre une ville. On connaît dans l'intérieur, deux sortes de commandant de place, ceux des places de guerre que l'on appelle commandants d'arme et ceux des villes ouvertes dans lesquelles il y a des garnisons. Les premiers sont toujours nommés par l'Empereur et les seconds sont choisis par le général commandant parmi les officiers de la garnison.

Dans les armées, il existe trois sortes de commandant de places : ceux des villes de guerre; ceux des lieux d'étapes et autres villes; enfin, ceux des quartiers généraux généraux ou divisionnaires.

Ces officiers doivent toujours être choisis autant que possible parmi les officiers à la suite de l'armée ou parmi les officiers des régiments qui composent la garnison.

Ils doivent être instruits de tout ce qui arrive dans leur place, de tout ce qui en part. Leur rôle est avant tout de surveillance. Ils doivent avoir un oeil sur les habitants, la police civile et militaire et pouvoir à tout moment en rendre compte au général en chef.

Dans quelque endroit qu'un quartier général en chef ou divisionnaire se rende, son commandant de place selon Thiébault devra précéder les troupes afin d'arrêter le placement et la composition de chaque service, de chaque poste. Il devra ensuite régler la question du logement des troupes et de l'état-major avec les autorités locales. Une fois ce travail terminé, il établira le tableau de la composition du campement et en enverra des copies au chef d'état-major, aux généraux et enfin aux différents officiers d'état-major qui seront chargés d'un quelconque service.

Une fois en place, il devient responsable de tout ce qui se passe dans sa ville. Il s'occupe dès lors de la police, il reçoit les plaintes des habitants, celles des militaires, doit procéder aux arrestations s'il y en a. Enfin, il doit visiter les magasins, les hôpitaux, les prisons et arsenaux qui se trouvent dans sa ville ou dans la province qu'il commande.

Au départ de l'armée, il partira avec l'arrière-garde après avoir fait une dernière reconnaissance pour voir s'il a bien laissé la ville comme elle était lorsqu'il en reçut la responsabilité. Il organise, à cette fin, le transfert des hôpitaux et des autres services et dépôts qui suivent l'armée et doit passer une dernière fois les troupes en revue avant leur départ.

Le commandant de la gendarmerie

On place dans chaque armée, un détachement de gendarmerie ordinairement commandé par un chef d'escadron, afin d'assurer la police et la surveillance des troupes.

La force de ces détachements n'est pas déterminée. Il y a eu des armées où il n'y en avait pas; par contre en Espagne, il y en avait deux à trois mille, comme par exemple le 10 août 1813, où un corps de 2 589 gendarmes faisaient partie de la division de réserve de l'armée des Pyrénées.⁽¹⁾

Le général Thiébault note dans son manuel que quelque soit la force d'un détachement de gendarmerie employé dans une armée, on doit, pour rendre la surveillance générale, placer huit ou dix gendarmes par division, et conserver le reste au quartier général en chef.

Ainsi répartis, ils doivent s'occuper de la police des quartiers généraux en chef et divisionnaires auxquels ils sont attachés. Au cours d'une étape, le chef de la gendarmerie, en accord avec le commandant du quartier général, placera le lieu de détention et organisera les patrouilles des gendarmes, afin d'assurer l'ordre et l'arrivage des vivres et fourrages.

Pendant les combats, les gendarmes examineront si l'on ne dépouille aucun mort ou blessé et arrêteront les délinquants.

Dans les marches, ils avanceront de part et d'autre de la colonne pour éviter que des soldats sortent des rangs.

Outre ces objets généraux de surveillance, le commandant de la gendarmerie est encore chargé, dans les armées, de connaître l'état des équipages du quartier général et d'exercer la police la plus active sur les vivandiers, les blanchisseuses, les marchands et sur les domestiques. Ainsi dans un camp, et d'après les ordres du chef d'état-major général, le commandant de la gendarmerie désignera aux vivandiers et marchands l'endroit où ils devront s'établir. Il vérifiera aussi la qualité des objets que les vivandiers

(1) carton C8 372, Armée d'Espagne et des Pyrénées 1813-1814, Etats de situation de la division de réserve, aux ordres du général Villatte, au 10 août 1813. (SHAT-Vincennes)

peuvent vendre à l'armée.

Enfin, à la fin de chaque mois, le commandant de la gendarmerie présentera au chef de l'état-major le bordereau de toutes les amendes qu'il aura été autorisé à frapper et qu'il aura été chargé de recevoir. De même, toutes les vingt-quatre heures, dans les quartiers généraux en chef et divisionnaires, le commandant de la gendarmerie remettra au chef d'état-major un rapport écrit de tout ce qui tient au service de la gendarmerie et de tout ce qui se serait passé pendant les dernières vingt-quatre heures.

Le vaguemestre général et les vaguemestres divisionnaires

Pour diminuer l'embarras des équipages, on a cherché à la fois à diminuer les équipages et à maintenir l'ordre dans les convois. C'est pour cela, note Thiébault, que l'on créa les vaguemestres généraux et divisionnaires, c'est à dire des hommes chargés de la police ainsi que de la conduite des équipages du quartier général en chef et des quartiers généraux ainsi que divisionnaires.

Ces vaguemestres sont toujours des militaires. Quant à leur grade, les vaguemestres généraux sont ordinairement des chefs de bataillon, et les vaguemestres divisionnaires des lieutenants ou des sous-lieutenants. Dans une armée, c'est le chef d'état-major qui nomme les vaguemestres généraux et les chefs d'états-majors divisionnaires qui nomment les vaguemestres divisionnaires.

Les fonctions des vaguemestres sont de surveiller l'ordre des équipages dans les convois, de les numérotter et de connaître les noms des domestiques, des conducteurs qui les composent ainsi que de faire inscrire sur chaque fourgon le nom du service auquel il appartient et sur toutes les voitures et fourgons le numéro de leur enregistrement chez le commandant de la gendarmerie.

Au moment des étapes et des séjours, les vaguemestres généraux et divisionnaires auront, en outre, à retirer les lettres de la poste et de les faire porter ou de les remettre à leurs adresses respectives; à savoir: le vaguemestre général

pour tout ce qui tient à l'état-major général, et les vagemestres divisionnaires pour tout ce qui tient à l'état-major de chaque division.

L'escorte du général en chef

Les commandants de corps d'armée ont pour leur escorte personnelle un certain nombre de cavaliers pris dans les compagnies d'élite des régiments de cavalerie légère attachés au corps d'armée. Ces cavaliers forment en général la valeur d'une demie-compagnie et sont commandés par des officiers de leur régiment. Curély et Parquin, qui faisaient partie des compagnies d'élite de régiments de hussards et de chasseurs furent ainsi attachés, l'un au maréchal Davout, en 1805, l'autre au maréchal Marmont en 1812. Afin de ne pas affaiblir les compagnies d'élite des régiments on ne prend qu'un certain nombre de cavaliers de chacune d'elles, comme le prouvent ces quelques lignes des souvenirs militaires du commandant Parquin (1).

"... pour ne pas enlever deux compagnies d'élite à deux régiments, ce qui aurait nui à ces corps, le maréchal Marmont avait demandé un officier et vingt cinq hommes des huit compagnies d'élite des huit régiments de cavalerie de son armée, ce qui produisit un total de huit officiers et deux cents hommes pour son escorte."

Les guides

Comme les cavaliers de l'escorte du général en chef, les guides ne sont pas à proprement parler des officiers d'état-major, cependant ils font partie de l'état-major, c'est pourquoi nous les citons et donnons leurs fonctions dans ce chapitre

Les guides sont des hommes destinés à indiquer les routes par lesquelles un corps de troupes, quelque'il soit, doit se transporter d'un lieu à un autre. A cet effet, il y aura, selon le général Thiébault, deux de ces guides à cheval et trois à pied dans chaque division, et quatre à cheval et huit à pied à

(1) Lt colonel de Philip Etude sur le service d'Etat-Major pendant les guerres du premier empire, page 187

l'état-major général qui seront toujours prêts à marcher. Dans les états-majors divisionnaires, ils seront gardés par deux gendarmes, dans les états-majors généraux par quatre. Ils seront choisis et commandés par des officiers de la partie secrète.

Les commandants des guides doivent accompagner les officiers d'état-major dans les principales reconnaissances et s'occuper continuellement de l'étude du pays.

Enfin, on pourra ajouter qu'à Waterloo, l'Empereur n'eut qu'un guide qui, par ignorance et par mauvaise volonté, le renseigna très mal sur la nature du champ de bataille et contribua ainsi à notre désastre.

LES OFFICIERS DE L'ADMINISTRATION ET LES EMPLOYES A LA SUITE DES ETATS - MAJORS.

Les officiers de l'administration sont : l'intendant et les inspecteurs aux revues, l'ordonnateur en chef et les commissaires des guerres et; enfin, les payeurs et receveurs généraux.

Quant aux employés à la suite des états-majors on citera le service des postes militaires; le service de santé et; enfin, les personnes à la suite des armées avec notamment les vivandières, les marchands etc...

L'intendant général et les inspecteurs aux revues

Le rang de l'intendant général est celui du général de division. Il y en a un par armée. Il commande toute la partie administration d'une armée. L'intendant général le plus connu sous l'Empire fut le comte Daru.

Le général Thiébault note dans son manuel que l'inspection aux revues est une institution dont l'objet est de régulariser la levée, l'organisation, l'embrigadement, l'incorporation ou le licenciement des corps, de reconnaître leur force; de régler leur solde et leur comptabilité.

Ces fonctions qui consistent à s'occuper de tout individu du moment où il entre au service de l'état, ont fait partie de celles des commissaires des guerres jusqu'au 9 pluviôse an VIII, date à laquelle le Premier Consul créa le corps des inspecteurs aux revues.

Par le même décret, ce corps a été divisé en inspecteurs ayant comme grade celui de général de division, en inspecteurs ayant le grade de général de brigade et en sous-inspecteurs du grade de colonel.

Les inspecteurs en chef, au nombre de six, formaient un comité central où se révisaient tous les travaux des inspecteurs et sous-inspecteurs. Ce comité fut remplacé, le 8 juillet 1806, par une direction réunie à la 1^{re} division du ministère de la guerre.

Les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues sont répartis dans les divisions ou subdivisions militaires de l'intérieur, dans les quartiers généraux en chef et divisionnaires des armées, et dans les provinces conquises, c'est à dire dans tous les points où il y a des troupes sédentaires ou de passage à solder ou à administrer.

Les fonctions des inspecteurs aux revues sont aussi nombreuses qu'importantes car elles concernent les officiers sans troupes et les corps. Pour les premiers ils inspecteront les officiers généraux d'état-major, les commandants d'arme, les adjoints et secrétaires de places, les autres inspecteurs, les ordonnateurs en chef. Les officiers d'artillerie, ceux du génie et enfin les ingénieurs-géographes.

L'inspecteur aux revues doit aussi superviser les commissaires des guerres, les officiers de santé et tous les employés aux subsistances et services de l'armée (employés des hôpitaux; des vivres-pain; des vivres-viande, des fourrages et chauffage; des équipages militaires et enfin des employés de l'habillement).

Les inspecteurs adressent aussi à la fin de chaque mois, au payeur général ou principal, un état nominatif par classe d'officier et d'individus à payer d'après ces états nominatifs.

Ils envoient au chef de la 1ere division du ministère de la guerre les rapports de toutes leurs revues.

Par rapport aux corps et détachements s'administrant eux-mêmes, les inspecteurs aux revues seront tenus; selon Thiébault, à trois opérations qui sont les contrôles annuels, les revues d'effectifs et les revues générales de comptabilité.

Les contrôles annuels sont destinés à présenter le tableau définitif et entier de toutes les mutations qui ont eu bien lieu dans l'année, tant en hommes qu'en chevaux au sein de chaque corps. Le double de ces contrôles est gardé par le major des corps et l'original est envoyé à la 1ere division du ministère de la Guerre.

Les revues d'effectifs sont celles qui sont destinées à constater la présence des officiers de tous grades, celle des sous-officiers et des soldats et tenue des corps. Ces revues doivent, selon Thiébault, être faites au minimum une fois par mois. Outre ces revues périodiques, les inspecteurs aux revues doivent en passer la veille de départ de tout corps ou détachement, dans tous les lieux de séjours où ils s'arrêtent.

Les revues générales de comptabilité ou liquidation de trimestre ont pour objet d'établir le nombre de journées de solde, suppléments d'étape, payes, vivres, fournitures extraordinaires, subsistances des corps, en fonction des mutations qu'ils ont pu connaître. Ces revues établissent également ce qui revient au corps pour indemnités de convois, masse d'habillement et d'équipement, etc... auxquelles les corps ont droit.

Les sous-inspecteurs aux revues arrêtent la comptabilité des corps tous les trimestres et les inspecteurs, tous les ans. La comptabilité sera tenue alors sous deux forme : en deniers pour tout ce qui touche à tout ce qui est financier; et en matière pour tout ce qui est fournitures (habillement, vivres, fourrages, etc...). Ils vérifieront enfin tous les registres de comptabilité avant d'en dresser procès-verbal.

Enfin, une des plus importantes fonctions des inspecteurs aux revues est de tenir le registre de l'état-civil.

Les ordonnateurs en chef, les commissaires des guerres et leurs adjoints

Le 28 janvier 1356, le Roi de France, Jean le Bon, nomma douze commissaires des guerres pour superviser les montres et régler tous les problèmes de solde.

A partir de l'an VIII, leurs prérogatives s'étendirent sur la formation de tous les approvisionnements tant aux armées que dans les places, leur surveillance et sur la distribution des vivres et des équipements.

Une fois que l'armée est formée par le général en chef, l'ordonnateur doit arrêter la répartition des approvisionnements afin que la troupe arrivant, trouve ses besoins assurés. Il délèguera ses pouvoirs aux commissaires des guerres placés dans les divisions et devra à tout moment pourvoir aux besoins des troupes.

Dans les marches et les séjours, les commissaires des guerres sont chargés de s'occuper des fourrages, c'est à dire de récupérer des vivres pour les hommes et du fourrage pour les chevaux. Le général Thiébault note dans son manuel général des Etats-Majors généraux et divisionnaires que le motif de ces fourrages est d'empêcher que les troupes ne se débandent pas en allant isolement chercher ses subsistances. L'ordonnateur prévient le chef d'état-major qu'un fourrage est nécessaire, puis, recevant l'ordre de fourrager de ce dernier, le commissaire des guerres se rendra d'abord dans les sites et villages les plus proches de l'armée, puis peu à peu élargira ses investigations. Les fourrages peuvent être de deux manières: au vert et au sec, c'est à dire dans les champs et dans les villages. Le fourrage au vert consiste en fait dans l'enlèvement du fourrage, des céréales encore sur pied et le fourrage au sec, de celui qui est en meule ou dans les granges. Du reste le commissaire, chargé des parcs, surveillera dans les marches la conduite des conducteurs de convois militaires, afin de s'assurer que les voitures et harmois sont bien entretenus et les chevaux bien pansés. Relativement aux hôpitaux, l'ordonnateur examine l'état des hôpitaux civils et

militaires existants ainsi que les batiments dans lesquels on pourrait les établir.

Enfin, l'ordonnateur en chef et les commissaires des guerres doivent tenir un journal exact contenant tous leurs rapports, ainsi que les couchées au quartier général en chef et des principaux corps de l'armée.

Dans les séjours et les résidences, le général Thiébault note que les fonctions des commissaires des guerres et de l'ordonnateur en chef sont de réparer ou de faire réparer tout le matériel usagé ou cassé, de le remplacer si besoin est, ainsi que de former des magasins de vivres et de fourrages.

Ils doivent enfin, tenir un rapport quotidien des états des hôpitaux tant au sujet du nombre des malades ou blessés que des états de consommation. Ils doivent en rendre compte au chef de l'état-major général ainsi qu'au ministre de l'administration et au général en chef.

Les payeurs généraux et principaux, ainsi que leurs préposés

Chaque armée a son payeur général nommé par le ministre du Trésor, sous clause d'une caution plus ou moins considérable, qu'il est tenu de verser dans la caisse d'amortissement de l'armée.

Chaque corps d'armée a son payeur principal qui a sous ses ordres des payeurs divisionnaires, des adjoints et des employés.

Ces derniers sont nommés par le payeur général, et ont les mêmes responsabilités que le payeur général a envers le ministre du Trésor Public.

Les payeurs généraux ou principaux demandent aux chefs d'états-majors généraux, l'état des forces des corps pour recevoir les fonds qui leurs sont nécessaires.

Le mode de paiement, prescrit au payeur est somme toute assez simple puisque sa division n'embrasse que quatre parties:

- 1° les officiers sans troupes
- 2° les corps et détachements
- 3° les employés militaires

4° les officiers d'ordonnances (1)

Relativement à la reddition des comptes, les payeurs généraux adressent tous les dix jours au ministre du Trésor Public, le relevé de tous les mouvements de leur caisse et l'aperçu de leurs besoins et ressources afin qu'il connaisse toujours leurs recettes, leurs dépenses et leurs situations; outre cela, ils lui adressent tous les trois mois, leurs pièces de liquidation.

Quant aux payeurs principaux, ils envoient de même tous les dix jours, le relevé de leurs recettes et paiements au ministre mais ils l'adressent aussi au payeur général et y joignent toutes les pièces de dépense dont leur compte est dès lors déchargé.

La surveillance que le ministre du Trésor Public exerce sur les payeurs généraux et principaux a lieu au moyen d'inspecteurs du Trésor, dont les devoirs consistent à inspecter les caisses des payeurs et receveurs des armées, et à constater que la situation de la caisse est conforme aux bordereaux fournis par les comptables.

Des receveurs généraux en particulier

C'est au cours de la première campagne d'Italie que Bonaparte chargea des fonctionnaires de s'occuper des recettes de l'armée : les receveurs généraux. Mais ce ne sera seulement que vers 1807 que l'armée allait vraiment s'en doter.

Les fonctionnaires relèvent du Ministre du Trésor Public qui les nomme, ils sont chargé de surveiller la rentrée de toutes les contributions dans les pays ennemis.

Le service des postes militaires dans les armées.

Dans l'intérieur de l'Empire, la correspondance des militaires s'exécute pour les corps et les militaires isolés, par la voie de la poste ordinaire; mais aux armées il existe un service des postes militaires qui est spécialement affecté,

(1) Général Thiébault, Manuel général des Etats-Majors-Généraux et divisionnaires, page 555

tant à la correspondance des officiers qu'à celle de l'administration et des troupes.

Les agents de ce service consistent, pour chaque armée, en un inspecteur en chef, un directeur en chef, un contrôleur, un ou plusieurs inspecteurs particuliers, un caissier des articles et un nombre de directeurs particuliers, d'employés de 2^{ème} et 3^{ème} classe, de sous-employés, courriers et postillons.

Tous ces gens sont nommés par le Conseiller d'Etat, Directeur Général des Postes et dépendant de lui, mais ils sont aux armées sous la surveillance des intendants généraux et ordonnateurs en chef ainsi que sous celle des commissaires des guerres.

L'inspecteur des postes exerce la surveillance la plus active sur le service. Il vérifie pour cela les caisses, examine les recettes et les dépenses, appose son visa sur les pièces relatives à la comptabilité, prend les mesures d'urgence et veille à la bonne conservation du matériel.

Le directeur est chargé de la manutention et de l'exécution du service, placé près de l'ordonnateur en chef, il lui soumet ses vues sur la marche du service. Il en règle et ordonne l'exécution selon les ordres qu'il reçoit. Enfin, il est le seul comptable des recettes et dépenses, tant envers le Ministre Directeur de l'Administration de la guerre qu'envers le Directeur Général des postes.

Les inspecteurs et directeurs particuliers exercent la même action que celle qui est attribuée à l'inspecteur en chef, et au directeur en chef sur l'ensemble du service.

Le service des postes militaires est partagé en deux divisions : le personnel et le service administratif, c'est à dire tout ce qui à rapport aux employés courriers et postillons, à la transmission des lettres, des paquets, connue sous la dénomination de "dépêches" cette partie compose la première division. Le matériel et le service actif, c'est à dire tout ce qui concerne les équipages, l'expédition des courriers ordinaires, les bureaux sont compris dans la deuxième division.

Enfin, il faut ajouter que le service des postes n'est que temporaire, lié à l'armée, son existence cessera dès que l'armée sera dissoute.

Le service de santé

Le personnel de santé regroupe trois professions : les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens. Il comprend aussi les employés des hôpitaux.

Ce personnel est composé pour le service actif, de trois officiers en chef, résidant au grand quartier général; de trois officiers de santé principaux attachés au quartier général des corps d'armées, de trois officiers de santé auprès de chaque division; enfin, des chirurgiens de première, seconde et de troisième classe, employés soit aux ambulances, soit au dépôt, divisions ou sections d'ambulances soit aux ambulances volantes, c'est à dire celles qui sont placées à l'avant-garde, soit enfin aux gîtes d'évacuation dans les hôpitaux de première, seconde ou de troisième ligne.⁽¹⁾

Pour le service permanent, le personnel de santé se compose d'un médecin, d'un chirurgien-major et d'un pharmacien-major, chargés collectivement de commander le service hospitalier. Ils ont sous leurs ordres de nombreux officiers de santé.

Les officiers de santé en chef sont placés au quartier général auprès de l'intendant général. Ils dirigent et surveillent en commun les différentes parties du travail médical. Ils commandent tous les médecins, chirurgiens ou pharmaciens de l'armée. Ils travaillent et correspondent avec l'intendant général ou avec l'ordonnateur en chef, avec les inspecteurs de santé placés auprès du ministre. Ils doivent tenir, en commun, un contrôle exact des hommes qui sont sous leurs ordres; les répartir selon les besoins du service, enfin transmettre et communiquer à l'inspection de santé les observations essentielles sur leurs malades.

(1) Général Thiébault, Manuel Général des Etats-Majors Généraux et divisionnaires, page 563

Indépendamment de cela, ils doivent accomplir les tâches relatives à leur profession. Ainsi, le médecin chef devra s'assurer de la régularité du service hospitalier dans les salles des malades, de la nature des maladies et du traitement qui leur convient. Il doit s'occuper aussi des mesures et des précautions générales concernant l'hygiène. Enfin, il doit aider ses collaborateurs dans toutes leurs tâches concernant le service médical dans les armées.

Le chirurgien en chef est celui qui a le plus d'obligations. Il doit d'abord diriger l'exercice de son art, exécuter le plus grand nombre d'opérations, ou du moins en superviser un maximum. Il doit aussi faire préparer le matériel chirurgical par les chirurgiens de seconde et de troisième classe et de le faire entretenir. Au cours des combats, il doit être à l'hôpital ambulant afin de diriger les ambulances sur tous les lieux, où l'action paraîtra être vive. Il veillera enfin, à ce que, tous les blessés soient promptement et convenablement pansés, et à activer leur évacuation sur les hôpitaux désignés.

Selon le Général Thiébault, tous les officiers de santé sont nommés par le ministre directeur, sur la présentation du Conseil de santé. Quant à l'emploi des officiers de santé en chef ainsi que des officiers de santé principaux, il est aussi choisi par le ministre.

Enfin, le général Thiébault, ajoute qu'il est impératif que les officiers de santé soient très intéressés à la santé du soldat car la force de l'armée en dépend.

Compris dans le service de santé, les services des hôpitaux sont gérés par un directoire de santé aux armées et par des conseils d'administration auprès des hôpitaux. Ces services se composent d'un régisseur général, de directeurs principaux attachés aux corps d'armées; et des économes divisionnaires.

Le régisseur général a la direction du service mais est sous les ordres de l'intendant général ou de l'ordonnateur en

chef. Il est chargé de répartir les employés de toutes classes suivant les besoins du service. Il doit vérifier les comptes et est responsable des fonds et objets mis à sa disposition, ainsi que de l'exécution des ordres qu'il reçoit. Enfin, il doit veiller à ce que toutes les écritures et rapports soient bien tenus. (1)

Il a sous ses ordres, pour l'exécution du service, les directeurs principaux dans les différents corps d'armées et arrondissements; les économes divisionnaires dans les divisions et les économes simples dans les hôpitaux. Enfin, il commande tous les employés et sous-employés comme les infirmiers, les commis aux écritures etc...

Dans un établissement hospitalier, l'économe directeur est seul comptable et responsable des fonds, du mobilier et des objets mis à sa disposition. Il doit tenir à jour sa comptabilité et produire toutes les pièces justificatives lors des bilans. (2)

Mais comme le souligne Thiébault, le service sédentaire aux armées s'exécute assez généralement par les autorités locales, diminuant ainsi les tâches des employés hospitaliers.

Les personnes à la suite des états-majors

Dans le personnel des armées qui sont attachés aux états-majors ou qui suivent les armées, il nous reste à parler des employés des subsistances; des employés des équipages militaires, des entrepreneurs et fournisseurs aux armées; des vivandiers et vivandières et, enfin, des bouchers et boulangers régimentaires.

Le service des subsistances se partage en trois sections : vivre-pain; vivre-viande; fourrages, bois et lumières. Elles se réunissent sous la dénomination de "services réunis", sous la direction dans les divisions d'un inspecteur; et dans les corps

(1) Général Thiébault, Manuel Général des Etats-Majors Généraux et divisionnaires, page 567

(2) mêmes sources, page 568

d'armée, sous celle de trois régisseurs généraux.

Ces trois régisseurs sont placés au grand quartier général auprès de l'intendant général et ils sont chargés de répartir le personnel qui est sous leurs ordres, de la surveillance et de la conduite de leurs employés, de l'apurement des comptes et de tout ce qui est subsistances par l'intermédiaire de tableaux comme ceux pour évaluer les fourrages ⁽¹⁾ ou comme celui des états sommaires des approvisionnements (page 93).

Tableau pour évaluer les fourrages

Qualité du terrain	! espèces ! de grains! ! et ! fourrages!	Quantité de gerbes et ce qu'il en faut pour faire un setier	! nombres de ! bottes ! par arpent! !	poids de la botte
bon	! froment ! ! avoine ! ! luserne ! ! ou foin !	300 de 35 à 40	! ! ! 300 à 350 ! !	! ! 10 livres !
médiocre	! froment ! ! avoine ! ! luserne ! ! ou foin !	180 à 200	! ! ! 200 à 250 ! !	! ! idem !
mauvais	! froment ! ! avoine ! ! luserne ! ! ou foin !	130 à 150	! ! ! 190 à 200 ! !	! ! idem !

Les directeurs principaux placés auprès des corps d'armée se trouvent immédiatement sous les ordres des régisseurs et reçoivent donc directement d'eux les instructions et les ordres relatifs au service.

(1)Général Grimoard, service de l'Etat-Major, page 183

Exemplaire type d'un état sommaire des approvisionnements
issu d'un état de situation de quinzaine que doivent
remplir les régisseurs généraux (1)

ETAT SOMMAIRE des approvisionnements au..... 18.....			
Pains et légumes secs	grains farine biscuits riz légumes secs sels		
liquide	eau de vie vin vinaigre		
viande	bestiaux sur pied		
combustibles	bois tourbes de marais charbon de terre fagots chandelle et huile		
fourrages	foin paille avoine son		

(1) série C2, C7, C8 du service historique de l'armée de terre
 Etats de situation, mouvements, correspondances (SHAT-Vincennes)

Le directeur principal se trouve à l'égard de l'ordonnateur du corps d'armée dans les mêmes rapports que les régisseurs, à l'égard de l'intendant général et de l'ordonnateur en chef, et par une successive hiérarchie, l'inspecteur placé auprès d'une division se trouve dans le même point de contact avec le commissaire des guerres qui y est attaché, que le directeur principal avec l'ordonnateur. (1)

L'inspecteur a sous ses ordres immédiats des gardes magasins ou préposés-comptables aidés par des commis et sous-employés.

Ainsi, la nomenclature du personnel des subsistances d'une division est celle-ci (2) :

- un inspecteur des services réunis
- un garde-magasin ou préposé-comptable pour chacune des trois parties (vivres-pain, vivres-viande; fourrages, bois et lumière)
- un nombre d'aides garde-magasin, de commis, de boulangers. Ce nombre d'employés est relatif à la force de la division.

L'inspecteur qui se trouve chef de service en dernière ligne doit surveiller le matériel de service, la nature et la quantité des denrées, l'ordre et la régularité des distributions. Il doit, enfin, prendre toutes les précautions pour assurer un service régulier.

On voit que dans ce système où tout se lie, que la dépendance du subordonné au supérieur est telle qu'il doit en résulter un bon service.

En ce qui concerne les employés des équipages militaires, ils sont chargés du transport du service des subsistances, ainsi que celui des hôpitaux. Ces transports sont répartis par corps d'armée ou divisions. Parfois, on y adjoint des transports auxiliaires que les localités présentent suite à des réquisitions.

(1) Général THiébault, Manuel Général des Etats-Majors Généraux et divisionnaires, page 570.

(2) mêmes sources, page 570.

Ces moyens sont placés sous la direction d'un garde-parc, auquel on adjoint un nombre d'aides suffisant, suivant les besoins du service. Dans les armées de grande importance, on lui donne un directeur en chef et des inspecteurs sous ses ordres.

Dans le personnel à la suite des armées, on peut citer les employés à l'habillement qui sont chargés de fournir les uniformes à l'armée. Leur rôle fut important sous la Révolution, lorsqu'il fallut, en 1793, fournir suffisamment d'uniformes pour la levée en masse; mais il diminua sensiblement pendant l'Empire.

L'entrepreneur au sein d'une armée est celui qui par adjudication publique ou par convention avec le ministre de la guerre, celui de l'administration de la guerre, l'intendant général, s'oblige à exécuter telle ou telle partie du service, à prix fixe. Il faut ajouter que l'entrepreneur est lié par un cautionnement dont la quotité est analogue à l'importance du service qui lui est demandé, afin que, si par de fausses spéculations, ou toutes autres circonstances imprévues, le service venait à manquer par son fait, la caution devienne une garantie. Enfin, l'entrepreneur devait travailler pour les armées en courant les chances de la perte et du gain, pour reprendre les termes du général Thiébault dans son manuel.

Le fournisseur d'une armée n'a point les risques que courent l'entrepreneur. Il se soumet à livrer dans un délai déterminé et dans un lieu fixe, un objet de fourniture en telle quantité ou qualité.

Les secrétaires sont des personnes civiles, chargées des expéditions et de la tenue des registres chez tous les officiers d'état-major et qui sont chargés d'un travail de bureau.

Bien que ces fonctions soient civiles, les gens qui les remplissaient sont justiciables des tribunaux militaires comme les employés d'une armée.

Enfin, le règlement du 5 avril 1792 autorisa chaque régiment à avoir un homme et deux femmes par bataillon afin de fournir aux soldats ce que les subsistances ne peuvent pas leur

donner (du fromage, de l'eau de vie ou encore du vinaigre, etc...). Ces hommes et ces femmes ce sont les vivandiers et les vivandières.

Le règlement les concernant est très strict. Ainsi les hommes employés à ce métier ne doivent jamais être pris parmi les soldats. De plus, les hommes dont les femmes sont vivandières ne peuvent le devenir également. Par contre il n'était pas interdit que les vivandières aient leur mari parmi les soldats, voire même dans le même régiment qu'elles. On vit ainsi de nombreuses femmes suivrent leurs époux à travers toute l'Europe.

Les vivandiers et vivandières attachés aux corps sont nommés par les conseils d'administration des régiments et patentés par les commandants de gendarmerie. Les vivandiers et vivandières des corps d'armée doivent, en plus, être approuvés par le chef d'état-major général du corps d'armée.

On conçoit dès lors, combien ces vivandiers et ces vivandières sont utiles aux soldats, en leur apportant le petit plus qui leur remonte le moral, mais ils ont aussi leurs inconvénients. En effet, ils négligent souvent les besoins des troupes pour charger leurs voitures d'effets très mal acquis. Selon Thiébault, ce sont eux qui se livrent le plus effrontement à la maraude et au pillage. En un mot, ils jouent souvent le rôle de receleurs de tout ce que peuvent voler les soldats ou gens qui suivent l'armée. Il faut donc les conserver par nécessité, les traiter avec justice, mais les contenir avec sévérité comme le dit si bien l'auteur du Manuel Général des Etats-Majors généraux et divisionnaires.

Tous ces vivandiers doivent être inscrits chez le commandant de la gendarmerie, leur voiture numérotée et ils doivent en plus tous porter une plaque.

Enfin, c'est une condition contractée par le fait même de leur nomination : c'est d'avoir toujours un petit tonneau de vinaigre par bataillon ou par escadron afin que les soldats puissent en mettre deux cuillerées par bidon dans l'eau qu'ils boivent.

Outre les vivandiers, on autorisait parfois d'autres marchands de comestibles à suivre l'armée. On appelait ces marchands des "cantiniers". Toutefois s'ils n'appartiennent pas à l'armée, ils sont sous la surveillance du commandant de la gendarmerie.

De même, chaque bataillon avait deux blanchisseuses, et chaque escadron de cavalerie, en avait une. Le choix de celles-ci dépendaient des conseils d'administration régimentaires pour les blanchisseuses attachées aux régiments. Celles attachées auprès des corps d'armée devaient être approuvées par le chef d'état-major général.

Le règlement du 5 avril 1792 donnait enfin à chaque régiment un boucher et un boulanger ainsi que la possibilité d'avoir des ouvriers, des selliers ou tout autre artisan de ce genre.

On voit donc, au travers cette énumération d'officiers d'état-major, d'employés chargés de l'administration, du personnel de santé ainsi que des personnes qui suivent l'armée que les fonctions de l'état-major ou des corps qui s'y rapportent nécessitaient une foule d'officiers et d'employés, nous permettant ainsi de dire que l'Etat-major d'une armée était, en fait, une véritable armée dans l'armée.

III^{ème} PARTIE

DES OFFICIERS IRREMPLACABLES

LES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET LES AIDES DE CAMP

Nous avons vu, que par sa composition et par ses effectifs, l'état-major formait une véritable armée dans l'armée. L'énumération des fonctions des officiers d'état-major et de l'administration nous montra que le rôle de ce corps jouait un rôle très important dans l'armée. Rôle de rédaction et de transmission des ordres tout d'abord, mais aussi de surveillance des troupes, de la bonne exécution des ordres et de la bonne marche des services qui dépendent de l'armée. Enfin, l'état-major joue aussi un rôle prépondérant dans les préparations des combats.

Si tous les officiers et employés cités dans la seconde partie sont tous à leur échelon hiérarchique, importants, on peut cependant en sortir deux qui sont irremplaçables : le chef d'état-major ou major général pour l'état-major d'une armée et les aides de camp. Irremplaçables par leurs fonctions de rédaction et de transmission des ordres mais aussi de surveillance des troupes. Ils jouent donc un rôle moteur dans l'armée. C'est pourquoi il était indispensable d'en parler pour bien comprendre l'importance des officiers d'état-major dans une armée.

L'ALTER EGO DU COMMANDANT EN CHEF : LE CHEF D'ETAT-MAJOR

Selon la définition du dictionnaire Petit Larousse, l'alter égo est une personne en qui on a mis sa confiance et qu'on charge d'agir à sa place. Etymologiquement, l'alter égo est un autre soi-même. Le chef d'état-major n'est pas un second général en chef mais seulement l'ombre du général en chef. Il doit avoir toute la confiance de son général pour pouvoir agir à sa place. Il est la voix, le bras droit de son chef. C'est lui qui rédige les ordres du général aux différents corps de l'armée et qui veille à leur exécution. Il doit aussi tout

surveiller et doit être en mesure de tout superviser dans l'armée afin qu'elle soit constamment prête à combattre.

Pour bien remplir son rôle de bras droit de porte parole du général en chef il devra y avoir entre le général et son chef d'état-major une bonne entente. Le chef d'état-major devra avoir aussi la capacité de comprendre, et voire même d'anticiper, les ordres de son chef, et, il devra, enfin, avoir un sens inné de l'administration et une abnégation totale vis à vis de l'armée et de son général comme en fut le cas pour le maréchal Berthier, Major Général de la Grande Armée.

La nécessité d'une bonne entente

Le chef d'état-major, indépendamment de ses qualités militaires, doit être avant tout l'homme de choix, l'homme de confiance de son général, capable de le conseiller à tout moment et de savoir s'effacer au moment propice. Il doit être l'ombre de son général, et seulement son ombre. Le choix du chef d'état-major ne devait donc pas être imposé de force, car il nécessitait une parfaite symbiose entre le général et son bras droit.

Le maréchal Davout écrit en 1808, après la campagne de Pologne la lettre suivante à l'Empereur, au sujet de la nomination de son chef d'état-major (1) :

"... celle à laquelle j'attache le plus de prix pour le bien du service de votre Majesté, c'est de conserver pour chef d'état-major le général Hervo (2). L'ordre nomme le général Compans, je ne puis avoir de prévention contre cet officier général, ne le connaissant pas plus qu'il ne connaît moi-même, mais c'est cela même que je regarde comme nuisible, et c'est sous ce rapport que j'ose exprimer à votre Majesté la demande de conserver le général Hervo.

Cet officier général qui est avec moi depuis mon commandement d'Ostende, est habitué à ma manière de servir et à mon caractère, ce qui est beaucoup, car je ne puis me dissimuler que souvent mon exigence et ma sévérité dans le service aliénèrent de bons officiers jusqu'à ce qu'ils aient le temps d'apprécier mes motifs.

Le général Hervo réunit un grand zèle et beaucoup d'activité à un travail facile et infatigable, et , sur le

(1) Lt Colonel Philip. Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier Empire, page 172

(2) Hervo, d'après son dossier au SHAT, était sous chef d'état-major; en fait il gravite dans les E.M depuis 1793. Il fut tué le 2 avril 1809.

champ de bataille, il est tel qu'on peut le désirer. Pour ces raisons, Sire, je conjure votre Majesté de me laisser pour chef d'état-major, le général Hervo.

Davout

Depuis 1806, le général Hervo avait rempli les fonctions de sous-chef d'état-major au quartier général du 3^{ème} corps. Il s'était distingué à Auestaerdt et était apprécié de son chef.

L'Empereur persista dans son choix, laissant le général Compans devenir le chef d'état-major du duc d'Auestaerdt. Compans était un chef d'état-major de beaucoup d'expérience et d'une grande bravoure. Il avait été auparavant le chef d'état-major général du 4^{ème} corps d'armée, aux ordres du maréchal Soult. Il sera d'ailleurs par la suite un excellent chef d'état-major pour Davout avant de s'illustrer aux batailles de la Moskowa, de Leipzig et pendant toute la campagne de France. Mais il était méconnu de Davout, au moment où le maréchal écrit cette lettre et ne pouvait donc que lui inspirer méfiance.

Le général doit donc bien connaître son chef d'état-major pour bien l'apprécier et pouvoir lui donner ses ordres en toute confiance. Mais il doit aussi le traiter comme un ami, voire même comme un confident. Ainsi, voit-on le général Jomini, au début de l'Empire, alors simple adjudant-commandant et premier aide de camp du maréchal Ney être à la table de ce dernier. Xavier de Corville rapporte, dans son ouvrage Jomini ou le devin de Napoléon, que le maréchal Ney avait pour habitude de demander conseil au suisse ⁽¹⁾ avant de prendre sa décision. Mais il fallait que Jomini reste dans l'ombre du Brave des Braves. Ce qui ne fut malheureusement pas le cas, non pas par la volonté de Jomini, mais à cause des traditionnelles jalousies et potins qui existaient à la cour. Jomini apparaissait alors, comme le souffleur du maréchal et donc, comme le principal initiateur des manoeuvres du maréchal Ney. Ce dernier se montra alors plus que distant avec Jomini de 1808 à 1813, où sur ordres formels de l'Empereur, il le reprit comme chef d'état-major, au cours de la campagne de Saxe.

Relations étroites donc entre le général et son chef d'état-major, qui ne s'arrêtaient pas aux simples conseils donnés par le tacticien Jomini au bouillant maréchal; puisqu'à plusieurs reprises le maréchal dut intervenir auprès de

(1) le général Jomini était né en Suisse, à Payerne, en 1769.

l'Empereur pour réhabiliter Jomini ou pour lui permettre de prendre du galon. Lorsque j'ai parlé du rôle joué par le favoritisme dans les promotions, j'ai évoqué aussi les jalousies qui empêchaient parfois tel ou tel général d'atteindre le grade et les fonctions qu'il méritait; Jomini en est un excellent exemple. Xavier de Courville note que le tacticien suisse était en froid avec le Major général. En fait, ce dernier jalousait le Suisse qui comprenait très bien les plans de l'Empereur et arrivait même à les anticiper, d'où son surnom donné par le général Clarke, duc de Feltre, de "devin". Etant Major Général, Berthier recevait des commandants de corps d'armée des propositions d'avancements pour les officiers et soldats qui l'avaient mérité pendant la campagne. Ainsi, Jomini fut proposé en 1807 au grade d'adjudant-commandant sans que l'Empereur acceptât la proposition; non pas parce qu'il n'appréciait pas Jomini, mais parce que Berthier avait rayé le nom du suisse sur la liste des promotions. Il fallut l'intervention personnelle du maréchal Ney, pour que Justice soit faite et que Jomini devienne adjudant-commandant. Ces mêmes difficultés se reproduisirent pour la nomination au grade de général de brigade, finalement obtenue le 7 septembre 1810 ⁽¹⁾ et, pour le grade de général de division que Jomini n'obtint jamais dans l'armée française. Xavier de Courville rapporte que là encore le maréchal Ney intervint auprès de l'Empereur pour son chef d'état-major. Le diplôme de général de division arriva le 18 août 1813, à l'état-major du 3eme corps, date à laquelle Jomini, ulcéré par les manières d'agir de Berthier, avait déjà rejoint l'ennemi depuis le 16 août. On voit, dans ces exemples d'intervention du chef en faveur de son bras droit la nécessité d'une grande confiance et surtout d'une grande sympathie, ou du moins la volonté que le travail de Jomini soit récompensé à sa juste valeur. Ce fut en effet le rôle déterminant de Jomini dans la bataille de Bautzen qui suscita la proposition du Prince de la Moskowa.

On pourra enfin citer un dernier exemple concernant les liens étroits qui liaient Jomini et le maréchal Ney, liens qui se

(1) carton XEM 126, généraux de brigade 1810-1814 (SHAT-Vincennes)

généralisaient dans beaucoup d'états-majors, comme l'a prouvé la lettre du Maréchal Davout concernant le général Hervo.

Jomini mangeait souvent avec le maréchal, et habitait même parfois la résidence de son chef, connaissait bien la maréchale, Aglaé Augié, surnommée Eglé pour les intimes. Ce fut cette dernière qui croisant le suisse en 1808, le prévint de sa nomination au grade d'adjudant-commandant; mais c'est surtout elle qui supplia Jomini d'intercéder auprès du Tsar pour que son mari ne soit pas condamné à mort. En 1815, Jomini était depuis à peu près deux ans le conseiller militaire du Tsar Alexandre . Il accepta très volontiers de venir en aide à son ancien chef et ami afin de lui éviter le peloton d'exécution. Mais son intervention fut vaine et, malgré toutes les suppliques de la maréchale, le Prince de la Moskowa fut fusillé, le 7 décembre 1815.

A travers cet exemple, on voit bien que sans les liens étroits qui unissaient les deux hommes, jomini n'aurait jamais accepté d'intercéder en la faveur du maréchal Ney.

Outre les exemples d'Hervo et de Davout, de Jomini et de Ney, on peut citer de nombreux cas où le général était très lié à son chef d'état-major. On voit ainsi, le général Belliard être le chef d'état-major du Grand Duc de Berg en 1806 et le rester jusqu'en 1813 ou surtout le cas du général, puis maréchal, Berthier, qui fut le chef d'état-major général de Bonaparte de 1796 à 1804; puis de l'Empereur, du sacre à Fontainebleau. Berthier resta donc auprès de Napoléon de 1796 à 1814, c'est à dire pendant dix huit années consécutives. Jérôme Zieseniss parle dans son ouvrage Berthier frère d'armes de Napoléon d'un véritable couple. Ainsi, le major général restait toute la journée auprès de son chef, afin de transmettre les ordres le plus rapidement possible. L'Empereur se trouvant dans sa berline, le Prince de Neuchâtel y était aussi. Napoléon partait en reconnaissance, Berthier le suivait inmanquablement. La nuit, son lieu de résidence était toujours très proche de celui de l'Empereur, afin de pouvoir très rapidement servir son maître. Total dévouement donc de Berthier pour Napoléon, à tel point qu'il supplia l'Empereur de l'emmener à Paris, lors de la

tragique retraite de Russie, afin d'être toujours près de son chef, comme le nota le maréchal de Castellane dans son journal⁽¹⁾

"...le Prince de Neuchâtel reste comme major général, cela le met au désespoir. Il a pleuré dans la chambre de l'Empereur au moment de son départ, lui observant qu'il ne l'avait jamais quitté, le suppliant de le laisser partir. L'Empereur lui a répondu : << Cela ne se peut pas; il est nécessaire que vous restiez avec le Roi de Naples. Je sais bien, moi, que vous n'êtes bon à rien, mais on ne le croit pas et votre nom est de quelque effet sur l'armée>>.

Castellane

Si en 1812, Berthier éprouvait le besoin de suivre son maître, ce dernier avait tout autant besoin de lui comme le prouve cet extrait des mémoires de Mollien ⁽²⁾ faisant allusion aux préparatifs de la campagne de Belgique, le 30 mars 1815.

" Berthier est le meilleur des majors généraux; il saisit, mieux que tout autre, toutes mes pensées, tous mes plans, et les fait mieux comprendre aux chefs de corps auxquels il les transmet"

La capacité de comprendre son chef

Si la bonne entente et la confiance devait être nécessaire à la bonne marche des opérations comme ce fut le cas pour le général Hervo qui secondait bien le maréchal Davout, ou pour Jomini qui conseillait intelligemment le Prince de la Moskowa; il fallait aussi que le général soit bien compris par son chef d'état-major. Ce dernier devait en effet transmettre les ordres écrits aux différents corps de l'armée. Une mauvaise compréhension, ou une erreur d'interprétation, pouvait provoquer des catastrophes. Il ne fallait pas aussi que le chef d'état-major suive aveuglément les ordres de son supérieur. Il devait au contraire les interpréter ou les laisser suffisamment vague pour que les généraux de division, ou les commandants de corps, puissent les interpréter en fonction des événements. Tout était une question de nuances.

(1) Lt colonel de Philip, Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du Premier Empire, page 136

(2) Mollien, Mémoires, tome IV, page 199

En 1805, lors de la marche sur Ulm, le corps du maréchal Ney était sous les ordres du maréchal Murat. Ce dernier voulait que le 6^e corps passât tout entier sur la rive droite; afin de se concentrer avec le gras des troupes de Murat. Jomini qui préférait que ce corps restât sur la rive gauche du Danube afin de bloquer le général Mack dans Ulm, refusa de rédiger les ordres du Maréchal Ney, pretextant que la manoeuvre de l'Empereur était d'envelopper totalement la garnison d'Ulm et non pas de lui laisser la rive gauche du Danube pour unique voie de retraite. Ce refus d'obéir, ou plutôt cette interprétation des ordres, aboutit à la victoire d'Elchingen le 14 octobre 1805. Cet exemple, où le "devin" Jomini avait préféré les plans de Napoléon et avait aussi refusé de transmettre les ordres ineptes de Murat démontre bien la constante nécessité qu'avait le chef d'état-major d'adapter les ordres en fonction des réalités du moment, en un mot des circonstances.

Jomini, tout comme Berthier comprenait parfaitement les plans de Napoléon. Ainsi, en 1806, un peu avant la bataille d'Iena il prévoyait déjà les marches à venir, faisant passer l'Elbe à la Grande Armée à Wittenberg et à Dessau. Evenements qui se produisirent en effet.

De même, en 1813, à la bataille de Bautzen, il conçoit que le plan de l'Empereur est de tomber sur les arrières de l'ennemi, à la hauteur de Wurschen, afin de couper leur route de retraite et ainsi les anéantir. Jomini est alors le chef d'état-major du maréchal Ney, commandant du III^{ème} corps d'armée, mais aussi d'une armée de 80 000 hommes composée des II^e, III^e, V^e et VII^e corps d'armée ainsi que du II^e corps de cavalerie, aux ordres du général Sébastiani. Jomini force donc Ney à marcher sur Hoyerswerda, afin de prendre à revers les coalisés repliés à Bautzen.

Le 21 mai, Ney, Malgré les conseils de Jomini, resta inactif jusqu'à midi, ne permettant pas le mouvement que Napoléon aurait voulu qu'il fit et qui aurait anéanti les troupes du Tsar et du roi de Prusse. IL s'entêta à prendre le village de Preititz, défendu par les Prussiens du corps de Kleist, sans faire le mouvement d'enveloppement que Jomini conseillait.

Si cet exemple prouve que le chef d'état-major avait bien compris les plans de l'Empereur, il ne pouvait cependant pas les appliquer, parce que son supérieur hiérarchique, en l'occurrence le Prince de la Moskowa ne concevait pas ainsi ses ordres, ou du moins eut peur de les appliquer pensant qu'il allait s'aventurer derrière une armée relativement nombreuse. L'échec partiel de la manoeuvre n'incombe donc pas à Jomini, mais au maréchal Ney qui, comme, Mac Donald, Marmont et Oudinot était un excellent commandant de corps d'armée, mais un piètre général en chef.

Dans ces deux exemples datant de 1805 et 1813 on voit que le plan initial de l'Empereur est compris par le chef d'état-major mais n'est pas bien perçu par le commandant du corps d'armée. Dans le premier des cas, le chef d'état-major prend l'initiative de désobéir, dans le second il ne fait que conseiller son chef sans pour autant prendre l'initiative de suivre à la lettre les ordres de l'Empereur. Dans l'exemple qui va suivre, on verra que le major général, le maréchal Berthier suivra à la lettre les ordres de l'Empereur sans se préoccuper de la tournure des événements ce qui mettra en situation difficile la grande armée.

En 1809, Berthier fut mis à la tête de la Grande Armée avec deux fonctions : celle de général en chef à laquelle il n'était pas habitué et celle de major général. En fait, son rôle de général en chef ne se bornait qu'à obéir aux ordres écrits de Paris par l'Empereur. Habitué à servir servilement son chef, il appliqua à la lettre les ordres impériaux, ne faisant pas attention aux événements qui se déroulaient pendant ce temps. Communiquant régulièrement à Napoléon toutes les informations concernant les troupes ainsi que les rapports de reconnaissances, il recevait en contre-partie les ordres de l'Empereur relatifs à ces rapports avec beaucoup de retard. Berthier appliquait alors les ordres bien que la situation ait évolué. Le 3^{ème} corps d'armée, sous les ordres du maréchal Davout, fit ainsi des marches et des contre-marches dans les premiers jours d'avril dans le seul but de suivre à la lettre les ordres de Napoléon. Cette série d'ordres et de contre-ordres fatigua non seulement les troupes, mais instaura aussi

le doute dans l'armée française. Les généraux se mirent alors à critiquer ouvertement Berthier, le prenant pour un incapable.

Mais dès son arrivée, l'Empereur répara les fautes commises par Berthier et coupa l'armée autrichienne en deux. Ce fut alors la série des victoires de Landshut, Eckmulh, Thann, Abensberg et de Ratisbonne.

Enfin, nous citerons comme dernier exemple le passage du maréchal Soult comme Major Général de l'Armée du Nord en 1815. Bien que Soult ait été longtemps major général du Roi Joseph et principalement en 1809, à la bataille d'Ocaña; il n'avait ni l'habitude de travailler avec l'Empereur ni celle de manier le lourd état-major de la Grande Armée. Le manque d'habitude et peut-être l'imprécision des ordres de Napoléon contribuèrent au désastre de Waterloo. Le maréchal avait-il bien compris l'ordre donné à Grouchy dans la journée du 18 juin ? Fallait-il que Grouchy se rapproche de la droite française tout en poursuivant les Prussiens? Ou bien devait-il se joindre à la droite de Napoléon pour battre les alliés? Quant au second message qui n'arriva à Grouchy que vers 17 heures, mentionnait-il "la bataille est engagée", ou comme l'a dit plus tard Grouchy "la bataille est Gagnée" ? Le message datant de 13 heures, heure à laquelle d'Erlon lançait son attaque sur le centre anglais, ça ne pouvait être que "la bataille est engagée". Mise à part l'erreur d'interprétation de Grouchy, l'absence de ce dernier repose essentiellement sur la transmission des ordres émanants de l'Empereur. Soult rédigea en effet ses messages au crayon à papier, d'une façon ambiguë et presque illisible. Mais il n'envoya qu'un aide de camp alors que Berthier en aurait envoyé trois, et par trois routes différentes, afin d'être bien sûr que le message arrive à bon port.

Un sens inné de l'administration et une abnégation totale

Comme on l'a vu dans la deuxième partie, le chef d'état-major a des fonctions écrasantes. La première de ces attributions étant d'accomplir avec ses adjoints un travail de bureau, il se doit d'avoir un bon sens administratif. Le général Thiébault note dans son Manuel Général des Etats-Majors généraux et divisionnaires qu'un bon chef d'état-major doit réunir des qualités exceptionnelles, un caractère ferme, une

grande capacité, des connaissances étendues, un esprit d'ordre et de méthode, juste, sévère et prévoyant. Il se doit, en outre, d'avoir une bonne mémoire et de connaître les règlements et l'emploi des différentes armes.

Le travail de bureau regroupe la rédaction des ordres et leur transmission, la correspondance avec tous les chefs de corps, la tenue des états de situation, la surveillance des différents services de l'armée et la tenue des cartes.

Le chef d'état-major se doit donc d'être clair et concis dans la rédaction des ordres. Il doit, en outre les rédiger à l'encre afin qu'ils soient visibles et non pas au crayon à papier comme fut le message daté de 13 heures, lors de la bataille de Waterloo.

Le général Lejeune, qui avait été attaché à l'état-major de Berthier, rapporte à ce propos que les ordres du major général étaient rédigés et réduits à leur plus simple expression, avec une lucidité, une clarté mathématique, qui expliquaient en peu de mots les mouvements les plus compliqués d'une armée.

Outre la rédaction des ordres et leur transmission, le chef d'état-major, et à fortiori le major général devait tenir à jour les états financiers et les états de situation de l'armée. Ses états donnaient, comme on l'a dit dans la deuxième partie, une photo de l'armée à un moment donné de l'année. Leur tenue permettait d'évaluer les forces des corps en vue d'un combat. A ce sujet, le maréchal Berthier était très strict sur le fait que les chefs d'états-majors généraux devaient tous les quinze jours lui envoyer leurs états de quinzaine. Ainsi en 1813, il mis aux arrêts Jomini, alors chef d'état-major du maréchal Ney, pour ne pas avoir envoyé à temps les états de situation du 3^{eme} corps. Toutefois, il faut dire à la décharge de Jomini, que sa tâche n'était pas facile parce que les effectifs du 3eme corps étaient très importants (environ 48 000 hommes au début de la campagne) et que les divisions d'infanterie qui le composaient, avaient subi de nombreuses pertes tant au cours de la bataille de Bautzen que pendant les marches qui précédèrent.

Les états de situations se présentaient toujours de la même manière en donnant entre autre la formation de l'état-

major-général et la composition des divisions avec leurs effectifs (1) (page 108 et 109)

Exemplaire type d'Etat de situation de quinzaine pour l'état-major général d'une armée ou d'un corps d'armée que les chefs d'états-majors généraux doivent remplir obligatoirement

ETAT-MAJOR GENERAL				Quartier général à.....		
Grades	fonctions	noms	emplacement	aide de noms	camp grade	observations
	commandant en chef					
	chef de l'état-major général					
	sous chef de l'état-major général				capitaines adjoints à l'état-major	
	officiers à la suite de l'état-major général					
	commandant de l'artillerie					
	chef de l'état-major					
	commandant le génie					
	chef d'état-major					
	commandant de gendarmerie					
	Vaguemestre général					
	Inspecteurs aux revues				commissaires des guerres	
	ordonnateur en chef				adjoints	

(1) séries C2, C7, C8 du service historique de l'armée de terre: états de situations, mouvements et correspondances

Le chef d'état-major devait aussi chaque jour recevoir tous les rapports des différents officiers de l'armée. Le général Thiébault conseille dans son manuel que le chef d'état-major a intérêt de noter tous les rapports afin de les classer plus facilement dans ses dossiers. Thiébault précise aussi qu'il faut qu'il y ait un dossier par service, c'est à dire un pour la gendarmerie, un pour les sauvegardes, un pour le service de santé etc...

Afin de faciliter les tâches administratives et les autres fonctions du chef d'état-major, le général baron Thiébault rédigea en 1798 et publié en 1800 (an VIII) un manuel codifiant toutes les attributions du chef d'état-major. Cet ouvrage, le manuel des adjudants-généraux et des adjoints employés dans les états-majors divisionnaires des armées eut un très large succès et traduit en anglais, en allemand et en espagnol; si bien qu'en 1810, le général Thiébault faisait paraître une seconde mouture de son manuel beaucoup plus étoffée. C'était le manuel général des Etats-Majors généraux et divisionnaires. Toutefois, il faut préciser qu'en 1796, le général Berthier alors chef d'état-major de l'armée d'Italie, avait déjà fait paraître le règlement sur le service de l'Etat-Major général à l'armée d'Italie. Ce mémoire qui codifiait les fonctions des officiers d'état-major, fut envoyé au ministre de la Guerre pour qu'il le généralise sur tous les états-majors généraux.

Ces trois ouvrages avaient le mérite de régler le lourd travail du chef d'état-major et de ses adjoints. Berthier et Thiébault avaient eu le souci pédagogique de combler le vide institutionnel qu'il y avait au début de la Révolution en ce qui concerne le travail d'état-major, au moment où les effectifs des armées s'accroissaient.

Le souci pédagogique de Berthier provenait du fait que le Prince de Neuchâtel avait très longtemps travaillé dans les états-majors sous le règne de Louis XVI. Louis Alexandre Berthier était né en 1753 à Versailles. Son père, Jean Baptiste Berthier était ingénieur ordinaire des camps et armées du Roi et inculqua à son fils l'amour du travail bien fait, de l'ordre et un grand sens de l'administration. A 16 ans, le jeune Berthier devint ingénieur-géographe et entra très rapidement dans les états-majors. Il fit, en tant qu'aide de camp, la

guerre d'Indépendance aux côtés de Rochambeau et du Marquis de Lafayette. Il sera par la suite chef d'état-major du maréchal de Luckner, puis celui du général de Custines. En 1793, il sera chargé de réorganiser l'armée républicaine qui combat en vendée. Il se bat alors surtout contre le manque de coordination des troupes et contre leur indisciplines. Là, son esprit de parfait administrateur sera mis en valeur grâce au succès de son entreprise. Le 14 mars 1795, le général Berthier est nommé chef d'état-major général de l'armée d'Italie. Mais devant le délabrement de l'armée, il devra d'abord la réorganiser avant de la donner au général Bonaparte.

Comme on le voit, Berthier fut souvent forcé de réorganiser l'armée où il était avant que celle-ci ne rentre en campagne. Sa formation d'ingénieur-géographe ainsi que son caractère de parfait administrateur lui permirent de rédiger son mémoire sur le service d'état-major dans l'armée d'Italie, puis de devenir le fidèle bras droit de Napoléon Bonaparte, en étant son chef d'état-major général et parfois même en étant Ministre de la Guerre d'octobre 1800 au 9 août 1807.

Son sens de l'administration le rendait exact, juste et sévère surtout ce qui touchait au service. Il donnait lui-même l'exemple au zèle et de la vigilance et savait maintenir la discipline et faire respecter par tous ses subordonnés, quels que fussent leur rang et leur grade, l'autorité qui lui était donnée.

Le général Lejeune qui avait été attaché à Berthier comme aide de camp de 1800 à 1813 fait de lui le portrait suivant :

"...le Major général gardait avec ses officiers, un sérieux sous lequel il avait peine à cacher les élans de son bon coeur. Berthier, était, dans son ensemble, toujours d'égal humeur, simple, poli et modeste. Jamais un mot blessant ne lui échappait devant ses subalternes, dont il élevait au contraire et de tout son pouvoir, la dignité [...]"

Son esprit avait acquis, une telle rectitude dans les travaux géométriques auxquels il avait consacré ses premières années, que ses écrits et ses ordres étaient rédigés et réduits à leur plus simple expression, avec une lucidité, une clarté mathématique qui expliquaient en peu de mots les mouvements les plus compliqués d'une armée [...]"

Souvenirs militaires du général Lejeune (1)

(1) cité dans l'Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier empire, Lt colonel de Philip, page 129

Le général Thiébault note de son côté que Berthier possédait les connaissances et l'expérience du service d'état-major; de plus une compréhension remarquable de tout ce qui tenait de la guerre. Il avait plus que tout autre le don de se rappeler la totalité des ordres et de les transmettre avec plus de rapidité et de clarté.

Enfin, il savait se montrer prévoyant en envoyant souvent plusieurs aides de camp porter par des chemins différents les mêmes messages afin qu'il puisse arriver à bon port et avertir le destinataire des intentions de l'Empereur.

Un bon chef d'état-major se devait donc d'être un bon administrateur ou plus exactement un bon gestionnaire, afin de remplir correctement ses tâches, de bureau et garder un oeil sur tout ce qui intéresse de près ou de loin l'armée. Mais il devait avant tout se faire respecter, sans blesser ses subordonnés. Cela devait être "une main de fer, sous un gant de velour". L'exemple du Major général, le maréchal Berthier était l'exemple idéal du parfait administrateur, tant pour tout ce qu'il a fait sous la révolution que par ses fonctions de Major général de la Grande Armée. Enfin, le fait qu'il rédigea un mémoire sur le règlement du service d'état-major ajoute un "plus" pédagogique à ses talents de chef d'état-major.

Le dernier point que l'on pourrait souligner afin de définir le parfait chef d'état-major c'est : l'adhésion totale de celui-ci envers son général. Là encore, l'exemple du maréchal Berthier éclairera la démonstration.

Les attributions du chef d'état-major étaient écrasantes. Il fallait souvent que cet officier empiète sur ses nuits pour accomplir son travail . Il lui fallait donc une capacité de travail et une vigueur énormes. En général, il devait se tenir à la disposition de son général pendant la journée et rédiger les ordres le soir , voire même dans la nuit. Le travail nocturne était presque quotidien pendant les mouvements des troupes. La journée, le chef d'état-major suivait le quartier général, et la nuit, il recevait les rapports des diverses reconnaissances. Fort de ces renseignements, il rédigeait ses rapports et les ordres à donner aux troupes pour les jours à

suivre. Le maréchal Berthier supportait très bien ce rythme de travail car comme le note Thiébault, bien qu'étant dans la force de l'âge ⁽¹⁾, il était doué d'une vigueur peu commune soutenue par un tempérament infatigable. A ce propos le général Lejeune rapporte dans ses souvenirs qu'il n'avait jamais vu une personne être plus infatigable que le Prince Berthier. En fait, Berthier disposait d'une constitution qui n'avait pas besoin de beaucoup de sommeil ce qui lui permettait d'être toujours au service de l'Empereur.

Outre la nécessité de travailler jour et nuit pour le bon fonctionnement du service, le chef d'état-major doit être totalement dévoué à son chef. Berthier resta dans l'ombre de Bonaparte, puis de Napoléon, de 1796 à 1814. Ne quittant presque jamais l'Empereur, ils travaillaient constamment ensemble. Le prince de Neuchâtel vouait une véritable admiration silencieuse pour son chef. Le général Lejeune, dans son portrait dit que ⁽²⁾:

Depuis 1795, jusqu'en 1814, aucun homme ne fut aussi loyalement dévoué à l'Empereur que le prince de Wagram. Ainsi que j'en avais la preuve chaque jour, ce dévouement était un culte véritable, une abnégation complète de soi-même; c'était l'obéissance la plus tendre, la plus active, et souvent la plus patiente et la plus résignée.

(Souvenirs militaires du général Lejeune)

Le baron de Méneval rapporte dans ses mémoires que Napoléon et Berthier étaient inséparables en campagne. Napoléon appelait parfois Berthier son frère d'armes, sa femme ⁽³⁾.

Ce qui devait être valable pour Berthier devait l'être pour les autres chefs d'état-major, comme Belliard pour Murat par exemple. Berthier fut dévoué à l'extrême. Il accepta sans "broncher" toutes les railleries de Bonaparte sur la liaison qu'il entretenait avec Giuseppa Visconti. Il céda même, en 1808, aux volontés matrimoniales de l'Empereur en épousant Elisabeth de Bavière, duchesse de Bavière et fille du duc. Berthier avait alors 55 ans, la future en avait 23. Deux mois

(1) étant né en 1753, Berthier avait 51 ans au début de l'Empire. A Leipzig il avait donc 60 ans.

(2) cité dans l'étude sur le service d'état-major pendant les guerres du Premier Empire par le Lt colonel de Philip, page 129

(3) Mémoires du baron de Méneval tome II , page 41

après son mariage, le mari de Guiseppa Visconti mourait la laissant libre de tout engagement avec le Prince de Neuchâtel. Mais il était trop tard. Cet exemple tiré de la vie privée du Major général n'a pas de rapports directs avec le service d'état-major ou le caractère des chefs d'états-majors mais montre le dévouement et surtout l'abnégation de Berthier envers son général, sacrifiant jusqu'à sa vie privée pour plaire à son souverain et général.

Comme on l'a vu dans l'énumération de ses fonctions le chef d'état-major, et à fortiori, le major général de la Grande Armée, avait des tâches écrasantes qui nécessitaient trois caractéristiques importantes : la première consiste en une confiance mutuelle entre le général et son chef d'état-major, comme ce fut le cas pour Ney et Jomini; Davout et Hervo, Murat et Belliard, et, enfin, pour Napoléon et Berthier.

La deuxième caractéristique du chef d'état-major est d'être capable de comprendre les plans de son général afin de les rédiger correctement, ~~représentant~~ ainsi l'adage où tout ce qui est compris facilement, s'énonce clairement. De plus, cela permet parfois à l'officier d'état-major d'anticiper les ordres de son chef.

Enfin, la troisième caractéristique est double puisqu'il s'agit d'allier sens de l'administration et puissance de travail. Là seul l'exemple de Berthier convenait puisque le Prince de Neuchâtel alliait la compétence administrative à la puissance de travail ainsi qu'à un dévouement total envers son général.

Trois caractéristiques qui réunies dans le major général donnaient à l'armée un véritable second chef, un chef de l'administration, une sorte de "nègre" du général en chef. Le chef d'état-major général devenait alors la courroie de transmission de l'armée, l'élément moteur pour ne pas dire vital du bon fonctionnement de l'armée. L'absence de Berthier, en 1815, en tant que Major Général et la défaite de Waterloo confirment cette thèse. Le génie de Napoléon se matérialisait par Berthier. Le général était le cerveau, le chef d'état-major, le nerf vital, la colonne vertébrale de l'armée. Voilà pourquoi on peut dire que le chef d'état-major est une sorte

d'alter-égo du commandant en chef ou en tout cas un élément incontournable de l'état-major.

Un témoin de son temps toujours par monts et par vaux :
l'aide de camp

Si le chef d'état-major est la colonne vertébrale de l'armée, les aides de camp peuvent, si l'on continue cette métaphore biologique, être les nerfs de ce grand corps qu'on appelle armée. Leur rôle est en effet de transmettre les ordres du général en chef ou de son chef d'état-major aux différents membres, c'est à dire aux différents corps qui composent l'armée. Leurs tâches ne s'arrêtent d'ailleurs pas là, ils doivent aussi mener les troupes au combat, organiser les bivouacs, etc... En un mot, l'aide de camp peut tout faire, la barbe de son général en cas de besoin. Le général Desaix s'amusait à dire que de ses trois aides de camp (Clément, Rapp et Savary) l'un était pour la guerre, l'autre pour le bureau et le troisième pour la cuisine ⁽¹⁾. Véritable fourmi de l'état-major, ils furent appelés à parcourir l'Europe avec l'armée. Ils virent ainsi Madrid, Lisbonne, Vienne, Moscou, Berlin, etc... L'aide de camp est d'abord un acteur, c'est un homme d'action intelligent.

Toujours en service aux quatre coins de l'Europe, ils devenaient les premiers témoins de ce qui se passait. proches des généraux, ils pouvaient en dresser leur portrait, expliquer telle ou telle manoeuvre.

Chargé de transmettre des courriers, ils devaient chaque jour braver la mort pour porter d'importants messages aux officiers de l'armée.

On étudiera ces deux aspects qui nous permettront de comprendre un peu mieux le travail d'aide de camp dans les armées de Napoléon, mais surtout de saisir au vol des moments que les livres d'histoire laissent de côté au profit des faits événementiels. C'est donc sous un aspect anecdotique que l'on

(1) Colbert, tome 1 page 25 cité dans le dictionnaire Napoléon, dirigée par Jean Tulard, article "aide de camp" de Pierre Lavayssière

étudiera cet autre officier d'état-major qu'est l'aide de camp.

Si les ouvrages généraux sur l'état-major manquent, les mémoires des aides de camp de Napoléon font légion. On pourrait citer entre autres : les mémoires du général baron Thiébault; ceux du général baron de Marbot; ceux du général Rapp, aide de camp de Napoléon; ceux du général comte de Ségur, aide de camp de l'Empereur; ceux de maréchal de Castellane ou encore les souvenirs militaires du général Lejeune.

C'est donc par le biais de ces mémoires, que l'on verra d'abord l'aide de camp comme homme à tout faire de son général, capable de tout, tant au combat que dans les quartiers; puis comme témoin de son temps, en rapportant des portraits d'officiers généraux ou des événements purement anecdotiques qui firent partie des différentes campagnes qu'ils accomplirent.

L'aide de camp, homme à tout faire de son général, toujours par monts et par vaux.

La tâche essentielle des aides de camp était de transmettre les ordres du général en chef aux différentes unités de l'armée. Ils revêtaient un caractère officiel pour les ordres verbaux. leurs fonctions les forçaient parfois à traverser un champ de bataille ou une contrée très étendue pour porter un message. Leurs attributions étaient donc à la fois harassantes, parce qu'il fallait toujours porter le message avec diligence et dangereuses parce qu'ils devaient parcourir souvent les champs de bataille et de nombreuses contrées hostiles.

Le général de Marbot raconte dans ses mémoires qu'au cours de la bataille d'Eylau, (8 février 1807), il fut obligé de porter un message au 14^{ème} de ligne. Ce jour là, le corps d'armée du maréchal Augereau avait attaqué les Russes mais aveuglé par une tempête de neige, le corps d'armée obliqua trop à droite et vint se présenter face aux batteries russes. Très rapidement, le corps fut décimé et bon nombre de généraux furent tués ou blessés. Napoléon demanda alors qu'Augereau envoya un de ses aides de camp porter l'ordre de repli des dernières unités encore en état de combattre, le 14^{ème} de ligne

en faisait partie. Marbot signale qu'il était d'usage, dans l'armée impériale que les aides de camp se plaçassent en file à quelques pas de leur général, et que celui qui se trouvait en tête marchât le premier, puis vint se placer à la queue lorsqu'il avait rempli sa mission, afin que, chacun portant un ordre à son tour, les dangers fussent également partagés. (1)

Deux officiers partirent, mais harcelés par les cosaques, ils ne revinrent jamais. Le troisième à partir était Marbot. Augereau l'appela et le laissa accomplir sa mission. Marbot fonça droit au monticule où se trouvait le 14^{ème} de ligne commandé alors par un chef de bataillon. Marbot réussit à intégrer le carré que formait ce régiment et transmit l'ordre, mais l'officier signalant que l'artillerie russe pilonnait le 14^{ème} de ligne depuis une heure, celui-ci allait être exterminé. Il demanda alors à Marbot de porter l'aigle du régiment et de faire les adieux du 14^e à l'Empereur. Les derniers soldats crièrent des "vive l'Empereur" sorte d'"Ave caesar, morituri te salutant", mais ce cri était poussé ici par des héros. (2)

C'est à l'instant où Marbot prit l'aigle qu'il fut blessé à la tête par un boulet russe. Les grenadiers de Pavlov attaquèrent alors le 14^{ème} de ligne. Marbot paralysé par sa blessure, restait au milieu des combats jusqu'au moment où un russe blessa la jument de Marbot qui, piqué au vif, se mit à ruer et à détalier à vive allure vers les lignes françaises.

Au cours de ce combat, Marbot reçut de nombreuses coups de baïonnette, dont un au bras gauche. Cet épisode des mémoires de Marbot montre les difficultés mais surtout les risques que couraient les aides de camp pour porter un message aux unités combattantes, lors des batailles rangées. Marbot fut rapatrié en France, après la bataille, pour soigner ses blessures avant de servir comme aide de camp du maréchal Lannes à la bataille de Friedland.

L'aide de camp devait aussi parcourir des contrées hostiles pour porter ses messages et, il lui arrivait parfois d'être obligé de faire le coup de feu ou de sabrer ses adversaires pour forcer le passage.

(1) Général baron de Marbot, mémoires du général baron de Marbot, tome 1, page 344.

(2) mêmes sources, page 348

En 1808, Marbot était aide de camp à la suite de l'état-major de Murat. Le dos de Mayo, le Grand Duc de Berg lui ordonna de prévenir une division de dragons établie à Buen Retiro afin qu'elle charge à la Puerta del sol. L'endroit n'était pas très éloigné du quartier général de Murat mais il était infesté d'insurgés espagnols. Marbot fut obligé de charger les guerilleros pour pouvoir accomplir sa mission.

Marbot raconte aussi qu'en Espagne, il fut chargé par le maréchal Lannes, de porter un message à l'Empereur. Marbot pouvait passer par deux itinéraires pour rejoindre Napoléon. Lannes ordonna que Marbot prit le plus court, c'est à dire passant par Agreda. Cet itinéraire était beaucoup plus dangereux car il n'était protégé que par les avant-gardes de Lannes et du maréchal Ney. Marbot partit donc avec un détachement jusqu'aux avant-postes de Lannes. Là, accompagné d'un seul soldat il continua sa mission en direction des avant-postes du maréchal Ney. Ces derniers restant introuvables, Marbot continua donc sans escorte jusqu'à Agreda, où il se heurta à cinq gendarmes espagnols qui le chargèrent. Marbot ne dut son salut qu'à sa fuite et à l'arrivée inopinée d'une poignée de voltigeurs français.

Comme on le voit à travers ces deux courts exemples, l'aide de camp était souvent obligé de combattre ou de rebrousser chemin pour accomplir sa mission. Les aides de camp avaient ordre de détruire les messages s'ils venaient à être capturés par l'ennemi. Hélas ils n'en eurent pas toujours la possibilité. On peut citer deux exemples où des messagers de l'Empereur furent interceptés sans avoir pu détruire leur message.

Au cours de la campagne de Pologne, le maréchal Ney reçut l'ordre de rapprocher ses cantonnements de ceux de Bernadotte. Le maréchal marcha donc sur Hohenstein. Le plan de Napoléon était d'attirer Bennigsen sur les deux corps d'armée de Bernadotte et de Ney pour tomber avec le gros de son armée sur les arrières du Russe. Napoléon envoya alors des aides de camp prévenir les deux maréchaux de résister suffisamment longtemps afin que Napoléon ait le temps de prendre à revers le général russe. Or, l'un des messagers fut pris et Bennigsen, prévenu de

la ruse de Napoléon, fit faire un mouvement rétrograde à son armée qui se termina par la sanglante bataille d'Eylau.

Le deuxième exemple, où un messenger de l'Empereur fut intercepté, date de 1814. Le congrès de Chatillon venait de s'ouvrir et les souverains alliés ne savaient pas s'ils devaient traiter avec Napoléon ou continuer la lutte. Ils venaient en effet, d'être battus à Brienne (29 janvier 1814), à Champaubert, puis à Montmirail, à Vauchamps et à chateau Thierry. Du 10 au 18 février, Napoléon venait de remporter quatre victoires sans que les coalisés aient pu vaincre Napoléon une seule fois, ou du moins le mettre en danger une seule fois. L'empereur envoya alors un aide de camp prévenir Marie-Louise de ses victoires et lui expliquer son prochain plan de campagne : porter la guerre en Lorraine pour couper toute les voies de communication des coalisés. Mais comme à la veille de la bataille d'Eylau, le messenger fut intercepté par un parti de cosaques. A la lecture du message, les souverains coalisés décidèrent de marcher directement sur Paris pour en finir avec Napoléon.

Comme on le voit, la tâche des aides de camp était périlleuse et harassante, car ils devaient parcourir de longues étapes à cheval sans s'arrêter. En 1812, le colonel Fabvier, aide de camp du maréchal Marmont, partit de Salamanque le 22 juillet au soir pour porter à l'Empereur la nouvelle de la défaite de la bataille des Arapiles. Il arriva auprès de Napoléon le 6 septembre à la veille de la bataille de la Moskowa. Il venait de traverser toute l'Europe à franc étrier. Le 7, cet officier d'état-major mit un point d'honneur à se battre en première ligne.

Si Fabvier traversa toute l'Europe en un mois et demi, le général Marbot parcourut entre 1800 et 1815 plusieurs fois tout le continent. Il participa en effet à la campagne d'Italie (1800), dans l'armée de Masséna; puis à celle de 1805 dans le corps d'armée d'Augereau. Détaché auprès de l'Empereur, il assista à la bataille d'Austerlitz. En 1806, il fut d'Iena, participa à Eylau, Friedland. On le voit ensuite aide de camp de Murat lors du Dos de Mayo. Il assiège, en compagnie du Maréchal Lannes, la ville espagnole de Sarragosse; puis part

pour l'autriche où il participe à la prise de Ratisbonne, aux batailles d'Essling et de Wagram. A la paix avec l'autriche, il incorpore l'état-major de Massena et fait la campagne du Portugal (1810-1811). Puis, on le verra à Polotsk, à Leipzig et enfin à Waterloo, non plus comme aide de camp mais comme colonel, commandant un régiment de cavalerie légère. Le 7^e hussards.

Les aides de camp furent à l'image de Marbot, toujours par monts et par vaux pour porter leurs messages au péril de leur vie. Toutefois, les fonctions des aides de camp ne s'arrêtaient pas à transmettre les messages. On les voit aussi combattre et tenter les coups de main pour obtenir des renseignements. Marbot raconte que, pendant la campagne de 1809, l'Empereur et le maréchal Lannes lui demandèrent de passer le Danube, afin de savoir si le corps d'armée autrichien qui se trouvait sur l'autre rive appartenait bien au général Hiller. Marbot, bien que sachant l'opération très risquée, accepta. Il tenta l'expédition, de nuit avec six grenadiers de la garde et quelques bateliers. Ils mirent leur barque à l'eau et traversèrent avec difficulté le Danube. Abordant l'autre rive, ils évitèrent les postes de gardes et réussirent à capturer trois Autrichiens. Les Français et leurs prisonniers reprirent leur barque et retraversèrent le fleuve sous le tir nourri des autrichiens. Cette mission permit à Napoléon de savoir que les autrichiens étaient bien ceux du général Hiller.

A Ratisbonne, l'Empereur demanda au maréchal Lannes de s'emparer de la ville. Le duc de Montebello confia cette tâche à la division Morand. Le général lança quelques bataillons porter les échelles contre les murs de la ville. Mal préparées ces actions tournèrent à l'échec. Le maréchal Lannes empoignant alors une échelle voulut monter en première ligne pour galvaniser ses troupes. Ses aides de camp, La Bédoyère et Marbot lui disputèrent l'échelle prétextant qu'un maréchal ne devait pas risquer sa vie tant que tous ses aides de camp ne fussent tués. Ce furent donc ses deux aides de camp qui emmenèrent les troupes de la division Morand à l'assaut de Ratisbonne.

Enfin, les aides de camp pouvaient être appelés à remplir des tâches beaucoup plus domestiques, comme préparer les

quartiers de leur général. Marbot fut souvent obligé de le faire, d'abord pour son père, en 1799, au moment où, d'après les mémoires de Marbot, le général Bonaparte remontait sur Paris, pour accomplir le coup d'état du 18 brumaire. Le général et le père du narrateur se disputèrent alors la même chambre d'hôtel à Lyon.

En 1803, Marbot dut aussi s'occuper des quartiers du général Augereau lorsque ce dernier reçut le commandement du 7^{ème} corps d'armée stationné à Brest. Marbot y fut chargé de trouver le meilleur lieu de résidence pour son chef.

En 1810, Marbot fut chargé de précéder le maréchal Masséna, alors commandant en chef de l'armée du Portugal, et de lui préparer son quartier général. Arrivant à l'armée, Marbot se rend au quartier général du général Junot pensant que ce dernier allait se retirer au profit de son supérieur. Or Junot refusa de ceder la place prétextant que le château où il résidait était bien assez grand pour deux états-majors. Il acceptait seulement de le partager avec Masséna. Marbot ne put réussir à convaincre Junot et, le duc de Rivoli dut partager avec sa maîtresse la même demeure que Junot et la duchesse d'Abrantes, sa femme.

Comme on le voit dans ce dernier exemple, il fallait à l'aide de camp parfois convaincre un supérieur, en l'occurrence un général, pour obéir aux ordres de son chef. Dans les mémoires du général baron de Marbot, on trouve deux autres exemples où l'aide de camp dut se montrer convaincant et fort diplomate pour obtenir satisfaction.

Le premier exemple se passe au cours de la bataille d'Essling, le 21 mai 1809. Marbot fut envoyé sur ordres du maréchal Lannes, prévenir ou plus exactement ordonner au maréchal Bessièrès de charger à fond les Autrichiens. Le duc d'Istrie qui était sous les ordres du maréchal Lannes en fut humilié et en tint rigueur à Marbot. Lannes nourrissait une profonde antipathie pour Bessièrès. Il se servit donc de Marbot pour humilier Bessièrès. Il faut dire que le cas était paradoxale : un aide de camp, du grade de chef d'escadron, donnait un ordre à un maréchal d'Empire. Dans cette occasion Marbot ne put être diplomate comme le furent La Bedoyère et un

autre aide de camp du maréchal Lannes, envoyés par ce dernier porter l'ordre de charger à fond. La Bedoyère porta l'ordre en modulant la phrase, en utilisant le terme de prévenir plutôt que d'ordonner afin de ne pas blesser l'amour propre du maréchal Bessière. Revenant auprès de son maître, il fut obligé de rapporter mot pour mot ce qu'il avait dit. Voyant que ces ordres n'avaient pas été respectés, Lannes envoya alors Marbot qui fut obligé de les respecter à la lettre.

Le deuxième exemple met en scène Marbot au cours de la campagne du Portugal. L'Empereur venait d'envoyer l'ordre au général d'Erlon de soutenir l'armée du Portugal et de lui rapporter des vivres. Le général obtempéra mais arrêta ses troupes composées seulement de la division Coaroux à Thomar, lieu du quartier général du maréchal Ney. Massena, alors commandant en chef de l'armée du Portugal, demanda à Marbot de faire venir le général d'Erlon à Torres Novas. Marbot se rendit donc à Thomar, alors que le général d'Erlon s'apprêtait à rebrousser chemin vers l'Espagne. L'aide de camp de Massena dut prendre sur lui pour ordonner au général de se rendre avec lui à Torrès Novas. Ici, Marbot fut obligé d'interpréter l'ordre de Massena qui n'avait pas été aussi formel. Quoiqu'il en soit; d'Erlon obtempéra et suivit Marbot; ce qui permit à Massena d'accroître son armée de 6 000 hommes et de parer à toutes attaques surprises des anglais sur Torres Novas.

Les aides de camp, hommes à tout faire de leur général devaient transmettre leurs messages au péril de leur vie, en utilisant parfois beaucoup de tact ou de diplomatie, pour mener à bien leur mission. Dans l'armée impériale, Napoléon disposait aussi d'aides de camp chargés de tout voir et tout faire connaître à l'Empereur. On les appelait les aides de camp-généraux. Ils avaient pour mission principale de transmettre les messages, mais aussi de mener les troupes aux combats, de commander des corps d'armée; de représenter l'Empereur dans telle ou telle région de l'Empire. Beaucoup remplirent aussi les fonctions d'ambassadeurs. Après les avoir énumérés, on précisera quelques une de leurs attributions au travers des mémoires qu'ils ont laissés.

Les différents aides de camp généraux de l'Empereur (1)

- Beauharnais** (Eugène-Rose de) beau-fils de l'Empereur, né à Paris en 1781, mort à Munich, le 21 février 1824. Officier de cavalerie, il fit la campagne d'Egypte comme aide de camp de Bonaparte. Sous lieutenant en 1797 et aide de camp la même année (18 juin 1797). Il fut lieutenant général de l'Empereur, le 24 janvier 1813. Prince français, le 1 février 1805, il devint vice-Roi d'Italie le 7 juin 1805.
- Bernard** (Simon) est né à Dôle, le 22 avril 1779, et est mort à Paris le 5 novembre 1839, officier du génie, il fut colonel-aide de camp, le 21 janvier 1813, puis général de brigade, le 20 mars 1814. Il sera ministre de la guerre en 1834 et de 1836 à 1839. Chevalier, le 10 janvier 1812, il est fait baron de l'Empire le 22 mars 1814.
- Bertrand** (Henri-Gatien) est né à Chateauroux, le 28 mars 1773, mort à Paris le 15 mai 1847, officier du génie, il fut inspecteur général du génie et aide de camp de l'Empereur, le 14 juin 1804. Il remplace Duroc à la charge de Grand Maréchal du palais, le 18 novembre 1813. Comte le 21 septembre 1808, il est fait Grand dignitaire de l'Empire le 18 novembre 1813. Il accompagnera l'Empereur à l'île d'Elbe ainsi qu'à Sainte Hélène.
- Bonaparte** (Louis), frère de Napoléon, est né à Ajaccio, le 5 septembre 1778, mort à Livourne le 25 mai 1846. Officier d'artillerie, puis de cavalerie, il participa à la campagne d'Egypte. Lieutenant d'artillerie et aide de camp de son frère le 13 novembre 1795. Il est roi de Hollande, le 24 mai 1806. Il fut aussi Connétable d'Empire, le 18 mai 1804.
- Bussy** (David Belly de) est né à Beaurieux, en 1776, mort au même endroit en 1848. Officier d'artillerie, il est colonel aide de camp de l'Empereur le 7 mars 1814.
- Caffarelli du Falga** (Marie François Auguste) est né à Falga, le 7 octobre 1766, mort à Leschelles, le 21 janvier 1849. Officier de cavalerie, il est général de division le 1 février 1805 et aide de camp de l'Empereur en août 1805. Il est ministre de la Guerre du royaume d'Italie en 1806 et Gouverneur du palais de l'Impératrice en 1814. Il sera fait comte le 5 mai 1808.

(1) Dictionnaire Napoléon. Dirigé par Jean Tulard, article aide de camp par Pierre Lavyssière.

- Caulaincourt** (Armand-Auguste Louis) est né à caulaincourt, le 9 décembre 1773, mort à Paris, le 19 février 1827. Officier de cavalerie, il est chef de brigade et aide de camp le 31 juillet 1802. Nommé Grand Ecuyer en juin 1804, il est général de division le 1er février 1805. Il sera ambassadeur en Russie du 3 novembre 1807 au 4 janvier 1811. Il est fait Duc de Vicence le 7 juin 1808.
- Corbineau** (Jean Baptiste-juvenal) est né à Marchiennes, le 1er août 1776, mort à Paris, le 17 décembre 1848. Officier de cavalerie, il est général de brigade le 6 août 1811, et aide de camp de l'Empereur, le 19 janvier 1813. Général de division en mai 1813, il est fait baron d'Empire le 17 mars 1808 et comte en mai 1813.
- Dejean** (Pierre François, Marie) est né à Amiens, le 10 août 1780, mort à paris, le 17 mars 1845. Officier de cavalerie, il est général de brigade le 6 août 1811 et aide de camp de l'Empereur le 20 février 1813. Nommé lieutenant Général le 23 mars 1814, il sera comte de l'Empire.
- Drouot** (Antoine) est né à Nancy, le 11 janvier 1774, mort dans cette ville, le 26 mars 1847. Officier d'artillerie, il est général de brigade, le 10 janvier 1813, et aide de camp de l'Empereur le 26 janvier de la même année. Fait baron de l'Empire le 14 mars 1810, il est comte le 22 mars 1814.
- Duroc** (Gérard Christophe Michel) est né à Pont-à-Mousson, le 25 octobre 1772, mort près de Gorlitz, le 25 mai 1813. Officier d'artillerie, il participe à la campagne d'Egypte. Capitaine aide de camp le 26 octobre 1796, il est gouverneur du palais des Tuileries le 20 novembre 1801. Nommé général de division le 27 août 1803, il est maréchal du Palais le 2 février 1805. Il sera fait Duc de Frioul en mai 1808.
- Durosnel** (Antoine, Jean-Baptiste, Henri) est né à Paris, le 9 novembre 1771, mort dans la capitale, le 5 février 1849. Officier de cavalerie, il est chef de brigade le 28 juillet 1799 et écuyer-cavalcadour le 17 juillet 1804. Nommé général de brigade le 24 décembre 1805, il passe général de division le 16 avril 1809 et aide de camp en avril de la même année. Gouverneur des Pages, en novembre 1809, il devient aide Major général de la cavalerie, en avril 1812. Il est fait comte de l'Empire le 24 avril 1808.

- Flahaut de la Billarderie** est né à Paris, le 21 avril 1785, mort dans la même ville, le 1er septembre 1870. Officier du génie, il participa à la campagne d'Egypte. Il devient général de division et aide de camp de l'Empereur le 24 octobre 1813. Baron de l'Empire, le 15 août 1805, il sera fait comte le 11 décembre 1813.
- Gardanne** (Claude Mathieu) est né à Marseille, le 11 juillet 1766, mort à Lincel, le 30 janvier 1818. Officier de cavalerie, il est inspecteur aux revues en avril 1801 et écuyer-cavalcadour - aide de camp le 30 septembre 1804. Ambassadeur en Perse de mai 1807 à 1809, il sera fait comte de l'Empire en mai 1808.
- Gueheneuc** (Charles, Louis, Joseph) est né à Valenciennes, le 7 juin 1783, mort à Paris, le 26 août 1849. Officier de cavalerie, il est colonel aide de camp de Lannes et est pris comme aide de camp de l'Empereur le 4 juin 1809. Il est fait général de brigade, aide de camp le 26 décembre 1812. Il sera baron de l'Empire le 15 août 1809.
- Gourgaud** (baron) est fait général de brigade et aide de camp de Napoléon le 21 juin 1815.
- Haxo** (François, Nicolas) est né à Lunéville les 24 juin 1774, mort à Paris le 25 juin 1848. Officier d'infanterie, il est nommé général de brigade le 23 juin 1810. Aide de camp de l'Empereur en novembre 1811, il est général de division le 5 décembre 1812. Il sera fait baron de l'Empire, le 13 mars 1811.
- Hogendorp** (Thierry Van) est né à Heemsliet (Hollande), le 3 octobre 1762, mort à Novo-Sion (Rio de Janeiro), le 29 octobre 1829. Officier d'artillerie et du génie, il fut ministre et lieutenant général en Hollande avant de passer général de division au service de la France le 11 octobre 1810. Il passe aide de camp de l'Empereur le 5 mars 1811. Il sera fait comte de l'Empire le 24 août 1811.
- Junot** (Jean-Andoche) est né à Bassy le Grand, le 25 septembre 1771, mort à Montberd, le 29 juillet 1813. Officier de cavalerie, il participe à la campagne d'Egypte. Lieutenant aide de camp de Bonaparte le 17 janvier 1794, il est général de division le 20 novembre 1801. Nommé colonel-général des Hussards le 6 juillet 1804, il devient Ambassadeur au Portugal au mois de mars 1805. Grand officier le 6 juillet 1804, il est fait Duc d'Abrantes le 23 mai 1808.
- Lacoste** (André, Bruno de Frévol de) est né à Pradelles, le 14 juin 1774, est tué à Saragosse, le 2 février 1809. Officier du génie, il participe à

la campagne d'Egypte. Colonel du génie le 15 août 1806, il devint aide de camp de l'empereur le 9 avril 1807. Nommé général de brigade le 28 août 1808, il sera fait comte de l'Empire le 18 mars 1808.

Lacuée

(Gérard-Jean) est né dans la capitale, en 1774, mort à Austerlitz, le 2 décembre 1805. Officier de cavalerie, il participe à la campagne d'Egypte. Chef d'escadron, aide de camp en janvier 1800. Il est nommé chef de brigade en juillet 1801. Il devient colonel du 59^e RI en octobre 1803 et est affectée à son régiment, le 6 mars 1804.

Lauriston

(Jacques, alexandre, Bernard, law de) est né à Pondichéry, le 1^{er} février 1768, mort à paris, le 8 juin 1828. Officier d'artillerie, il est chef de brigade le 7 février 1795 et aide de camp du Premier Consul le 27 avril 1800. Nommé général de division le 1^{er} février 1805, il est aide de camp de l'Empereur le 24 septembre 1805. Il sera ambassadeur en Russie de février 1811. Il est fait comte de l'Empire le 29 juin 1808.

Lavalette

(Antoine, Marie, Chamans de) est né à paris, en 1765, mort dans la même ville en 1825. Officier de cavalerie, il participa à la campagne d'Egypte. Il est capitaine aide de camp de Bonaparte de décembre 1796 à janvier 1801. Il deviendra par la suite directeur général des postes (1801 à 1814). Fait comte et marquis de Maubec.

Lebrun

(Anne, Charles, François) est né à Paris, le 28 décembre 1775, mort au même endroit le 21 janvier 1859. Officier de cavalerie, il est sous lieutenant-aide de camp en juin 1800. Il est nommé général de brigade le 1^{er} mars 1807, puis général de division le 23 février 1812. En avril 1815, il commandera le 3^{eme} corps. Il sera fait comte de l'Empire le 19 mars 1808 et duc de Plaisance le 16 juin 1824.

Lefebvre-Desnouettes

(Charles) est né à Paris, le 14 septembre 1773, mort en mer, le 22 avril 1822. Officier de cavalerie, il est capitaine le 11 juillet 1798 et aide de camp de Bonaparte le 1^{er} février 1800. Il passe général de brigade le 19 juillet 1806, puis général de division le 28 août 1808. Il sera fait comte de l'Empire le 15 juin 1808.

Le Marois⁽¹⁾

(jean, Léonor, François) est né à Bricquebec, le 17 mars 1776, mort à paris, le 14 octobre 1816. Officier d'artillerie, il est capitaine le 9

(1) Il existe une biographie par le Colonel Gillot (Paris, 1957)

octobre 1795 et aide de camp de l'Empereur du 4 avril 1795 à la seconde abdication (22 juin 1815). Il passe général de division le 24 décembre 1805 et est fait comte le 15 juin 1808.

Letort

(Louis, Michel) est né à Saint Germain en Laye, 28 août 1773, et est tué près de Fleurus, le 15 juin 1815. Officier de cavalerie, il est nommé général de brigade le 30 janvier 1813. Commandant des dragons de l'Impératrice, il devient aide de camp le 21 avril 1815. Baron de l'Empire le 9 septembre 1810, il est fait comte en 1814.

Marmont

(Auguste Viesse de) est né à Chatillon sur seine, en 1774, mort en 1852. Officier d'artillerie, il participe à la campagne d'Egypte. Capitaine le 12 novembre 1795, il est aide de camp de Bonaparte le 3 décembre 1796. Nommé général de division le 10 juin 1798, il est maréchal le 12 juillet 1809. Il devient Duc de Raguse le 15 avril 1808.

Merlin

(Antoine, François, Eugène) est né à Douai, le 27 décembre 1778, mort à Aubonne, le 31 août 1834. Officier de cavalerie il participe à la campagne d'Egypte. Sous-lieutenant le 30 octobre 1795, il devient aide de camp du général Bonaparte de 1798 à 1800. Il est promu général de brigade le 14 juillet 1813 et fait chevalier le 20 août 1808.

Morand

(Charles, Antoine, Louis, Alexis) est né à Pontarlier le 4 mai 1771, mort à Paris le 2 septembre 1835. Officier d'infanterie, il participe à la campagne d'Egypte. Promu général de division le 24 décembre 1805, il devient aide de camp de l'Empereur le 23 mars 1815. Il est fait comte de l'Empire le 24 juin 1808.

Montesquiou

(Ambroise, Anatole de) est né à Paris, le 8 août 1778, mort à Courtenvaux, le 22 janvier 1878. Officier de cavalerie il est simple soldat en 1806, puis officier d'ordonnance en 1809 et enfin colonel en 1813. Il devient aide de camp de l'Empereur le 18 janvier 1814.

Mouton

(Georges) est né à Phalsbourg, le 21 février 1770, mort à Paris le 27 novembre 1838. Officier d'infanterie, il est nommé général de brigade le 1er février 1805 et aide de camp de l'Empereur le 6 mars 1805. Il devient général de division le 5 octobre 1807 et maréchal de France le 30 juillet 1831. Il est fait comte de Lobau le 28 mai 1809.

Murat

(Joachim) époux de Caroline Bonaparte et beau-frère de Napoléon. est né à Labastide-Fortunière, le 25 mars 1767, et est fusillé au

Pizzo, le 13 octobre 1815. Officier de cavalerie, il participe à la campagne d'Egypte. Chef de brigade le 2 février 1796, il devient aide de camp du général Bonaparte, le 29 février 1796. Maréchal de France le 19 mai 1804, il commande temporairement l'armée en 1812 (5 décembre 1812) Grand Duc de Berg en 1806, il devient Roi de Naples le 15 juillet 1808.

Narbonne-Lara (Louis, Marie, Jacques, Almeric comte de) est né à Parme, le 23 août 1755, mort à Torgau, le 17 janvier 1818. Officier d'artillerie, il est Ministre de la Guerre du 6 décembre 1791 au 9 mars 1792. Emigrant en 1792 il rentre en France en 1800. Général de division le 15 mai 1809, il devient aide de camp de l'Empereur le 24 décembre 1811. Il sera aussi fait comte le 23 décembre 1801.

Rapp (Jean) est né à Colmar , le 27 avril 1771, mort à Rheinwiller, le 8 novembre 1821. Officier de cavalerie, il participe à la campagne d'Egypte. Capitaine-aide de camp du général Desaix le 19 décembre 1796, il devient chef de brigade le 15 février 1799. Aide camp du 14 juin 1800 à 1814, il est promu général de division le 24 décembre 1805. Il deviendra gouverneur et commandant en chef de Dantzig en 1807 et lors de la campagne de 1813. Il sera fait comte de l'Empire, le 19 mars 1808.

Reille (Honoré, Charles) est né à Antibes, le 1er septembre 1775, et meurt à Paris, le 4 février 1860. Officier de cavalerie, il est nommé général de division le 30 décembre 1806 et devient aide de camp de l'Empereur le 13 mai 1807. Il sera fait Comte le 29 juin 1808 et Maréchal de France le 17 septembre 1847.

Savary (Anne, Jean, Marie, René) est né à Marcques-et-chénières, le 26 avril 1774 et meurt à Paris, le 2 juin 1833. Officier de cavalerie, il participe à la campagne d'Egypte. Chef d'escadron, le 22 avril 1797, il est l'aide de camp du général Desaix le 31 octobre 1797. Aide de camp de l'Empereur du 14 juin 1800 au 8 juin 1816, il devient par la suite ministre de la Police générale. Il sera fait Duc de Rovigo le 23 mai 1808.

Ségur (Philippe-Paul de) est né à Paris, le 4 novembre 1788, et meurt à Paris, le 25 février 1873. Officier de cavalerie. Il est capitaine le 24 septembre 1803. Adjoint à l'état-major du Palais Impériale le 22 septembre 1804, il devient adjoint au grand maréchal du palais en avril 1809, puis est nommé général de brigade le 22 février 1812. Il est fait comte de l'Empire le 31 décembre 1809.

L'empereur utilisait ces officiers comme de véritables missi dominici dans les différents corps de l'armée ainsi que dans les différentes provinces de l'Empire pour s'assurer de la bonne marche des opérations et de la bonne tenue des troupes. Ils avaient tout pouvoir car ils étaient les représentants directs de l'Empereur. Ils étaient alors, ses yeux et ses oreilles. L'empereur envoya ainsi en 1806, le général Lemarois au corps de Davout (1).

A Géra, le 13 octobre 1806 à 7 heures du matin

"Monsieur le général Le Marois se rendra en toute diligence à Naumbourg. Il y enverra la situation du Maréchal Davout; il prendra des renseignements sur l'ennemi. Après il viendra en toute diligence me rapporter les renseignements qu'il aura, à Iena où je serai à Midi."

Napoléon envoyait aussi ses aides de camp commander des troupes au cours d'un combat, pour remplacer les généraux blessés ou pour faire la différence. A la bataille de la Moskowa, le général Rapp prit le commandement de la division Compans dont le général venait d'être blessé. Après avoir rallié ses troupes, le général Rapp relança ses troupes à l'assaut des flèches. Mais obliquant trop à droite, il laissa Murat et sa cavalerie sous le feu de l'ennemi. En une heure, le général Rapp fut blessé quatre fois dont la quatrième, un biscaïen, le frappa à la hanche gauche.

Après la capitulation du général Vandamme à Kulm, Napoléon donna les restes du 1er corps d'armée au général Mouton, comte de Lobau. D'autres officiers-généraux-aide de camp de l'Empereur furent appelés à prendre le commandement de corps d'armée, voire même d'armée. Après la défaite des Arapiles (22 juillet 1812), le général Reille prit le commandement de l'armée du Portugal, lors de la campagne de 1813-1814, cette armée devint l'aile droite de l'armée d'Espagne et des Pyrénées commandée par le maréchal Soult. En 1815, le général Reille commandait le 2^{ème} corps d'armée pendant que le général Mouton avait le 6^{ème} corps et le général Rapp, le 5^{ème}. En 1812,

(1) Lt colonel de Philip, Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier empire, page 148

Napoléon donna le 10eme corps au général Rapp pour défendre Dantzig. Dès lors, le siège de la ville commença. Rapp raconte dans ses mémoires qu'il fit renforcer les remparts et briser les glaces de la Vistule pour en faire un rempart naturel. Les Russes attaquèrent plusieurs fois la ville mais en vain. La garnison, formée de Polonais, d'Italiens, de Français, d'Hollandais, d'Espagnols et de Napolitains tenait bon. La maladie et la famine rendirent la position de Rapp difficile mais l'aide de camp de Napoléon organisa de nombreuses sorties pour ravitailler la ville. A l'annonce des victoires de Lutzen et de Bautzen, Rapp, obtint une armistice qui lui permit de fortifier sa position, mais à la reprise des hostilités, les Russes se mirent à pilonner sans interruption la ville. L'hiver revint, la disette s'accrut au sein des habitants. Rapp manquait chaque jour de plus en plus de vivres. Finalement Rapp capitula après plus d'un an de siège.

Comme on le voit dans ces exemples, l'Empereur envoyait ses généraux sur les points critiques pour remporter la bataille ou pour réorganiser ses troupes comme Reille après la défaite des Arapiles ou Rapp pour défendre la place de Dantzig face aux troupes russes.

Enfin, l'Empereur envoie ses aides de camps généraux comme ambassadeurs. On voit ainsi le général Lauriston, ambassadeur en Russie du 5 février 1811 au mois d'août 1812; mais aussi le duc de Vicence, c'est à dire le général Caulaincourt occuper cette fonction du 3 novembre 1807 au 4 janvier 1811. Au congrès de Chatillon Napoléon enverra Caulaincourt plaider sa cause. En 1800, Duroc fut envoyé comme ambassadeur à Saint Pétersbourg et à Berlin pour préparer la paix de Lunéville.

Ces généraux restaient toujours auprès de Napoléon pour assurer sa sécurité comme en 1809 lors de l'attentat du jeune Stapps. Le général Rapp rapporte dans ses mémoires que le 23 octobre 1809, alors que l'Empereur passait ses troupes en revue, un jeune homme égaré, du nom de Stapps se présenta à Schoenbrunn pour voir Napoléon ou plus exactement pour l'assassiner. Berthier l'envoya à Rapp qui était l'aide de camp de service. Soupçonneux, Rapp fit arrêter le jeune homme qui portait sur lui un énorme couteau de cuisine. Interrogé par

Berthier, Duroc et Rapp, il ne voulait répondre qu'en présence de Napoléon. Stapps ne parlant pas bien français, ce fut Rapp qui servit d'interprète dans l'interrogatoire. On apprit ainsi que Stapps avait 18 ans et qu'il venait de Naumbourg pour tuer l'Empereur car ce dernier faisait du mal à l'Allemagne et aux Allemands. Napoléon voulut lui accorder la vie si Stapps acceptait de s'excuser d'avoir voulu tuer l'Empereur, mais le jeune allemand refusa énergiquement préférant encore la mort en disant "vous tuer n'est pas un crime, c'est un devoir".

Cette présence constante auprès de l'Empereur n'en faisait pas pour autant ses domestiques. Il en avait, au contraire, une haute estime comme le dit le général Rapp en 1806 (1)

<< toutes reflexion faite, je ne veux pas qu'un de mes aides de camps soit chargé d'un tel message, vous êtes des personnages trop importants, pour que je vous expose à être mal reçus>>

Ainsi les aides de camp de l'Empereur furent plus souvent employés comme des missi dominici et comme commandant de troupes que comme messenger ou comme domestique de l'Empereur. leur constante présence auprès de leur chef leur permettait d'être les témoins des événements comme le furent aussi Marbot ou Lejeune qui ne firent jamais partie des aides de camp de l'Empereur.

L'aide de camp, témoin de son temps

Toujours par monts et par vaux et souvent auprès des décideurs de l'époque, c'est à dire des généraux, les aides de camp étaient les mieux placés pour rapporter les événements de l'époque. D'ailleurs, le nombre des mémoires qui parurent par la suite en est la preuve flagrante. On pourra citer les mémoires du Maréchal de Castellane, ceux du général baron Lejeune, du général baron de Marbot, de Montesquiou Fezensac, du général Rapp ou encore des généraux de Ségur et Thiébault.

Ces mémoires nous apportèrent une connaissance approfondie de certains événements de l' Empire en y ajoutant un côté anecdotique. Les aides de camp firent souvent les portraits des

(1) Dictionnaire Napoléon dirigée par Jean Tulard , article les aides de camp par Pierre Lavayssière.

gens qu'ils furent amenés à rencontrer. Le baron Lejeune, excellent dessinateur, peignit de nombreux tableaux dont celui de la bataille de Marengo.

En 1806, Marbot fut envoyé en ambassade à Berlin à la cour du Roi de Prusse pour lui porter un message de Napoléon. Marbot vit le Roi et la Reine, qu'il décrit en ces termes (1).

" La Reine portait une grosse cravatte cachant un goitre assez prononcé qui à force d'être tourmenté par le médecin s'était ouvert et répandait une matière purulente [...] Du reste , sa personne était remplie de grâce, et sa physionomie spirituelle et majestueuse exprimait une volonté ferme."

Marbot fit bien sûr les portraits des généraux qui le prirent à leurs services. Il décrivit ainsi le maréchal Augereau comme une fine lame qui eut une vie aventureuse. Passant de l'armée française à celle du Grand Frédéric, pour revenir en France, au début de la Révolution, où il s'engagea comme volontaire dans l'armée des Pyrénées Orientales.

Outre le portrait d'Augereau, Marbot brossa le portrait du Maréchal Lannes (1769-1809), le "Roland de l'armée". Il dépeint le duc de Montebello comme un homme courageux, juste, fidèle et bon, mais s'emportant très facilement. Peu instruit au cours de son enfance, le maréchal étudia toute sa vie pour compléter son éducation. Sa fin tragique, racontée par Marbot, le rendit encore plus populaire et plus sympathique.

Mais les aides de camp mémoralistes ne firent pas que des portraits, ils racontèrent des scènes auxquelles ils assistèrent, éclairant ainsi certaines facettes de l'Empereur ou de la vie aux armées. En ce qui concerne l'Empereur, le général Rapp relate l'entrevue de 1806 entre Napoléon et le prince de Hatzfeld. Le Prince de Hatzfeld qui était venu à Postdam, comme député de la ville de Berlin donna à Hohenloë des renseignements sur l'armée française. Averti, l'Empereur envoya Rapp l'arrêter. Ce dernier ne mena pas le Prince au quartier général de Davout, mais près de l'Empereur au Palais. Pour sauver le Prince, Rapp ne transmit pas l'ordre au maréchal

(1) Général baron de Marbot, mémoires du général baron de Marbot, tome 1, page 280 et 281.

de faire une commission pour juger le Prince de Hatzfeld. C'est alors que la Princesse de Hatzfeld qui était enceinte, se jeta éplorée aux pieds de Napoléon, qui, touché par cette situation, gracia le Prince en jetant les lettres accusatrices dans la cheminée. Le 30 octobre 1806, le Prince de Hatzfeld écrivait au général Rapp pour le remercier de sa bienveillance et de celle de l'Empereur. Cet épisode montre la générosité et la clémence de Napoléon envers les faibles et surtout envers les femmes.

Sur la guerre et ses atrocités, les exemples ne manquent pas. On en citera quelques uns, tirés des Mémoires du général baron de Marbot, lors de la guerre d'Espagne. En 1808, Marbot faisait partie de l'état-major du maréchal Lannes. Ayant reçu l'ordre de porter un message à l'Empereur, Marbot devait passer entre Tarrazone et Agreda Escorté par un piquet de cavalerie, il devait rencontrer l'avant-garde du maréchal Ney qui était chargée de l'accompagner jusqu'au quartier général de l'Empereur. En fait d'avant-garde marbot aperçu quelque chose d'horrible (1)

"...Enfin, à quelque distance de là, nous aperçumes, chose horrible à dire !...un jeune officier du 10eme chasseur à cheval, encore revêtu de son uniforme, cloué par les mains et les pieds à la porte d'une grange!... Ce malheureux avait la tête en bas, et l'on avait allumé un petit feu dessous!... Heureusement pour lui, ses tourments avaient cessé; il était mort!"

Un peu plus tard, Marbot accompagna l'Empereur et le maréchal Lannes dans la Guadarrama. Ils poursuivaient à marches forcées l'armée anglaise du général Moore. La poursuite faite en plein hiver, fut harassante, beaucoup de soldats, épuisés, préférèrent se donner la mort plutôt que de continuer la route (2)

"Je le dis à regret, je vis trois vieux grenadiers de la garde qui, se trouvaient dans l'impossibilité de continuer cette pénible marche, et ne voulant pas rester en arrière de crainte d'être torturés et massacrés par les paysans, se brulèrent la cervelle avec leur propre fusils!..."

Enfin, Marbot participa aussi au pénible siège de Saragosse où il fallut prendre maison après maison pour pouvoir

(1) général baron de Marbot, Mémoires du général baron de Marbot, tome 2, page 68.

(2) mêmes sources, tome 2, page 92

resserrer l'étai autour de la ville. Marbot décrit l'acharnement espagnol de la façon suivante (1).

"les assiégés n'étaient d'accord que sur un seul point : se défendre jusqu'à la mort !... Les paysans étaient les plus acharnés ! [...] Le fanatisme religieux et l'amour sacré de la patrie exaltant leur courage, ils s'abandonnèrent aveuglément à la volonté de Dieu !!

Au cours du siège, Saragosse reçut plus de 11 000 obus. Le typhus faisait d'affreux ravages parmi la population mais les défenseurs refusaient de céder. Finalement, le 20 mars 1809, Marbot rapporte que les Français prirent un couvent où il y avait des femmes qui y mouraient de faim ! Le maréchal Lannes les fit nourrir et les renvoya dans la ville comme parlementaires. Les assiégés qui avaient suivi toute l'action, touchés par la générosité du maréchal, capitulèrent le soir même.

Par leurs fonctions auprès de leur général, les aides de camp étaient les mieux placés pour broser leur portrait mais aussi pour rapporter des scènes de leurs vies quotidiennes. Pour illustrer ce propos, on reprendra deux extraits de mémoires du général baron de Marbot où l'on voit le maréchal Lannes. Les deux exemples se déroulent pendant la bataille d'Essling, le premier fait suite à l'ordre que Lannes avait donné à Bessièrès de charger à fond. Le soir du 21 mai 1809, Lannes retrouve Bessièrès à Aspern. Le maréchal Bessièrès qui avait reconnu Marbot, porteur de l'ordre de charger à fond, vint le sermonner. Lannes prit alors fait et cause pour son aide de camp, et s'adressant à Bessièrès "je vous trouve bien oser de gronder un de mes aides de camp" !celui ci monté le premier à l'assaut de Ratisbonne. a traversé le Danube en bravant une mort presque certaine et vient d'être blessé deux fois en Espagne. tandis qu'il est de prétendus militaires qui de leur vie, n'ont reçu aucunes égratignures et n'ont fait leur avancement qu'en espionnant et dénonçant leurs camarades (2).

(1)général baron de Marbot, Mémoires du général baron de Marbot, tome 2, page 98 et 100

(2) mêmes sources, tome 2, page 190

Bessières, n'avait en effet presque jamais combattu, officier des guides de Bonaparte, il en devint rapidement le chef et resta toujours en réserve sur le champ de bataille. De plus, en 1800, il accusa le maréchal Lannes d'avoir dépensé des sommes considérables pour l'entretien de la Garde Consulaire alors que Bonaparte avait demandé d'être économe. Lannes fut destitué de son commandement de la garde et fut obligé de rembourser l'argent alors que Bessières obtenait le poste de Lannes à la tête de la garde. Dès lors, Lannes se mit à detester cordialement Bessières. Mais pour revenir à l'incident du 21 au soir, Bessières répéta les paroles de Marbot et essaya de se justifier en disant que les expressions "ordonner" et "charger à fond" étaient inconvenantes. Lannes reprit alors que ces expressions étaient justes et rappela à Bessières que l'Empereur l'avait mis sous les ordres du Duc de Montebello en ajoutant que le maréchal Bessières s'était contenté de parader devant l'ennemi depuis le début de la journée. A ces mots, Bessières, ulcéré provoqua Lannes et les deux maréchaux se seraient battus en duel sans l'intervention inopinée du maréchal Masséna qui sépara les deux belligérants.

Cet épisode purement anecdotique, montre bien l'antagonisme qui régnait entre bon nombre de maréchaux sous l'Empire. Antagonisme, qui porté à son paroxysme provoqua les désastres de la guerre d'Espagne où les maréchaux refusèrent de s'entraider afin de ne pas partager leurs succès.

Le deuxième exemple a pour but de montrer une toute autre facette de l'Empire et de Napoléon. Ici l'Empereur perdra un de ses amis et regrette à ce moment la guerre qu'il fait aux puissances étrangères. La mort du maréchal Lannes permet de découvrir un Napoléon beaucoup plus humain que cet ogre corse qui mit à feu et à sang l'Europe toute entière.

A la fin de la bataille d'Essling, les autrichiens se contentèrent de bombarder les lignes françaises. Le maréchal Lannes, ému de la perte de son ami Pouzet qu'il venait de voir mourir sous ses yeux, se retira un peu en arrière et s'assit sur une borne. Là, un petit boulet de trois vint le toucher à l'endroit où ses jambes se croisaient. Il appela alors Marbot pour qu'il l'aidât à se relever, mais ce fut sans succès. Marbot fit alors construire un brancard de branchages pour

porter le blessé vers l'ambulance. Là, Larrey conseilla l'amputation de la jambe où la rotule était brisée. Le docteur Yvan s'y opposa sous prétexte qu'au mois de mai, la chaleur aidant, la plaie allait s'infecter et que la gangrène allait se propager. Larrey eut le dernier mot et on pratiqua l'amputation. Le maréchal selon Marbot, supporta l'amputation avec un grand courage. "Elle était à peine terminée lorsque l'Empereur survint. L'entrevue fut des plus touchantes. L'Empereur, à genoux au pied du brancard, pleurait en embrassant le maréchal, dont le sang teignit bientôt son gilet de casimir blanc" ⁽¹⁾. Le maréchal Lannes fut très sensible aux marques d'intérêt de l'Empereur et lui promit de vivre et d'être encore utile à la France.

Le 23 mai, Marbot fit établir le blessé dans l'une des meilleures maisons d'Ebersdorf. Dans les quatre premiers jours de la blessure, le maréchal garda toute sa lucidité. Il parlait de recourir au mécanicien viennois Mesler pour lui faire une jambe artificielle comme celle du général autrichien comte Palfi. Mais, les chaleurs produisirent chez le blessé un accès de fièvre qui le fit délirer. Le malheureux se croyait encore sur le champ de bataille et donnait ses ordres à ses officiers d'état-major. Cet état dura plusieurs jours sans que personne put le calmer. "Enfin, dans la nuit du 29 au 30, il s'abstint de donner des ordres de combat, un grand apaisement succéda au délire, il reprit toutes ses facultés mentales, me reconnut, me serra la main, parla de sa femme et de ses cinq enfants, de son père... et, comme j'étais très près de son chevet, il appuya sa tête sur mon épaule, parut sommeiller et rendit le dernier soupir ! c'était le 30 mai, au point du jour" ⁽²⁾. Marbot qui relate ses événements, essaya d'empêcher l'Empereur de voir le corps de son ami, mais en vain.

Enfin, on peut dire que les mémoires permettent de voir les événements tels qu'ils furent où du moins perçus par les gens de l'époque. Le général Marbot rapporte dans ses mémoires que Napoléon ne voulait pas prendre le village d'Eylau, le soir du 7 février. Marbot entendit Napoléon dire à Augereau "on me

(1) Général baron de Marbot, Mémoires du général baron de Marbot, tome 2, page 202.

(2) mêmes sources, tome 2, page 211

proposait d'enlever Eylau ce soir mais outre que je n'aime pas les combats de nuit, je ne veux pas pousser mon centre trop en pointe avant l'arrivée de Davout, qui est mon aile droite, et de Ney, qui est mon aile gauche; je vais donc les attendre jusqu'à demain sur ce plateau, qui, garni d'artillerie, offre à notre artillerie une excellente position; puis, quand Ney et Davout seront en ligne, nous marcherons tous ensemble à l'ennemi" ⁽¹⁾ Mais les fourriers du Palais impérial, toujours selon Marbot, s'installèrent par erreur dans le village et allaient se faire massacrer par les Russes sans l'intervention de la Garde soutenue par les troupes du 4^{ème} corps. Finalement, les Français délogèrent les Russes et occupèrent le village.

Comme on l'a vu; l'aide de camp est donc une véritable mémoire de son époque en relatant par des mémoires les événements de son temps. Paraissant peut-être anecdotiques, ils apportent cependant, un éclairage nouveau au fait événementiel en lui donnant parfois un esprit hasardeux comme le dernier exemple, où c'est contre le plan initial de Napoléon que le village d'Eylau est pris le 7 février au soir. Mais ces mémoires nous permettent aussi de voir les antagonismes entre les principaux héros de l'empire ainsi que leurs portraits.

Aide de camp, témoin de son époque, donc mais aussi personnage servile, complètement dévoué à son général jusqu'à la mort. On voit ainsi les aides de camp protéger leur maître, comme Rapp au cours de la revue d'octobre 1809 contre le jeune Stapps; mais aussi préparer les quartiers du général comme cela arriva souvent au jeune Marcellin Marbot, l'auteur des mémoires. Toujours par monts et par vaux, enfin, comme le fut Fabvier, allant de Salamanque à Moscou d'une seule traite, ou comme Marbot qui couvrit toute l'Europe entre 1800 et 1815. Les tâches des aides de camp étaient donc multiples, harassantes et ô combien dangereuses puisque beaucoup d'entre eux moururent au champ d'honneur. Marbot rapporte à ce sujet que "le service des aides de camp des maréchaux fut terrible en Espagne ! [...] Je ne crois pas exagérer en portant à plus de deux cents le nombre d'officier d'état-major qui furent tués ou pris pendant

(1) général baron de Marbot, Mémoire du général baron de Marbot, tome 1, page 335

la guerre de la péninsule depuis 1808 jusqu'en 1814" (1). Mais on pourra citer aussi les officiers d'état-major du maréchal Lannes qui furent tués ou blessés à Essling et notamment les aides de camp d'Albuquerque et ~~De~~ Viry.

L'aide de camp, par ses tâches innombrables et par l'importance de son rôle dans la transmission des ordres, devient tout comme le chef d'état-Major, véritable cheville ouvrière de ce corps, un élément incontournable de l'état-major et par voie de conséquence de l'armée.

(1) Général baron de Marbot, mémoires du général baron de Marbot, tome 2, page 66 et 67.

CONCLUSION

On peut dire qu'à la lumière de ce mémoire, l'état-major tenait un rôle prépondérant dans l'organisation de la Grande Armée ainsi que dans la dynamique victorieuse de l'Empereur.

L'état-major issu de l'Ancien Régime, fut en réalité mal adapté aux armées gigantesques et nationales de la Révolution et de l'Empire à cause d'un manque de bases initiales, les effectifs des armées dépassant les possibilités de contrôle au sommet, compte tenu du pillage, des faux états de situation et des revues mensongères.

Toutefois, sa construction institutionnelle renforça ses bases. Il devint sous l'Empire, et principalement, en 1812, lorsque la Grande Armée atteignit l'effectif de plus de 600 000 hommes, une véritable armée dans l'armée. Son mérite fut de donner à la France un véritable vivier de généraux et de maréchaux que les régimes suivants utiliseront. On verra ainsi un maréchal Suchet s'illustrer en Espagne en 1823, un Bourmont s'emparer de l'Algérie en 1830, un Bugeaud pacifier cette nouvelle conquête. Mais si l'état-major sut être un gigantesque vivier de généraux et de maréchaux, on le doit à un seul homme : Napoléon. L'Empereur souhaitait en effet que, d'une façon générale, les officiers d'état-major et les aides de camp, dès qu'ils recevaient de l'avancement passassent dans la ligne afin d'acquérir l'habitude du commandement. De fait, en regardant les états de service de ces officiers, on peut voir qu'ils comptaient généralement plus d'années de service dans la troupe que dans le service d'état-major.

Les officiers qui le composaient étaient nombreux et divers. Ils allaient des officiers généraux ou supérieurs, chargés de commander les troupes ou l'état-major, aux officiers de l'administration, très importante dans la logistique et dans le bon fonctionnement de l'armée; en passant par les différents adjoints ou officiers de correspondance (aides de camp, officier d'ordonnance entre autres).

Si les officiers étaient nombreux, leurs fonctions l'étaient encore plus. Le chef d'état-major, véritable plaque

tournante de l'organigramme de l'armée, en avait de trois types: un travail purement administratif et de correspondance, dit de bureau; un de service comprenant les revues, les rapports aux officiers généraux et aussi la surveillance des divers services de l'armée et , enfin tout ce qui touchait aux combats. Les officiers aides de camp et les ordonnances avaient pour principale fonction de transmettre les ordres des généraux, mais ils pouvaient tout aussi bien avoir de plus grandes responsabilités s'ils étaient attachés à la personne de l'Empereur. Les commandants des diverses armes (artillerie, génie et gendarmerie) se devaient de gérer et de commander leurs troupes en tenant toujours au courant le chef d'état-major général des évolutions de leurs armes. Enfin, les officiers d'administration et le personnel à la suite des armées devaient organiser le ravitaillement et la logistique. Cette dernière est déjà, sous l'Empire, très importante, et il suffit de regarder le nombre d'inspecteurs et de sous-inspecteurs aux revues, des commissaires des guerres ou tout autre officier de l'administration pour s'en apercevoir. La logistique et le bon fonctionnement de l'Etat-Major, en général, contribuèrent pour une bonne part aux succès de Napoléon. Les succès de l'Empereur se firent avec une armée de force moyenne (entre 100 et 200 000 hommes). Au delà, la logistique devenait plus difficile à assurer et la tactique napoléonienne, basée sur la surprise et la rapidité d'action, s'émoussait. Les campagnes de 1812 et de 1813 ne purent obtenir de grands résultats; certes, parce que l'ennemi évitait toute bataille rangée avec Napoléon, mais surtout parce que le poids de la logistique empêchait toute guerre éclair. Le secret d'Austerlitz et de la campagne de 1814 : le bluff ou plus exactement l'effet de surprise c'est à dire tomber sur l'ennemi au moment où il s'y attend le moins, en un mot la théorie du Blitzkrieg. Or, pour accomplir cette théorie il faut une bonne logistique et surtout une armée pas trop nombreuse mais cependant suffisante pour battre son adversaire.

Le chef d'état-major et les aides de camp furent les véritables chevilles ouvrières de l'état-major. Le chef d'état-major, qui devait tout voir, tout entendre, tout superviser et le rapporter à son général, se devait d'être un homme de

confiance, énergique, brave et ayant le sens de l'administration. Il devait être en parfaite simbiose avec son supérieur hiérarchique, l'estimer, mais surtout le comprendre ou plus exactement comprendre ses plans afin de rédiger des ordres clairs et suffisamment précis pour qu'il n'y ait pas d'erreurs d'application. Enfin, il devait être doté d'un sens inné de l'administration pour gérer toute la bureaucratie qui dépendait de lui; mais surtout d'une grande capacité de travail. Il devait être capable d'être le jour avec son général, et la nuit, en train de rédiger les ordres et les rapports pour le lendemain.

En ce qui concerne les aides de camp, ils avaient pour fonction de transmettre les ordres aux unités. Le sort d'une campagne pouvait dépendre d'un message intercepté par l'adversaire, comme en 1807 ou en 1814, ou bien d'un messenger égaré qui ne parvient pas à rejoindre le destinataire en heure et en temps, comme ce sera le cas à Waterloo. Importance des aides de camp qui doivent pour accomplir ces missions, être des hommes intelligents et rusés, mais surtout vigoureux; importance aussi par leurs fonctions auprès de leurs généraux, comme le firent les aides de camp généraux ou aides de camp de l'Empereur, qui étaient de véritables missi dominici, de véritables chefs de corps d'armée, voire même d'armée. Importance enfin par les mémoires qu'ils ont laissés, permettant de découvrir de nombreuses facettes de l'Empire encore non explorées, permettant aussi d'étudier le service d'état-major à cette époque, permettant enfin de broser le portrait des plus grands héros de l'Empire.

L'état-major sous l'Empire joua par l'intermédiaire de ses officiers un rôle prépondérant dans les victoires et les défaites de Napoléon. Jouant sur la logistique, par son administration; sur la transmission des ordres à travers les aides de camp et les officiers d'ordonnance; sur la préparation des campagnes, par le rôle non négligeable des ingénieurs-géographes et des officiers du génie et; enfin sur le travail de rédaction des ordres et d'organisation de l'armée, fonctions remplies par le chef d'état-major, voire par le Major Général lorsqu'il s'agissait de la Grande Armée; l'Etat-Major contribua au moins pour 50% aux victoires de Napoléon. Le génie militaire

de l'Empereur se matérialisait, certes , par ses victoires, mais surtout par le bon fonctionnement de son état-major. L'Empereur sut, au bon moment, s'entourer des meilleurs pour organiser et restructurer des organismes érodés par le temps ou en simple gestation. Si Napoléon donna à la France, la Banque de France, la légion d'honneur, les préfets etc... il donna aussi à l'armée un état-major de bonne qualité qui fit que l'armée française devint une armée des plus redoutables en Europe.

ORIENTATIONS
BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Service historique de l'armée de terre (S.H.A.T) au château de Vincennes

*** Série XEM : Etat-Major**

carton XEM 1	documents collectifs concernant les différentes classes d'officiers d'état-major
carton XEM 2	Maréchaux, officiers-généraux
carton XEM 3	Adjudants-généraux, adjudants-commandants
carton XEM 4	Adjudants-généraux, adjudants-commandants et adjoints
carton XEM 5	Adjoints
carton XEM 6	Aides de camp - nominations (1791-1819)
carton XEM 7	Aides de camp - nominations et mutations (1791-1817)
carton XEM 8	Aides de camp - contrôles (1792-1815) A.B
carton XEM 9	Aides de camp - contrôles (1792-1815) C.Z
carton XEM 119	Maréchaux et généraux (1806)
carton XEM 120	Généraux de division (1807-1814)
carton XEM 125	Généraux de brigade (an X - 1810)
carton XEM 126	Généraux de brigade (1810-1814)
carton XEM 127	Généraux de brigade (1814-1816)
carton XEM 141	Répertoire des officiers généraux (1815)
carton XEM 149.B	Adjudants-commandants (an IV-1812)
carton XEM 149.C	Adjudants-commandants (1812-1815)
carton XEM 150	An XI-1806
carton XEM 156	Aides de camp (An VI-1807)
carton XEM 161	Aides de camp (an XI-1806)
carton XEM 164.169	Répertoire des aides de camp
carton XEM 171	Adjoints aux états-majors (An XI-1806)
carton XEM 172	Adjoints aux Etats-Majors (An XI-1813)
carton XEM 173	Adjoints aux Etats-Majors (1813-1815)
carton XEM 174	Situation des ingénieurs-géographes

*** Série Xr : non combattants administration de l'armée.**

carton Xr 1	Commissariat des guerres, documents généraux
carton Xr 2	Commissariat des guerres, personnel
carton Xr 3	Inspection aux revues
carton Xr 4	Inspection aux revues, registres (1809-1815)
carton Xr 6	Intendance-personnel administratif et subsistances militaires

Service de santé

carton Xr 12	documents généraux, inspections médicales, secours aux blessés.
carton Xr 13	Officiers de santé, décisions (1792-1799)
carton Xr 14	Officiers de santé, décisions (1800-1807)
carton Xr 15	Officiers de santé, décisions (1808-1809)
carton Xr 16	Officiers de santé, décisions (1810)

carton Xr 17	Officiers de santé, décisions (1811)
carton Xr 18	Officiers de santé, décisions (1812)
carton Xr 19	Officiers de santé, décisions (1813-1814)

Service vétérinaire

carton Xr 27	Documents généraux, organisation
carton Xr 28	personnel (1802-1810)

Divers

carton Xr 30	Interprètes aux armées
carton Xs 11 et 12	Cantinières, vivandières et blanchisseuses

*** Série C2 Registres de la Grande Armée : Etats de situation- Mouvements et correspondances**

1805-1807

carton C2 482	6 ^e corps
---------------	----------------------

1809

carton C2 506	2 ^e corps (Oudinot) - 3 ^e corps (Davout)
carton C2 507	4 ^e corps (Massena) - 7 ^e corps (Lefebvre)

1812

carton C2 523	Garde impériale - Etat-Major-Général- Administration-Troupes
carton C2 525	1 ^{er} corps (Davout)
carton C2 526	2 ^e corps (Oudinot, Saint Cyr) 3 ^e corps (Ney)
carton C2 531	réserve de cavalerie
carton C2 532	réserve de cavalerie

1813

carton C2 537	Garde Impériale
carton C2 539	3 ^e et 4 ^e corps
carton C2 543	1 ^{er} corps de cavalerie

*** Série C7 Armée du Portugal : Etats de situation- Mouvements et correspondances**

carton C7 25	Armée du Portugal. 8 ^e corps - Division Drouet (9 ^e corps) Armée de réserve d'Espagne (1807)
carton C7 26	2 ^e et 8 ^e corps (1811)
carton C7 28	2 ^e me armée du Portugal (1810-1811)

*** Série C8 Armée d'Espagne : Etats de situation. Mouvements et correspondances**

carton C8 351	2 ^e corps d'observation et 1 ^{er} corps (Dupont et Junot) 1808.
carton C8 361	6 ^e corps
carton C8 372	Armée d'Espagne et des Pyrénées.

SOURCES IMPRIMEES

- Maréchal de Castellane Mémoires du maréchal de Castellane Paris, ed Plon, Nourrit et Cie, 1895 - 1897; 5 volumes, in 8°
- Général Chlapowski (Désiré) Mémoires sur les guerres de Napoléon 1806 -1813 Paris, ed Plon, 1908; in 8°, XII, 360 p
- Général baron Lejeune (Louis François) Mémoires du Général baron lejeune de Valmy à Wagram, Paris, ed Firmin Bidot, 1895; in 16°, 417 p
- Général baron de Marbot (Marcellin) Mémoires du général baron de Marbot, Paris, ed Plon, 1891; in 8°, 3 volumes.
 tome 1 : Gênes - Austerlitz - Eylau
 tome 2 : Madrid - Essling - Torres Védras
 tome 3 : Polotsk - la Bérésina - Leipzig - Waterloo
- Montesquiou - Fezensac (Duc Raymond Aymery Philippe, Joseph de) Journal de campagne de 1812 Tours, ed A. Maime, 1849; in 8°, 204 p
- Montesquiou - Fezensac (Duc Raymond Aymery Philippe Joseph de) Souvenirs militaires de 1804 à 1814 Paris, ed J Dumaine, 1863, in 8°, 503 p
- Général Rapp (Jean) Mémoires du général Rapp Paris, ed de Troie, 1973; in 8°, 456 P
- Général Comte Ségur (Paul Philippe) Mémoire du général Comte Ségur, un aide de camp de Napoléon, Paris, ed Firmin Bidot, 1894-1895; 3 volumes, in 8°
 tome 1 : 1800 - 1812
 tome 2 : la campagne de Russie
 tome 3 : 1813 - 1814 - 1815 : du Rhin à Fontainebleau
- Soltyck (Roman, Comte) Napoléon en 1812 Paris, Arthus Bertrand, 1836, in 8°, 464 p
- général baron Thiébault Relation de l'expédition du Portugal faites en 1807 et 1808 par le 1er corps d'observation de la Gironde, Paris, Maginal, 1817, in 8°, XII, 375 p

BIBLIOGRAPHIE

- Commandant Bucquoy, les uniformes du Premier Empire : Etat-Major et service de santé, Paris, Ed Jacques Graucher, 1982; 134 p
- Cantal (Pierre) Etude sur l'armée révolutionnaire Paris, ed Lavauzelle, 1907, in 8°; 232 p
- Courville (Xavier de) Jomini ou le devin de Napoléon Paris, ed Plon, 1935, in 8°, 434 p
- Dohér (Marcel) Charles de la Bédoyère (1786-1815) aide de camp de l'Empereur. Paris, ed J. Peyronnet et Cie, 1963, in 8°, 160p

- Capitaine Fabry (Gabriel) Campagne de Russie (1812)
Paris, librairie militaire R. Chapelot et Cie, 1903, in 8°
tome IV 832 p et 398 pages de documents annexes.
- Funcken (Liliane et Fred) L'uniforme et les armes des soldats du Premier Empire, Paris, Casterman, 1968; tome 1, 157 p
- Colonel Gillot un aide de camp de Napoléon, le général Le Marois, Paris, éditions du conquistador, 1957; in 8°, 249 p
- Général Grimoard Service d'état-major
Paris, Maginel, 1809; in 8°, 372 p
- Général Herlant La républicanisation des Etats-Majors et des cadres de l'armée pendant la révolution. in "Annales historiques de la Révolution Française" 1937, p 385 et 507
- Merlier (Georges) L'état-major de la Grande Armée - quelques aspects in la "Revue internationale d'histoire militaire" n°30, 1970, pp 195-213
- Lt Colonel de Philip (Raymond Marie Alphonse) Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du Premier Empire.
Paris, R. Chapelot, 1900; in 8°, 305 p
- Six (Georges) Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792 -1814)
Paris, ed Georges Saffroy, 1934, 2 volumes, in 8°
- Six (georges) Les généraux de la Révolution et de l'Empire
Paris Bordas, 1947, in 8°, 364 p
- Général baron Thiébault (Paul) Manuel des adjudants-généraux et des adjoints employés dans les états-majors divisionnaires des armées. Paris, Magimel, an VIII (1800), in 8°, 160 p
- Général baron Thiébault Manuel général des états-majors généraux et divisionnaires, Paris, Magimal, 1813, in 8°, XVI, 592 p
- Tulard (Jean) Dictionnaire Napoléon
Paris, Fayard, 1987, 1769 p
- Zieseniss (Charles - Otto) Napoléon et la cour impériale
Paris, Tallandier, 1980, 428 p
- Zieseniss (Jérôme) Berthier, frère d'armes de Napoléon
Paris, ed Pierre Belfond, 1985; in 8°, 305 p

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	page 1
Iere PARTIE : LA COMPOSITION D'UN ETAT-MAJOR	page 3
- Les antécédents de l'Ancien Régime et de la Révolution Française	page 3
. De Louis XIII à la Révolution	page 3
. Les réformes de la Révolution et du Consulat	page 6
- La composition des états-majors sous l'Empire	page 14
. L'état-major d'une armée : le grand quartier général	page 15
. L'état-major du corps d'armée	page 22
. L'état-major des réserves et des corps de cavalerie	page 27
. Etat-major d'une division	page 28
. Etat-major d'une brigade	page 29
- L'Etat-major, un vivier de généraux	page 30
. Le système de promotion	page 30
. L'état-major : un vivier de généraux	page 36
. Les promotions : ou le rôle du clientélisme et des actes de bravoure	page 38
II eme PARTIE : LES FONCTIONS DES OFFICIERS D'ETAT-MAJOR	page 43
- Les chefs d'états-majors et leurs adjoints	page 44
. Le travail de bureau	page 44
. La partie active du service du chef d'état-major et de ses adjoints	page 52
. Les combats	page 57
- Les autres officiers d'état-major	page 58
. Les aides de camp	page 59
. Les officiers d'ordonnance	page 65
. Les officiers interprètes	page 68
. Les officiers généraux ou supérieurs à la suite	page 68
. Le commandant en chef de l'artillerie et son état-major	page 69
. Le commandant en chef du génie et les hommes qui sont sous ses ordres	page 74
. Le commandant de place du quartier général	page 77
. Le commandant de la gendarmerie	page 78
. Le vaguemestre général et les vaguemestres divisionnaires	page 80
. L'escorte du général en chef	page 81
. Les guides	page 81
- Les officiers de l'administration et les employés à la suite des états-majors	page 82
. L'intendant général et les inspecteurs aux revues	page 82
. Les ordonnateurs en chef, les commissaires des guerres et leurs adjoints	page 85

. Les payeurs généraux et principaux, ainsi que leurs préposés	page 86
. Des receveurs généraux en particulier	page 87
. Le service des postes militaires dans les armées	page 87
. Le service de santé	page 89
. Les personnes à la suite des états-majors	page 91

III^{ème} PARTIE DEUX OFFICIERS IRREMPLACABLES : LE CHEF D'ETAT-MAJOR ET L'AIDE DE CAMP

page 98

- L'alter égo du commandant en chef : le chef d'état-major	page 98
. La nécessité d'une bonne entente	page 99
. La capacité de comprendre son chef	page 103
. un sens inné de l'administration et une abnégation totale	page 106
- Un témoin de son temps, toujours par monts et par vaux	page 115
. L'aide de camp, homme à tout faire de son général, toujours par monts et par vaux	page 116
. L'aide de camp, témoin de son temps	page 131

CONCLUSION

page 139

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

page 143

- Sources	page 144
. Sources manuscrites	page 144
. Sources imprimées	page 146
. Bibliographie	page 146
- Table des matières	page 148